

CTG2Q Cher : programme d'action et stratégie du Contrat

Feuille de route 2021 – 2026

*Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Qualitative
des eaux du Cher*

Dossier coordonné par le Conseil départemental du Cher

Auteurs : SAGE Yèvre-Auron, SAGE Cher amont, Établissement public Loire, Chambre d'Agriculture du Cher, Conseil départemental du Cher



Les signataires du CTG2Q :



Avec le soutien financier de



Et la participation de

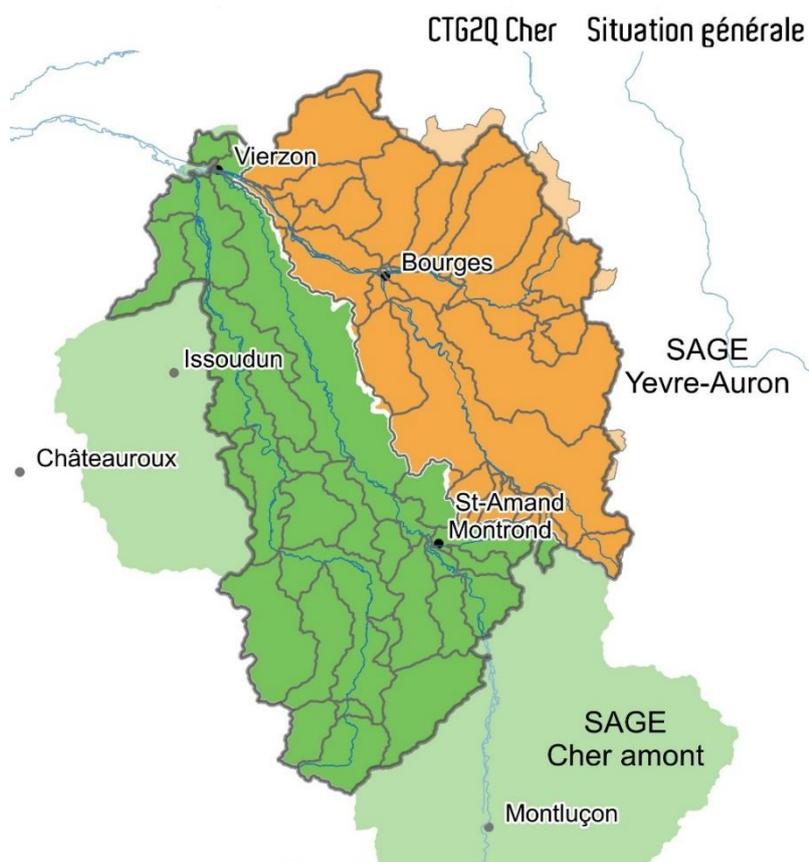


1	LE TERRITOIRE DU CTG2Q : UN TERRITOIRE DEFICIENT EN EAU ET TOUCHE PAR LES POLLUTIONS	2
	DIFFUSES.....	2
1.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE	2
1.2	DIAGNOSTIC	4
1.2.1	<i>Eaux superficielles</i>	4
1.2.2	<i>Eaux souterraines</i>	5
1.3	ENJEUX.....	7
2	UN CTG2Q INSCRIT DANS L'EMERGENCE D'UN PROJET DE TERRITOIRE (PTGE)	8
3	UN TERRITOIRE VULNERABLE ET DES SECTEURS PRIORITAIRES IDENTIFIES	10
3.1	PRELEVEMENTS AGRICOLES.....	10
3.2	PRELEVEMENTS DOMESTIQUES	12
3.3	PRELEVEMENTS INDUSTRIELS.....	12
3.4	POLLUTIONS DIFFUSES ET PONCTUELLES	13
3.5	CONCLUSION : ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE ET LOCALISATION	14
4	DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DE GESTION DE L'EAU INSCRITS SUR 6 ANS	16
5	UN CONTRAT TERRITORIAL PORTE PAR DES ACTEURS MOBILISES	19
5.1	PILOTAGE ET ANIMATION EN PHASE D'ELABORATION.....	19
5.2	GOUVERNANCE DU CONTRAT ET DU PTGE	20
5.2.1	<i>La démarche PTGE</i>	20
5.2.2	<i>Le CTG2Q du Cher</i>	21
5.3	L'ANIMATION DU CTG2Q.....	21
5.3.1	<i>L'animation générale</i>	21
5.3.2	<i>Animation agricole</i>	22
6	UN PLAN D'ACTION ENGAGEANT LA CONCILIATION DES USAGES	23
6.1	LES LEVIERS MOBILISES DANS LE CADRE DU CTG2Q.....	23
6.2	FINANCEMENT PREVISIONNEL.....	25
6.2.1	<i>Plan de financement prévisionnel du CTG2Q inscrit sur 3 ans</i>	25
6.2.2	<i>Plan de financement prévisionnel adossé à la stratégie sur 6 ans</i>	25
6.3	MODALITES DE SUIVI	26
6.4	LES FICHES ACTIONS	29
6.4.1	<i>Les actions inscrites dans le plan d'action</i>	29
6.4.2	<i>Les actions écartées du plan d'action</i>	56
7	ANNEXES.....	71
7.1	ANNEXE 1 : LISTE DES ENTITES DU COMITE DE CADRAGE DE L'ELABORATION DU CTG2Q.....	71
7.2	ANNEXE 2 : LISTE DES ENTITES INVITEES AU COMITE DE CONCERTATION DE LA PHASE D'ELABORATION DU CTG2Q	72
7.3	ANNEXE 3 : LE CONTRAT TERRITORIAL.....	74
7.4	ANNEXE 4 : INDICATEURS DE SUIVI DU PLAN D'ACTION	75
7.5	ANNEXE 5 : LEXIQUE	80

1 Le territoire du CTG2Q : un territoire déficient en eau et touché par les pollutions diffuses

1.1 Présentation du territoire

D'une superficie d'environ **4750 km²**, le territoire couvre les bassins hydrographiques¹ du Cher, de l'Arnon et de l'Yèvre, dans le département du Cher avec quelques communes de l'Indre à l'ouest, sur le bassin de l'Arnon, de l'Allier et la Creuse, respectivement pour les bassins de l'étang de Goule et celui de Sidiailles.



Le bassin versant hydrographique de la rivière Cher présente **un déficit récurrent de la ressource en eau disponible dans le milieu naturel, additionné à un besoin pour les usages qui ne diminue pas**. En effet, au niveau hydrogéologique², la faible capacité de la nappe des calcaires du Jurassique supérieur (nom donné à une nappe phréatique) et son cycle annuel de recharge, cumulé à d'étroites relations entre cette nappe et les rivières sus-jacentes durant toute la traversée de la Champagne Berrichonne, ne suffisent pas à satisfaire la préservation des écosystèmes³ aquatiques et les besoins en eau pour l'alimentation humaine, l'irrigation, l'industrie, les loisirs...

¹ Un bassin versant hydrographique correspond à un territoire délimité naturellement par tous les écoulements d'eau, en surface ou en profondeur, qui se dirigent tous vers le même cours d'eau, lac ou vers la mer.

² L'hydrogéologie, également nommée hydrologie souterraine, est la science qui étudie l'eau souterraine.

³ Ensemble formé par une communauté d'êtres vivants, animaux et végétaux, et par le milieu dans lequel ils vivent. Les composants d'un écosystème sont en interaction constante. – CNRTL

Depuis 1994, en raison de ce déficit constaté entre ressource en eau disponible et prélèvements, le bassin versant hydrographique de la rivière Cher est classé par décret en **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)** à l'amont de Châtres-sur-Cher (41) et à l'aval de la confluence avec la Tardes.

C'est dans ce contexte que les Commissions Locales de l'Eau⁴ des SAGE Yèvre-Auron et Cher amont ont fait de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, notamment de la nappe du Jurassique supérieur, un des enjeux prioritaires. **La totalité du périmètre du CTG2Q est classé en zone de répartition des eaux**, au titre du bassin versant du Cher.

En effet, l'enjeu quantitatif sur l'irrigation est identifié depuis de nombreuses années sur le bassin versant du Cher. Des volumes prélevables par usage ont ainsi été définis sur le périmètre des SAGE Yèvre-Auron depuis 2014 et Cher amont depuis 2015. Un organisme unique de gestion collective des prélèvements, AREA Berry, a été créé en 2009 afin de répartir ces volumes entre irrigants. Le premier travail a consisté à recenser les prélèvements.

Sur le **bassin Yèvre-Auron**, les irrigants ont débuté ce travail dès la fin des années 1990, suite à une période de sécheresse intense. Ainsi, une gestion volumétrique des prélèvements s'est mise en place progressivement depuis les années 1998 sur le périmètre du SAGE Yèvre-Auron. Les **volumes prélevables y sont respectés** par les irrigants qui ont diminué leurs prélèvements par rapport aux années 1990. Le nouveau défi des exploitations consiste à s'adapter au changement climatique donc à l'augmentation des températures et de la demande en eau des plantes, à la diminution des précipitations estivales, à la sécheresse hivernale ou de printemps, et restrictions d'irrigation précoces.

Le **bassin Cher-Arnon** n'est pas aussi avancé dans la démarche. Sur certains sous-bassins versants, les volumes prélevés dits « impactants » en période d'étiage **dépassent actuellement les volumes prélevables** définis dans le SAGE Cher amont. AREA Berry a terminé le recensement des irrigants en 2019 et a déposé une demande d'autorisation avec un premier plan de répartition des prélèvements. En d'autres termes, l'organisme a établi un système de répartition des prélèvements en eau auprès des irrigants agricoles. La prochaine étape prévue par l'organisme est l'atteinte, rapide, des volumes prélevables en étiage (période à laquelle le cours d'eau atteint son débit minimum). Sur certains sous-bassins, la diminution de volume prélevable à réaliser est très importante (de 42 % à 88 %). Son application directe aurait de fortes conséquences socio-économiques sur les territoires et les exploitations concernées il faut donc trouver un juste milieu et faire appliquer ces seuils petit à petit.

L'ensemble du territoire du CTG2Q est également situé en zone vulnérable pour les nitrates, excepté l'extrême sud. Au titre de la Directive Nitrates⁵, un programme d'actions est mis en œuvre au sein de ce périmètre afin d'éviter à la fois une augmentation de la concentration en nitrates d'origine agricole dans les eaux. Mais aussi de contribuer à sa diminution par l'adoption de pratiques agricoles adaptées (analyse des sols, réduction des intrants azotés, cultures intermédiaires pièges à nitrates [CIPAN],...). Par ailleurs, certaines communes au sein de cette zone vulnérable, présentant une dégradation par les nitrates plus marquée, sont désignées « zones d'action renforcée » (ZAR) sur lesquelles s'appliquent des prescriptions supplémentaires prévues dans le programme d'actions nitrates.

Le territoire comprend 5 captages prioritaires : Le Porche et Saint-Ursin à Bourges, Soulangis, Coust, et Sidiailles. Situés principalement en contexte de grandes cultures, associées parfois à de l'élevage, ils

⁴ Créée par le préfet, la commission locale de l'eau (CLE) est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) – Gest'eau

⁵ Directive européenne entrée en vigueur le 12 décembre 1991, qui vise à réduire la pollution des eaux provoquée par les nitrates utilisés à des fins agricoles.

présentent tous une problématique nitrate, combinée à une attention particulière concernant les pesticides pour Le Porche et Soulangis.

Enfin, d'après l'étude sur le changement climatique réalisée en 2017 par l'Établissement public Loire sur les territoires des SAGE Cher amont et Yèvre-Auron, il faut s'attendre à un **réchauffement généralisé sur le territoire (+2,1 °C), plus marqué au printemps et à l'automne**. Le déficit hydrique augmenterait fortement en période estivale avec une augmentation de l'évapotranspiration des plantes et une baisse des précipitations. La **ressource en eau serait moins disponible l'été** avec une baisse du débit des cours d'eau (-25 et -28 % pour le module respectivement de l'Yèvre à St-Doulchard et du Cher à Vierzon), prolongée plus tard sur l'automne, et **une recharge moindre des nappes souterraines l'hiver** (-29 %). Dans ce contexte, le risque d'étiage hivernal associé à un déficit pluviométrique au printemps est à prendre en considération.

Ces premiers éléments illustrent la nécessité de mener une démarche visant à **repenser l'économie des exploitations agricoles et du territoire face à la baisse de la disponibilité en eau**.

1.2 Diagnostic

Le périmètre du CTG2Q est concerné par :

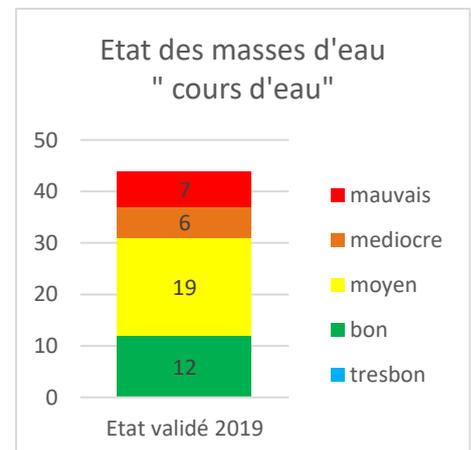
- 44 masses d'eau « cours d'eau »,
- 3 masses d'eau artificielles « canal »,
- 3 masses d'eau « plan d'eau »
- 14 masses d'eau souterraines.

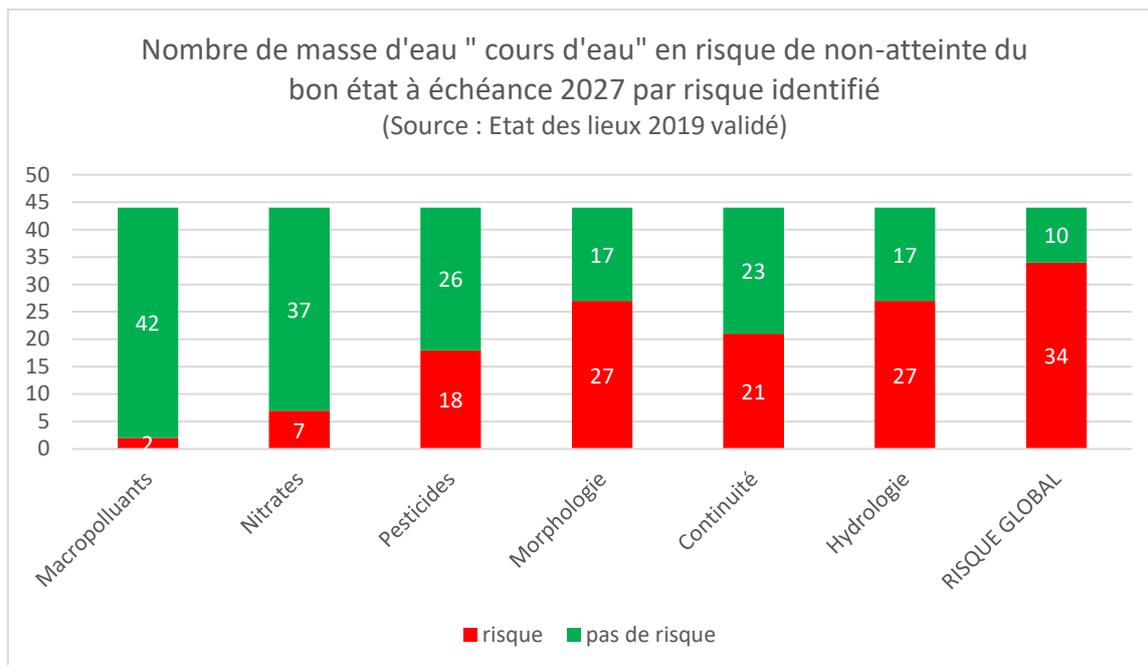
1.2.1 Eaux superficielles

72 % des masses d'eau « cours d'eau » sont en état moins que bon.

Selon l'évaluation du risque de non-atteinte des objectifs environnementaux de la Directive-cadre sur l'eau à échéance 2027, établie en croisant l'état des masses d'eau et les pressions qu'elles subissent, **90 % des cours d'eau du territoire (40 sur 44) présentent au moins un risque.**

Environ 2/3 des masses d'eau sont concernées par un risque sur les paramètres « hydrologie » et « morphologie ». Viennent ensuite les risques suivants : la continuité (48 %), les pesticides (41 %), les nitrates (16 %) et les macropolluants (4,5 %). L'enjeu morphologie fait l'objet d'actions dans les Contrats Milieux Aquatiques en place ou en projet. **L'hydrologie est l'enjeu le plus fréquent de ce territoire** qui devra tenir compte de cette problématique dans la priorisation des actions à mener, en ciblant les 27 masses d'eaux de surface concernées.





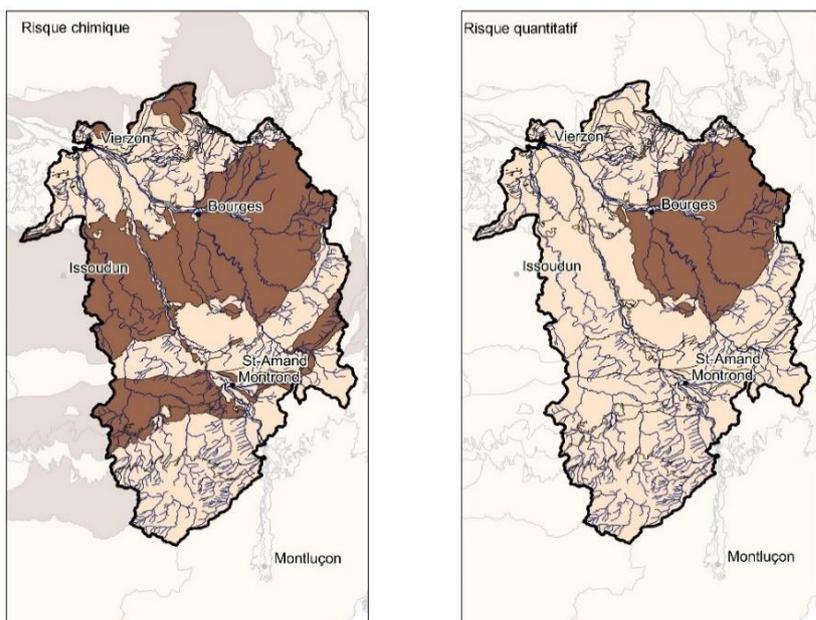
Risques de non-atteinte du bon état des eaux en 2027 des masses d'eau « cours d'eau »

Concernant les masses d'eau artificielles notamment le « Canal de Berry », l'évaluation conclut à l'absence de risque de non-atteinte du bon potentiel d'ici 2027. Les 3 masses d'eau « plan d'eau » sont quant à elles classées en risque pour les compartiments « nitrates » et « macropolluants » auxquels s'ajoute celui des « pesticides » pour l'étang de Craon.

1.2.2 Eaux souterraines

Concernant les eaux souterraines, d'après l'état des lieux 2017, validé en 2019, **la nappe des Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du bassin versant Yèvre/Auron (nom donné à deux nappes phréatiques présentes sur le territoire) est en mauvais état quantitatif et en risque de non atteinte du bon état en 2027.** Il s'agit d'une des principales nappes phréatiques du territoire (43,9 % en superficie), très sollicité pour l'alimentation en eau potable, mais également pour l'irrigation et l'industrie. De plus, les relations entre cet aquifère et les cours d'eau du territoire sont très prononcées.

Risque de non atteinte du bon état des eaux souterraines à échéance 2027



Par ailleurs, 5 masses d'eau « nappes libres⁶ » apparaissent en mauvais état chimique et 4 présentent un ou plusieurs risques de non-atteinte du bon état en 2027. En effet, celle des Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du bassin versant Yèvre/Auron libres cumule tous les risques (nitrates, pesticides et quantité), tandis que les Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du bassin versant du Cher libres, la Craie du Séno-Turonien du Sancerrois libre et les Calcaires du Lias libres (noms donnés à des nappes phréatiques) affichent uniquement un **risque chimique pour les nitrates**.

L'évaluation de l'état des masses d'eaux superficielles et souterraines, menée lors de la phase de diagnostic, a permis de mettre en avant les enjeux du CTG2Q.

⁶ En opposition aux nappes captives, qui se trouvent plus en profondeur, les nappes libres sont les premières nappes rencontrées dans un sous-sol perméable. Elles sont alimentées directement par les pluies et les eaux de surface, les eaux y sont donc « jeunes ».

1.3 Enjeux

Des enjeux transversaux s'intégrant dans un ou plusieurs enjeux des SAGE ont été identifiés et participent au socle général de la stratégie du contrat :

- La préservation des écosystèmes aquatiques, supports de **biodiversité** et rendant de multiples services, d'un point de vue qualitatif.
- **L'adaptation au changement climatique** et la résilience du territoire⁷, en particulier par rapport à la disponibilité de la ressource en eau ;



Au regard du diagnostic posé sur ce territoire, une liste d'enjeux a été établie par les acteurs. Cette liste classe les enjeux du plus important, au moins important :

ENJEUX		SOUS-ENJEUX ABORDES EN CONCERTATION	
1	Prélèvement pour l'irrigation agricole et adaptation des systèmes (usage impactant)	1	Prélèvement pour l'irrigation agricole l'été*
		2	Accompagner la profession agricole dans la transition
		3	Encourager et développer les nouvelles cultures, mise en place de cultures à plus forte valeur ajoutée
2	Préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes (milieux impactés)	1	Préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes
		2	Fonctionnalité des milieux aquatiques
		3	Changement climatique/baisse des débits des cours d'eau, Débit Minimum Biologique
		4	Trames Vertes, réseau bocager
3	Pollutions diffuses et ponctuelles (usage impactant)	1	Pollutions diffuses — pesticides et produits pharmaceutiques
		2	Pollutions diffuses — nitrates
		3	Rejets de stations d'épuration
		4	Rejets industriels
		5	Érosion des sols
4	Prélèvement pour l'alimentation en eau potable (usage impactant)		
5	Imperméabilisation des sols et gestion des eaux pluviales (usage impactant)		
6	Gestion des usages	1	Gouvernance : gestion de l'eau avec le changement climatique, prévention des conflits
		2	Préserver et développer l'activité économique du département
7	Obstacles à la continuité écologique (usage impactant)	1	Étangs sur cours d'eau
		2	Marais de Bourges
		3	Continuité écologique : obstacles à l'écoulement de l'eau
8	Prélèvement pour le Canal de Berry (usage impactant)		
9	Prélèvements industriels (usage impactant)		

⁷ La capacité qu'à un territoire à surmonter les perturbations qu'il rencontre, à s'y adapter tout en évoluant.

** l'impact de la substitution et des prélèvements hivernaux sera évalué grâce à une étude portée par l'EP Loire dans le cadre des 2 SAGE dès fin 2020*

À l'issue du processus de concertation mené lors des phases « état des lieux - diagnostic », les acteurs du territoire ont fait émerger des enjeux prioritaires dans les thématiques suivantes :

- la gestion quantitative des ressources ;
- la maîtrise des pollutions diffuses et ponctuelles ;
- la préservation des écosystèmes.

2 Un CTG2Q inscrit dans l'émergence d'un projet de territoire (PTGE)

L'objectif du présent contrat territorial est d'apporter de nouveaux leviers d'actions permettant, en synergie avec les autres démarches existantes sur le territoire, d'atteindre efficacement l'objectif de bon état des masses d'eau, tout en satisfaisant les usages.

Comme évoqué dans la partie 1.1, le territoire du CTG2Q est couvert par 2 SAGE en phase de mise en œuvre. Les Commissions locales de l'eau de ces 2 SAGE, au travers de leurs animateurs, ont accompagné les services de la Chambre d'agriculture du Cher qui est à l'initiative de l'émergence de ce projet en 2016.

Avant même la sortie de l'instruction gouvernementale du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), toutes les catégories d'acteurs du domaine de l'eau ont été conviées aux différentes phases d'élaboration de ce contrat, avec pour objectif d'en faire un réel projet de territoire.

Ainsi au terme de ce processus de concertation et de co-construction, **le Conseil départemental du Cher a accepté d'en assurer le portage** et de veiller au respect des objectifs fixés. Les évolutions nécessaires de l'agriculture modifieront les filières agricoles, l'emploi, les entreprises agroalimentaires et donc le développement économique. De par sa compétence en aménagement et développement du territoire, le Département est à cette échelle d'intervention, l'acteur majeur dans le domaine de l'eau en assurant, pour le compte des collectivités et leurs groupements, des missions d'animation et d'assistance technique dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et des milieux aquatiques. Il pourra ainsi se faire le relais des collectivités responsables du petit cycle de l'eau⁸ qui ne participeront pas directement à la mise en œuvre de ce contrat. Le Conseil départemental est également un acteur important de la démarche « Agrilocal » engagée sur le territoire depuis de nombreuses années. C'est un outil qui a pour objectif de favoriser le circuit court⁹ en restauration collective.

De son côté, la Chambre d'agriculture du Cher, bien qu'à l'origine du lancement du projet de CTG2Q, n'avait pas vocation à porter ce projet territorial, qui va au-delà des actions destinées au public agricole. De par sa fonction de représentation consulaire, elle sera le partenaire agricole principal, en animant une commission agricole associant les partenaires techniques et économiques, pour partager les enjeux de ce contrat, développer des actions sur tout le territoire et mener des réflexions sur les filières de l'avenir. Sa fonction de conseil lui permettra d'assurer des actions directes d'accompagnement des actifs agricoles, dans la réflexion sur l'évolution des systèmes et des pratiques favorables à la ressource en eau et à la biodiversité.

⁸ Représente tout le processus mis en place par l'Homme pour disposer d'une eau potable à volonté dans son logement, qui sera ensuite traitée et rendue suffisamment propre pour être rejetée dans le milieu naturel ou être réutilisée.

⁹ Mode de vente privilégiant la limitation du nombre d'intermédiaires.

Le CTG2Q a pour ambition d'être multipartenaire et évolutif notamment en y associant, au travers de certaines fiches actions, des acteurs comme le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Centre Cher, l'entreprise MONIN ou encore les syndicats de rivière.

Lors la phase d'élaboration, les acteurs ont relevé la synergie d'actions sur le volet biodiversité. Ils citent par exemple les outils Trame Verte et Bleue, l'action « Plantez le Décor » du PETR Centre Cher, les actions de l'association Nature 18, la gestion des sites Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental du Cher et d'autres sites remarquables par le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire.

Il est utile de préciser que la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques n'est pas un service marchand. Leur préservation est donc un enjeu difficile à faire prendre en compte dans les décisions de gestion et d'aménagement.

Le PETR Centre Cher est un acteur important du territoire, car il porte l'élaboration de documents stratégiques comme le Schéma de Cohérence Territoriale¹⁰ (SCOT), au sein duquel la prise en compte des évolutions climatiques, énergétiques et agricoles est incontournable.

Au-delà de s'inscrire dans une relation multi partenariale et d'assurer une transversalité entre les différentes politiques environnementales mises en œuvre qu'elles soient nationales (Ecophyto, Directive Nitrates,...), régionales (le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires [SRADDET], Ecophyto, politique régionale des milieux aquatiques,...) ou plus locales (ENS [Environnement Naturel Sensible], SCOT,...), le CTG2Q vise à inclure la biodiversité comme élément clé dans l'adaptation au changement climatique et la réduction des intrants. Il peut être ainsi noté la volonté de développer les trames vertes ou encore l'agroforesterie non seulement favorable à la diversification des habitats, mais présentant des intérêts sur le plan agroécologique. Les actions relatives à la réduction des intrants chimiques, phytosanitaires et nitrates, couplées à l'évolution de pratiques agricoles (diversification des cultures, gestion des sols, réduction des intrants,...) et à l'aménagement paysager présenteront des bénéfices sur la biodiversité fonctionnelle des systèmes agricoles.

Le partage d'expérience et la démonstration étant des conditions sine qua non à la réussite des projets en matière d'évolution des pratiques, un lien régulier avec les différents réseaux de conseils et de filières agricoles sera établi.

Enfin, sur le territoire, plusieurs contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) sont en cours ou en phase bilan (Yèvre 2016-2020, Barangeon 2012-2016, Auron, Airain et affluents 2015-2019, Arnon aval 2015-2019). La présence des syndicats de rivière (le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre [SIVY], le Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents [SIAB3A] et le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval [SMAVAA]), comme pilotes coordinateurs des actions de sensibilisation des acteurs sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des services environnementaux, permettra au cours de la vie du contrat de faire le lien avec l'avancement des démarches portées dans les CTMA et développer une sensibilisation régulière sur la préservation de la ressource en eau sur le plan quantitatif et qualitatif ainsi que sur les services écologiques rendus par les milieux aquatiques.

Ainsi, au regard des éléments issus de la phase de concertation des acteurs, l'enjeu « biodiversité - milieux aquatiques » a été fléché comme prioritaire. Cette thématique est intégrée dans les CTMA, et non dans le CTG2Q. Toutefois, le lien établi avec les syndicats de rivière permettra d'assurer une passerelle entre le CTG2Q et les CTMA et prendre ainsi en compte l'enjeu biodiversité.

¹⁰ Document d'urbanisme ayant pour but de mettre en commun les politiques sectorielles.

3 Un territoire vulnérable et des secteurs prioritaires identifiés

Comme évoqué précédemment, 27 des 44 masses d'eaux superficielles sont sensibles au risque quantitatif, et 18 sur 44 au risque qualitatif.

3.1 Prélèvements agricoles

L'irrigation agricole s'est développée à partir des années 1980 afin de s'affranchir des épisodes de sécheresse due à une pluviométrie irrégulière et des sols à faibles réserves en eau utilisable. L'objectif était d'assurer des rendements réguliers garantissant ainsi les revenus. L'irrigation a également permis une opportunité de diversification précieuse pour développer les productions à plus forte valeur ajoutée.

Depuis les années 2010, avec la diminution des molécules chimiques disponibles pour les agriculteurs, les impasses agronomiques telles que la gestion des adventices¹¹ résistantes dans les systèmes simplifiés, c'est-à-dire les exploitations de type blé-orge-colza, sont plus facilement limitées grâce à l'implantation de cultures de printemps irriguées dans la rotation.

Actuellement, les cultures majoritairement irriguées, sont les cultures de maïs en grains et d'ensilage (fourrage), de blé, d'orge, de pois et les vergers. On trouve également sur le territoire des cultures de « diversification », consommant autant d'eau que le maïs et ce, à la même période. Ce sont les exploitations de soja, de légumes, de pomme de terre et de porte-graine. Le tournesol, le sorgho, le millet, la luzerne, certains porte-graines potagères et fourragères et les truffes diversifient la rotation et consomment moins d'eau. D'autres productions, nécessitant peu d'eau, sont encore peu implantées sur le territoire ou nécessitent une filière structurée (exemples : chanvre, quinoa, agroforesterie, légumes, etc.).

A l'échelle du CTG2Q, 17,5 millions de mètres cubes (Mm³) d'eau sont prélevés annuellement en moyenne pour l'irrigation agricole. Le volume total prélevé par année est très hétérogène et dépend directement des conditions météorologiques. Ainsi, les prélèvements varient entre 24,09 Mm³ en 2003, année à l'été chaud et sec, et 9,56 Mm³ en 2014, année à l'été humide. Depuis la mise en place de la gestion volumétrique sur le territoire du SAGE Yèvre-Auron, en 2007, les prélèvements sont à la baisse sur ce bassin. (Cette gestion volumétrique a été instaurée sur ce SAGE en 2007, et des « volumes prélevables » ont été appliqués en 2014 pour le SAGE Yèvre-Auront et en 2015 pour le SAGE Cher-amont. Afin de ne pas confondre ces deux termes, il faut comprendre ici qu'une méthode de gestion volumétrique a été mise en place avant la définition de volumes prélevables). Cette tendance n'est pas observée sur Cher-Arnon, où les volumes prélevables sont instaurés depuis peu.

Par ailleurs, excepté sur l'Yèvre aval, les prélèvements sont majoritairement estivaux (83 %), c'est-à-dire du 1^{er} avril au 31 octobre. Pendant les années sèches et sur la même période, ces prélèvements atteignent 95 % des volumes consommés pour le bassin Cher-Arnon.

Les prélèvements, quels qu'ils soient, entraînent un abaissement de la cote piézométrique¹² du toit des nappes souterraines, notamment en période d'étiage lorsque ces dernières se vident. Les nappes souterraines étant en étroites relations avec les cours d'eau, ceux-ci pourraient s'en retrouver également impactés, d'autant plus facilement et rapidement par ce que la majorité des forages est

¹¹ Plantes nuisibles, ou mauvaises herbes.

¹² La mesure de profondeur de la surface de la nappe d'eau souterraine.

concentrée à proximité des rivières, qui constituent les axes de drainage de l'aquifère¹³ des calcaires du Jurassique supérieur.

Sur le bassin Yèvre-Auron, les sous-bassins versants sujets à des problèmes quantitatifs liés à l'usage agricole sont les Rampennes, l'Auron, l'ensemble Colin-Ouatier-Langis, l'Yèvre amont (pression forte), l'Airain et l'Yèvre aval (pression moyenne). Côté Cher-Arnon, il s'agit des sous-bassins Arnon médian et aval et Cher aval. Les données des pressions de prélèvement pour tous les usages à l'étiage permettent de cibler les mêmes bassins, plus le Moulon et sauf l'Arnon aval et le Cher aval.

Il est à noter que **des actions menées depuis plus de 10 ans sur le bassin Yèvre-Auron, avec la mise en œuvre d'un protocole de gestion volumétrique** ont conduit à une baisse des volumes prélevés. Une étude d'évaluation de ce protocole a été engagée dans le cadre du SAGE Yèvre-Auron depuis fin 2020, afin notamment d'analyser son efficacité, sa pertinence et sa cohérence vis-à-vis des objectifs actuels, liés au changement climatique et plus précisément à la diminution des ressources en eau disponibles...

Sur l'ensemble du périmètre du CTG2Q, l'organisme unique AREA Berry, cité au début de ce document, a mené des études d'impact dans le cadre des procédures administratives liées aux demandes d'autorisation unique de prélèvements. Au terme de ces réflexions, il est proposé la mise en œuvre de plusieurs actions pour atteindre les volumes prélevables définis dans les SAGE notamment la diminution des prélèvements, passant par l'adaptation des systèmes et par un pilotage de l'irrigation avec des outils d'aide à la décision, la déconnexion des retenues, la substitution *via* des retenues à remplissage hivernal, ou par le déplacement de forage pour capter des ressources n'impactant pas la ressource superficielle. Le programme envisagé est progressif, afin de ne pas compromettre la viabilité des exploitations agricoles et des filières afférentes.

En 2019, suite à la présentation des résultats de ces études sur le bassin Cher-Arnon par AREA Berry, des agriculteurs ont créé l'association « OPTIM'EAU CHER ARNON » avec pour objectif de trouver des solutions pour répondre à l'enjeu quantitatif que rencontre le territoire. Plusieurs réunions d'information ont eu lieu et certains groupes d'agriculteurs projettent la mise en place de réserves de substitution afin de diminuer la pression sur les milieux à l'étiage. En d'autres termes, ces groupes d'agriculteurs veulent engager la construction de réserves d'eau pour alléger la pression exercée par les prélèvements, sur le milieu. Une réserve d'eau pourrait leur permettre d'éviter de capter l'eau dans les réserves naturelles.

De plus, **la Chambre d'agriculture du Cher participe depuis 2019 à un programme « SRDEII intégration du changement climatique dans le conseil »** qui vise à modéliser l'impact du changement climatique sur les systèmes de production actuels, grandes cultures et élevage, afin d'intégrer cette dimension dans le conseil. Elle accompagne également l'émergence d'un groupe d'agriculteurs irrigants des bassins Arnon médian, aval et Cher aval dans un GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) « System'eau » visant à trouver des solutions viables pour adapter les systèmes irrigués au changement climatique. Enfin, elle dispose d'outils tels qu'ORACLE, un observatoire du changement climatique sur l'agriculture, et CLIMA-XXI, un modèle qui permet de visualiser les évolutions climatiques et agronomiques à l'échelle du futur proche et lointain.

Toutes ces actions déjà engagées devront être poursuivies dans le cadre fixé par le plan d'action du présent CTG2Q. Des études économiques et financières ainsi que des diagnostics d'exploitations réalisés dans les sous-bassins versants prioritaires seront nécessaires pour adapter les pratiques et accompagner les agriculteurs vers des systèmes moins dépendants de l'irrigation.

¹³ Couche souterraine formée par les eaux d'infiltration.

Ces changements de pratiques nécessiteront de réels efforts et auront un impact social, technique et économique sur les exploitations, y compris en élevage, qu'il faudra veiller à prendre en compte. En effet, le pâturage estival devient compliqué avec les épisodes de sécheresse et de canicule. Les éleveurs doivent régulièrement affourager dès le mois de juillet ce qui fait diminuer les stocks pour l'hiver. Par ailleurs, l'implantation de prairies en fin d'été, période relativement sèche, devient difficile et met à mal la constitution de stocks.

L'adaptation des systèmes de cultures et des prélèvements pour l'irrigation agricole ressort comme l'enjeu prioritaire sur ce territoire rural.

3.2 Prélèvements domestiques

Sur la période 2008-2016, **le volume moyen annuel prélevé pour l'alimentation en eau potable est d'environ 14,93 Mm³ avec une tendance globale à la baisse**. Sur les 39 captages recensés sur le territoire, 36 prélèvent en nappes souterraines majoritairement dans les calcaires du Jurassique supérieur et 3 dans les eaux superficielles : 2 dans le Cher à Vierzon et 1 dans la retenue du barrage de Sidiailles. A ces prélèvements sur le territoire s'ajoutent les 2,54 Mm³ prélevés à Herry dans le bassin de la Loire et acheminés par une conduite pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération de Bourges (donnée 2017).

L'usage « eau potable » est prioritaire. Toutefois, l'outil de programmation CTG2Q n'est pas le seul cadre d'intervention pour sécuriser et améliorer ces prélèvements¹⁴. C'est pourquoi l'enjeu « Prélèvement pour l'Alimentation en Eau Potable » n'apparaît pas en première position dans la concertation sur le diagnostic. Néanmoins, les acteurs ont insisté sur **la nécessité de sécuriser l'approvisionnement local** en eau potable de façon à éviter les crises en cas de pénurie (interconnexion, anticipation) ainsi que **d'améliorer les rendements des réseaux**. Par conséquent, si la consommation en eau potable des habitants devrait être stable, voire très légèrement inférieure, d'ici à 2050, au regard des effets actuels du changement climatique, la ressource en eau en période d'étiage risque d'être moins disponible. Ceci peut potentiellement entraîner des difficultés d'approvisionnement dans certaines communes. **Des actions de sensibilisation seront proposées à destination des collectivités**. Des actions pourront être menées hors CTG2Q (Schéma départemental AEP, interconnexions).

3.3 Prélèvements industriels

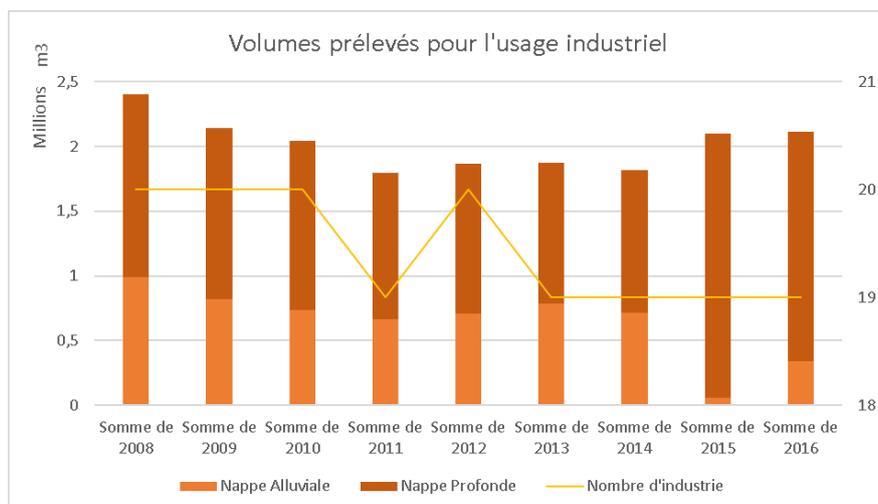
Les prélèvements industriels, issus de forages individuels, sont assez faibles à l'échelle du territoire du Contrat puisqu'ils sont en moyenne d'environ 2 Mm³ par an, sans tendance d'évolution nette depuis 2008.

En 2016, 21 points de prélèvement à usage industriel sont recensés, 17 en nappe profonde et 4 en nappe alluviale¹⁵. Le nombre d'industries prélevant reste stable depuis 2008 (cf. graphique ci-dessous). Le préleveur le plus important est la base aérienne d'Avord

¹⁴ Principalement le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable adopté en 2011 en document structurant, mais aussi des démarches opérationnelles sur les aires d'alimentation de captage (contrat territorial du Porche, groupe 30000 sur l'AAC de Soulangis, MAEC à Sidiailles)

¹⁵ Nappe d'eau souterraine circulant dans des formations alluviales laissées par des cours d'eau souterrains.

Engagée dans une politique de réduction de ses impacts environnementaux, l'entreprise Monin a décidé d'intégrer la démarche du CTG2Q avec le souhait d'atteindre, à terme, un niveau zéro de rejet liquide.



3.4 Pollutions diffuses et ponctuelles

Identifiées comme facteurs directs de dégradation de la qualité des eaux du territoire, **les pollutions diffuses et ponctuelles issues des divers usages constituent l'autre enjeu prioritaire du contrat**. Les pesticides sont problématiques dans les eaux souterraines, notamment pour l'atteinte du bon état chimique de la nappe souterraine libre du Jurassique supérieur située sous la Champagne berrichonne (pression très élevée pour la partie du bassin Yèvre-Auron déclassée sur ce paramètre dans l'état des lieux 2019). A noter qu'entre 2008 et 2017, le nombre de détections de pesticides dans les captages a augmenté, mais leur concentration totale a diminué. L'évolution des molécules recherchées et les progrès des laboratoires et des pratiques culturales, ainsi que la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires peuvent expliquer ce constat.

En zone non agricole, le durcissement de la réglementation et le déploiement des méthodes alternatives ont contribué à diminuer fortement la pression liée à l'usage des produits phytosanitaires. La loi du 6 février 2014, dite « loi Labbé » interdit en effet l'usage de produits phytosanitaires dans les lieux ouverts au public (hormis terrains sportifs et cimetières) depuis le 1^{er} janvier 2017 et pour les jardiniers amateurs depuis le 1^{er} janvier 2019. Un arrêté prévoyant une extension prochaine du champ d'application de cette loi sera mis en application d'ici juillet 2022. Il concernera notamment les terrains sportifs, les cimetières, mais également les parcs et jardins privés.

En agriculture, de nombreuses obligations réglementaires existent visant à limiter la pollution diffuse comme la création de bandes enherbées le long des cours d'eau, l'instauration de zones de non-traitement (ZNT) selon les produits, la restriction des traitements selon les types de molécules ou l'existence de drainage, selon les conditions météorologiques (vent), etc.

Par ailleurs, initié en 2008, le plan national ECOPHYTO 2 + a pour objectif de diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires de 50 % à l'horizon 2025. Dans le Cher, des groupes d'agriculteurs DEPHY ou des groupes 30000 (animés par la FDGEDA, les établissements Villemont, Martignon SAS ou la Chambre d'agriculture du Cher) expérimentent des solutions pour adapter leurs systèmes et diminuer les traitements. En traitant de façon localisée par exemple, en modifiant les dates de semis, en diversifiant la rotation, en désherbant mécaniquement ou encore en implantant des haies. Également, les mesures

agroenvironnementales climatiques (MAEC) sont des programmes d'aides spécifiques auxquels les agriculteurs peuvent souscrire avec des objectifs de réduction des produits phytosanitaires par rapport aux références régionales.

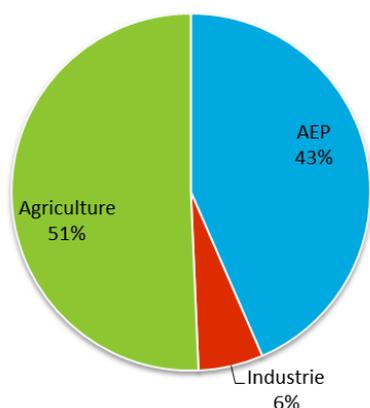
En plus des programmes incitatifs de changement de systèmes, la réglementation sur les nitrates impose des pratiques agricoles plus vigilantes vis-à-vis des risques de fuites des nitrates vers les nappes et cours d'eau, par un programme d'action régional, avec par exemple :

- l'implantation de bandes enherbées le long de tous les cours d'eau,
- des prévisions de fertilisation avec fixation d'objectifs de rendement, la prise en compte de l'apport d'azote de l'eau d'irrigation, la mesure obligatoire des reliquats d'azote du sol, le fractionnement des apports d'azote,
- le stockage des effluents d'élevage, des périodes d'interdiction d'épandage, la mise aux normes des bâtiments d'élevage,
- la couverture hivernale des sols par l'implantation de cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) et le maintien des repousses après récolte de colza.

Sur le territoire, l'aire d'alimentation du captage du Porche et les communes de Massay, Lury-sur-Arnon et Preuilly sont classées en **zone d'action renforcée pour les nitrates**.

3.5 Conclusion : enjeux prioritaires du territoire et localisation

En conclusion, en moyenne **34,3 Mm³ d'eau sont prélevés chaque année sur le territoire, tous usages confondus**. (+2,5 Mm³ « importés » du bassin de la Loire). Contrairement à l'alimentation en eau potable et à l'industrie, prélevant régulièrement toute l'année, la majorité des prélèvements pour l'irrigation agricole se concentre à l'été.



Des volumes prélevables par usage ont été définis respectivement en 2014 et 2015 dans les SAGE Yèvre-Auron et Cher amont. Ces volumes tentent d'être représentatifs de la partie renouvelable de la ressource qui peut être utilisée sans compromettre le fonctionnement des nappes et des milieux naturels. Aujourd'hui, sur le bassin Cher-Arnon, les volumes prélevés à l'été pour l'irrigation agricole sont supérieurs aux volumes prélevables fixés dans le SAGE. Sur le bassin Yèvre-Auron, la mise en œuvre du protocole de gestion volumétrique des prélèvements mis en place en 2009, permet de respecter les volumes prélevables.

Les prélèvements pour l'irrigation agricole et l'adaptation des systèmes de cultures ressortent comme un enjeu prioritaire sur ce territoire rural.

Des éléments de **connaissance restent toutefois à acquérir quant aux prélèvements historiques sur les eaux superficielles, sur l'alimentation du Canal de Berry et pour l'usage industriel**, notamment sur la part utilisée dans les processus utilisant des réseaux d'eau potable.

Les **bassins les plus en tension identifiés** dans l'état des lieux, en contexte de changement climatique avec un risque de moindre disponibilité d'eau, sont :

- Priorité forte Cher-Arnon : **Arnon médian, Arnon aval et Cher aval**
- Priorité forte Yèvre-Auron : **Rampennes, Auron, Colin-Ouatier-Langis, Yèvre amont**
- Priorité moyenne à faible : **l’Airain et l’Yèvre aval** (moyen), le Moulon (faible).

Sur les territoires en tensions régulières, avec la nécessité de réduire les volumes prélevés impactants, une réflexion sera effectuée sur la création de projets collectifs de retenues de substitution (la deuxième phase du CTG2Q). Sur ces territoires, c’est l’ensemble des activités humaines, dont l’agriculture, qui pourraient être menacées ou limitées par le changement climatique. La concrétisation de ces projets de retenues de substitution sera subordonnée à leur justification au regard des résultats positifs des études d’opportunité, des analyses économiques et financières, des impacts environnementaux et de leur faisabilité technique dans un contexte d’anticipation et d’adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, avec 41 % et 16 % des masses d’eau « cours d’eau » en risque de non atteinte du bon état à l’horizon 2027 pour les paramètres pesticides et nitrates, et la totalité du territoire du CTG2Q classée en zone vulnérable nitrates (excepté l’extrême sud), **l’enjeu qualitatif ressort comme prioritaire** pour ce territoire. Cela impliquera au travers du plan d’action du CTG2Q un travail de fond en matière de changement de pratiques, de transition agroécologique et d’adaptation des filières, avec un travail collaboratif au sein de la profession agricole.

Synthèse

Etat de la ressource en eau

➤ Sur le plan quantitatif

En moyenne **34,3 Mm³** d’eau sont prélevés chaque année, tous usages confondus, hors importations du bassin de la Loire :

- **17,5 Mm³** d’eau sont prélevés en moyenne pour l’irrigation agricole, avec de fortes variations interannuelles
- Sur la période 2008-2016, le volume moyen prélevé pour l’alimentation en eau potable est d’environ **14,93 Mm³** avec une tendance globale à la baisse
- Les prélèvements industriels, issus de forages individuels, sont en moyenne d’environ **2 Mm³ par an**, sans tendance d’évolution nette depuis 2008.
- 27 des 44 masses d’eau de surface sont en risque « hydrologie »

➤ Sur le plan qualitatif

- **Sur 14 masses d’eau souterraines, 5** masses d’eau « nappes libres » apparaissent en mauvais état chimique
- **41 % et 16 % des masses d’eau « cours d’eau »** en risque de non atteinte du bon état à l’horizon 2027 respectivement pour les paramètres pesticides et nitrates, et la totalité de la surface du CTG2Q classée en zone vulnérable (excepté l’extrême sud).

Les enjeux du territoire

A l’issue du processus de concertation mené lors des phases « état des lieux - diagnostic », et au regard du diagnostic posé sur ce territoire, les acteurs du territoire ont fait émerger des enjeux prioritaires dans les thématiques suivantes :

- la gestion quantitative des ressources;
- la maîtrise des pollutions diffuses et ponctuelles;
- la préservation des écosystèmes.

4 Des objectifs stratégiques de gestion de l'eau inscrits sur 6 ans

Pour chaque enjeu identifié dans le contrat territorial, des objectifs globaux et opérationnels ont été associés (Cf. tableau ci-dessous).

Pour atteindre ces objectifs, des actions sont programmées sur une durée de 6 ans, avec une réévaluation à mi-parcours (3 ans). Toutefois, l'atteinte de l'équilibre entre les besoins des milieux aquatiques et des usages, en lien avec le changement climatique, va au-delà de la période contractualisée.

ENJEU	OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIF OPERATIONNEL	PERIODE D'ATTEINTE DES OBJECTIFS	
			2021-2023	2024-2026
Prélèvement pour l'irrigation agricole et adaptation des systèmes	Diminuer les volumes prélevés, notamment estivaux, par la profession agricole	Diminuer de 10 % des prélèvements sur le bassin Yèvre-Auron	enclenchement de la baisse	X
		Atteindre les volumes prélevables du SAGE Cher amont		X
		Développer/renforcer les filières agricoles à bas niveau d'impact sur l'eau	enclenchement avec objectif à long terme	
Préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes	Assurer un fonctionnement optimal des milieux naturels et des usages	Améliorer la connaissance sur le lien hydrodynamique prélèvement/cours d'eau	X	
		Limiter les transferts de polluants et l'érosion des sols		X
		Réussir la transition agroécologique via la mise en œuvre de nouvelles pratiques culturales intégrant l'agroforesterie.	X	X
		Sensibiliser les acteurs, usagers, habitants aux enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques	X	X
Pollutions diffuses et ponctuelles	Réduire les pollutions d'origine agricole	Diminuer l'utilisation d'intrants (phytosanitaires, nitrates) et limiter les pertes par optimisation des pratiques	enclenchement avec objectif à long terme	
	Réduire les pollutions des collectivités	<i>Sensibiliser tous les usagers à l'impact de l'assainissement collectif</i>		
	Réduire les pollutions des industriels	Améliorer la connaissance pour identifier des leviers d'actions		X
		Atteindre le zéro rejet liquide pour une entreprise	X	
Prélèvements pour l'Alimentation en Eau Potable	Diminuer les volumes prélevés	<i>Inciter à la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</i>		
		Inciter à la récupération d'eau pour favoriser l'autonomie des exploitations agricoles	X	

ENJEU	OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIF OPERATIONNEL	PERIODE D'ATTEINTE DES OBJECTIFS	
			2021-2023	2024-2026
<i>Occupation des sols</i>	<i>Diminuer l'impact des zones urbaines sur le cycle de l'eau</i>	<i>Inciter à la gestion intégrée des eaux de pluies</i>		
Gestion des usages	Développer les synergies d'action et prévenir les conflits d'usage	Garantir une concertation et un partenariat étroit entre porteurs de projets, cellule d'animation du contrat et acteurs de l'eau du territoire	X	X
		Sensibiliser les acteurs, usagers, habitants aux enjeux liés à l'eau	X	X

Nota : Sont indiqués en italique les enjeux et objectifs qui interagissent avec la programmation du CTG2Q, mais qui ne sont pas inclus dans son plan de financement.

D'autres actions ont été identifiées lors du processus de concertation et sont d'ores-et-déjà prises en compte dans d'autres démarches, telles que les 3 Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (Yèvre et affluents — Auron-Airain et affluents — Arnon aval) et d'autres politiques sectorielles de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, notamment en ce qui concerne l'assainissement, l'eau potable et la gestion intégrée des eaux pluviales. Des actions de réduction de la consommation par les usages industriels sont prévues hors CTG2Q (Sirops Monin, bas d'Avord).

En revanche, certaines actions n'ont pas encore trouvé de cadre de mise en œuvre, de pilote ou ne sont pas dans la même temporalité que le CTG2Q, mais pourraient émerger pendant la première période du contrat (2021-2023) : améliorer la connaissance sur les prélèvements industriels, favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang de Goule, caractériser l'ensemble des prélèvements en eau du Canal de Berry et les optimiser (travaux de détection de fuite, modernisation des ouvrages de prélèvements...), réutiliser l'eau usée épurée de la station d'épuration de Saint Amand-Montrond.

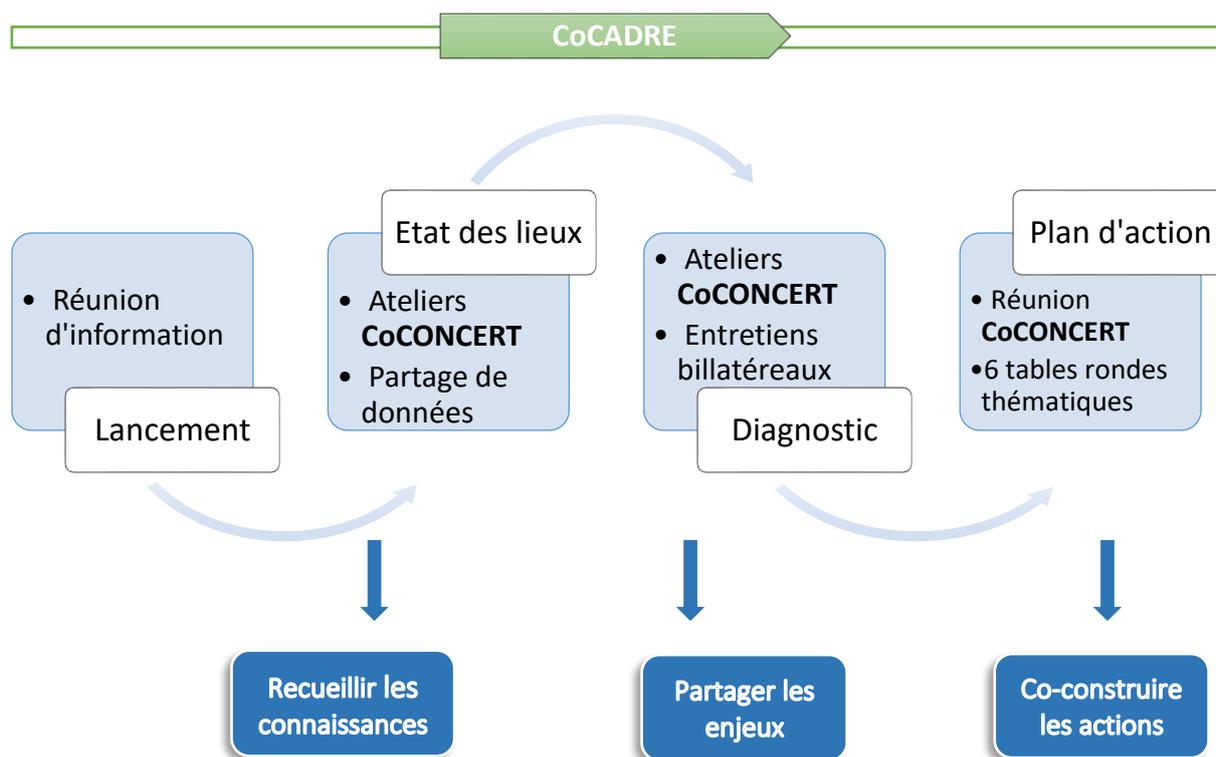
Le lien entre les objectifs du CTG2Q et les deux SAGE du territoire sont forts; le contrat concourt largement à l'application des orientations définies dans les Plans d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau de ces deux documents stratégiques.

ENJEU DU CTG2Q	OBJECTIF GLOBAL	LIEN AVEC LE PAGD DU SAGE	
		YEVRE-AURON	CHER AMONT
Prélèvement pour l'irrigation agricole et adaptation des systèmes	Diminuer les volumes prélevés, notamment estivaux, par la profession agricole	Objectif 1.2	QT-1-D1 QT-2-D4
Préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes	Assurer un fonctionnement optimal des milieux naturels et des usages	Objectif 1.1 Objectif 4.2 – dispo 11	QT-1-D4 QL-5-D2 QT-2-D3
Pollutions diffuses et ponctuelles	Réduire les pollutions d'origine agricole	Objectif 3.1	QL-5-D2/QL-4-D2
	Réduire les pollutions des collectivités	Objectif 3.2 Objectif 5.3 – dispo 4	QL-1
	Réduire les pollutions des industriels	Objectif 3.3	/
Prélèvements pour l'Alimentation en Eau Potable	Diminuer les volumes prélevés	Objectif 2.3	QT-2-D2 QT-2-D4
Occupation des sols	Diminuer l'impact des zones urbaines sur le cycle de l'eau	Objectif 1.4 – dispo 7	QT-2-D3
Gestion des usages	Développer les synergies d'action et prévenir les conflits d'usage	Objectifs 5.1 à 5,3 Objectif 4.1	GO-1-D1

5 Un contrat territorial porté par des acteurs mobilisés

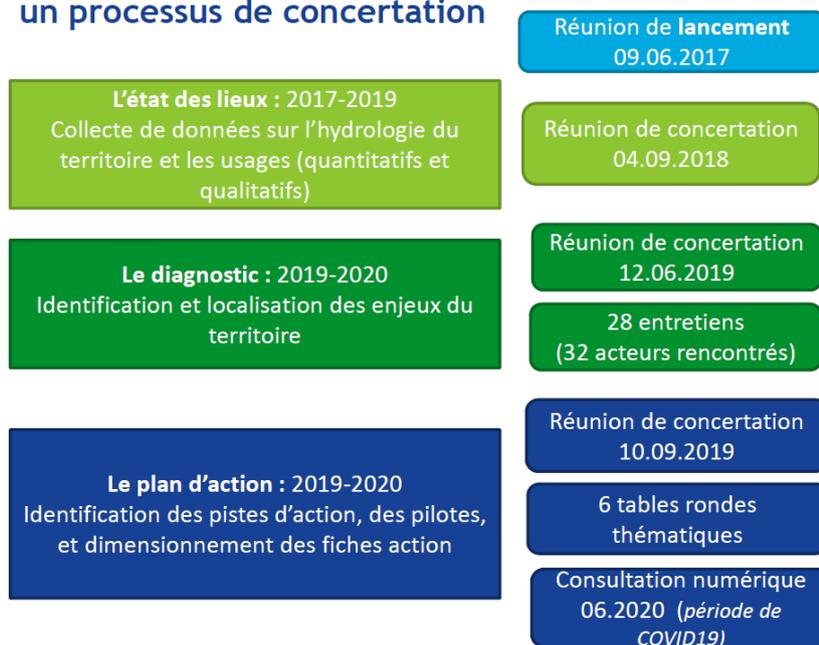
5.1 Pilotage et animation en phase d'élaboration

L'élaboration du contrat s'est déroulée dans un cadre participatif et ouvert, souhaité par les porteurs de projets et les financeurs, réunis en Comité de Cadrage (CoCADRE – voir composition en Annexe 1). Ainsi, à chaque étape, une phase de concertation (composition en Annexe 2) a été menée, selon les objectifs de chacune des étapes et l'évolution de la démarche.



La forme et le déroulé de ces étapes de concertation sont détaillés ci-après.

L'élaboration du CTG2Q : un processus de concertation



5.2 Gouvernance du Contrat et du PTGE

Comme précisé dans la partie 2, le **Conseil départemental du Cher porte le CTG2Q** et le PTGE dans leur phase de mise en œuvre, en sollicitant l'**appui de l'Établissement public Loire pour assurer l'animation générale**.

5.2.1 La démarche PTGE

Le processus d'élaboration puis de mise en œuvre de ce contrat s'inscrit dans celui d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). La réalisation d'un état des lieux puis d'un diagnostic du territoire suivi d'un important travail de concertation, un préalable pour s'inscrire dans un PTGE.

Le Préfet du Cher a validé cette démarche en validant le diagnostic en septembre 2020.

Ce processus nécessite la réalisation d'une étude économique et financière qui sera réalisée au cours de la première période de trois ans du Contrat.

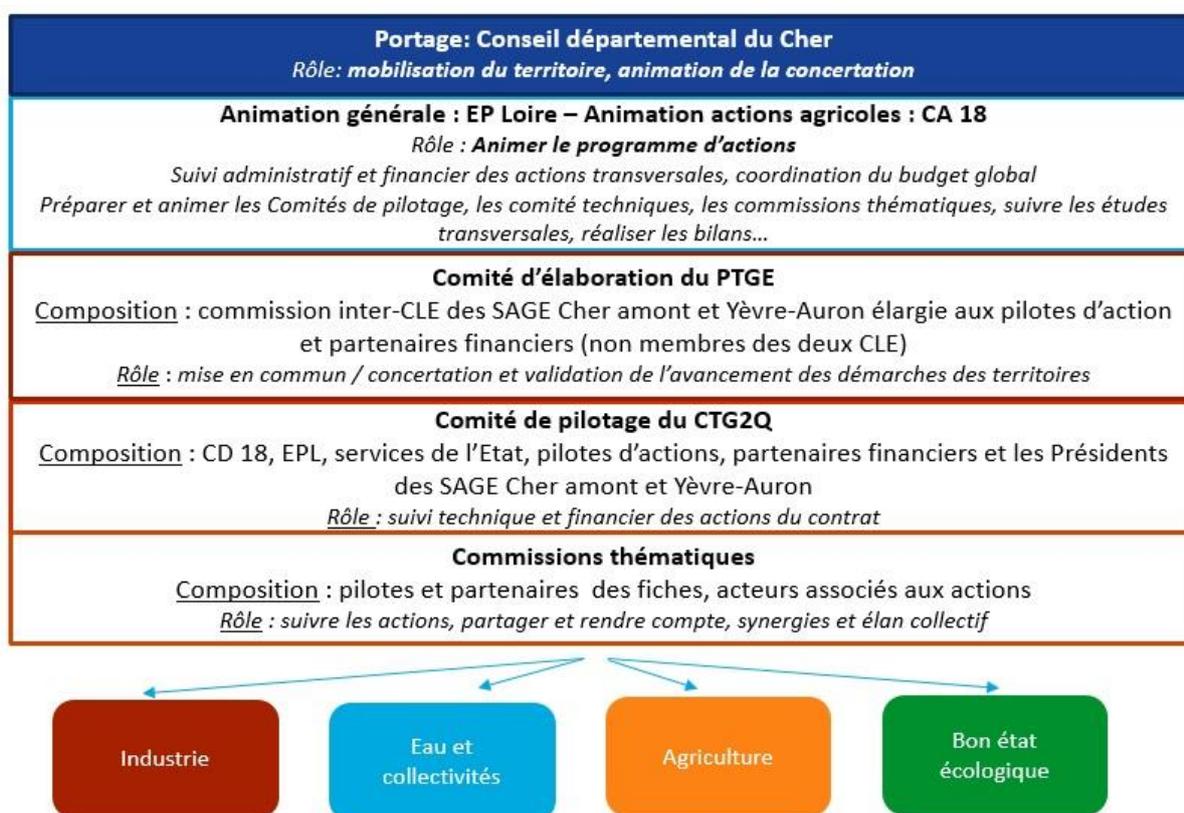
Le dialogue entre les usagers de la ressource en eau du territoire est un enjeu à part entière. **Pour ce faire et en respect de l'instruction gouvernementale « PTGE », ces échanges se font au sein d'un Comité d'élaboration du PTGE** dont la composition est basée sur celles des Commissions Locales de l'Eau des SAGE Yèvre-Auron et Cher amont (uniquement les membres territorialement concernés) élargies aux pilotes des actions et partenaires financiers du présent CTG2Q.

Ce comité, garantissant une représentativité équilibrée de tous les acteurs, est le siège du processus de partage, de concertation et de co-construction des projets d'actions du territoire.

5.2.2 Le CTG2Q du Cher

Le **comité de pilotage** du CTG2Q a pour mission d'assurer le suivi technique et financier des **actions du contrat et de préparer les éléments à débattre au comité d'élaboration du PTGE**.

Plusieurs commissions thématiques seront, au besoin, mises en place afin d'accompagner et suivre techniquement les actions (prélèvements, pollutions diffuses, préservation de la biodiversité,...). Elles seront un lieu de concertation et d'échange multi partenarial et seront ainsi ouvertes aux pilotes et partenaires des actions, mais également à toute structure compétente sur la thématique considérée (GAB, CIVAM, Coop, négoce, collectivités locales, associations de consommateurs ou riverains, autres associations, industriels...).



5.3 L'animation du CTG2Q

5.3.1 L'animation générale

A compter du 1^{er} octobre 2020, une personne (sur 1 Equivalent Temps Plein) recrutée par l'Etablissement public Loire assurera l'animation et la coordination générale du CTG2Q. Elle aura pour missions de coordonner l'ensemble des pilotes du CT et de s'assurer de la déclinaison opérationnelle des fiches actions. Elle assurera le suivi administratif et financier en lien avec chaque pilote afin de veiller à maintenir des échanges réguliers et ainsi permettre une mise en œuvre plus efficace et efficiente des actions.

Elle assurera également un rôle de relais auprès des services de l'État dans le cadre du PTGE.

Elle animera le comité de pilotage et participera à l'animation des commissions thématiques en lien avec les pilotes d'actions.

Elle rédigera, en lien avec ces derniers, le bilan annuel composé d'indicateurs de moyens et de résultats.

Elle suivra les différentes études réalisées et mènera également des actions de communication visant à mettre en exergue les actions et les résultats obtenus dans le cadre du présent contrat.

De par sa compétence en aménagement et développement du territoire, le Département, en lien étroit avec l'Etablissement public Loire (EPL) structure porteuse des SAGE Yèvre-Auron et Cher amont, assurera la bonne articulation entre le CTG2Q, la démarche PTGE et les SAGE. Par ailleurs, la réunion annuelle des Présidents de CLE des SAGE, portée et organisée par l'EPL, pourra intégrer les thématiques PTGE et Contrat.

Des outils de communication pourront être établis en commun avec les SAGE Cher amont et Yèvre-Auron (articles de site internet, plaquettes, journée techniques...).

Au regard des CTMA en cours sur leur territoire et l'implication des collectivités qui les mettent en œuvre dans le CTG2Q, des synergies opérationnelles seront recherchées, notamment pour la valorisation des démarches respectives lors de réunions de restitution, d'évènements et communication, mais aussi de prêt de matériel et partage d'expérience. Il en est de même avec le CT du captage du Porche, dont la collectivité porteuse sera notamment membre du comité d'élaboration du PTGE et dont l'animation agricole est confiée à la Chambre d'agriculture du Cher, membre du COPIL du CTG2Q.

5.3.2 Animation agricole

La majeure partie des actions du CTG2Q est orientée vers les acteurs agricoles, du fait des enjeux environnementaux relevés.

Au regard des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau sur le territoire du CTG2Q, sur le double volet qualité et quantité, en tenant compte de l'enjeu transversal d'adaptation au changement climatique, il semble nécessaire d'entamer rapidement des actions sur plusieurs territoires prioritaires. Les deux acteurs principaux sont la Chambre d'agriculture et la FDGEDA du Cher.

Bien qu'en cours de contrat, d'autres partenaires agricoles (coopératives et négoce en particulier) pourront être également impliqués de façon plus opérationnelle aux actions agricoles.

Là aussi, la proximité des deux structures (bureaux dans le même bâtiment et manager commun) sera facilitante pour assurer la valorisation des résultats d'essais, mis en œuvre pour améliorer la connaissance technique de leviers agronomiques, concourant à l'amélioration des pratiques et systèmes agricoles.

Les synergies seront recherchées également avec les autres partenaires techniques agricoles œuvrant sur le département, afin d'échanger les retours d'expérience de chacun et de mettre en commun les actions de développement agricole, permettant de structurer les filières autant que possible.

Ces actions nécessitent des **moyens d'études et d'animation importants** au regard de la **taille du territoire** et du **nombre d'agriculteurs concernés**.

Le nombre d'actions et la taille du territoire impliquent donc de **démultiplier les plafonds d'animation**, en **différenciant les enjeux quantitatifs et qualitatifs**.

Sur les 3 ans du contrat, environ 1 ETP sera dédié à l'animation et la coordination agricole générale du CTG2Q (variant de 0,85 à 1 ETP). Ce temps sera fléché sur la fiche intervention TER2.

6 Un plan d'action engageant la conciliation des usages

6.1 Les leviers mobilisés dans le cadre du CTG2Q

Les enjeux identifiés sur le territoire du CTG2Q concernent l'hydrologie, les pollutions diffuses (nitrates, pesticides et plus marginalement les macropolluants). Comme cela a déjà été précisé, ce contrat vient en complément des actions déjà mises en place par de nombreux acteurs sur le territoire et notamment en complément des programmes d'actions des 3 CTMA portés par les syndicats de rivière.

Le but des actions proposées dans ce contrat est de préserver la ressource en eau tant sur le plan quantitatif que qualitatif afin de concilier au mieux les différents usages présents sur le territoire.

Aussi les critères de sélection pour la définition du programme d'action se sont appuyés sur :

- l'état des lieux et les objectifs du SDAGE Loire Bretagne et l'état des lieux 2019,
- les enjeux des SAGE Yèvre-Auron et Cher amont, et l'étude de l'OUGC,
- une hiérarchisation des secteurs pour permettre l'atteinte du bon état des masses d'eaux dégradées,
- l'efficacité attendue des actions par rapport aux coûts à engager,
- la capacité budgétaire, les partenariats financiers possibles et les moyens humains disponibles des pilotes pour mener à bien les actions.

Ainsi la stratégie adoptée portera sur plusieurs axes :

- l'amélioration de la connaissance,
- la réduction de la consommation en eau,
- l'aménagement du territoire,
- le dialogue à travers, l'animation, la communication et la sensibilisation des différentes catégories d'acteurs.

Les fiches actions sont listées ci-après et détaillées dans le chapitre 6.4.

AXE	REF. FICHE	INTITULE ACTION	PRIORITE	PERIODE MISE EN ŒUVRE
Améliorer la connaissance	11C1	Acquérir de nouvelles références sur les cultures et les techniques d'irrigation	+++	2021-2026
	11C2	Suivre l'étude portée par les SAGE Cher amont et Yèvre-Auron sur les impacts potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux supplémentaires sur la ressource en eau	+++	2021-2022
	11C3	<i>Evaluer les impacts économiques et agricoles des projets de retenues de substitution à l'échelle du territoire (analyses économiques et financières de l'instruction PTGE) [Fiche en construction]</i>	+++	2021-2023
	21C1	Améliorer la connaissance de l'impact des prélèvements sur l'hydrodynamique des nappes	++	2021-2023
	312C1	Acquérir des références pour la maîtrise des intrants agricoles	+++	2021-2026
	34C1	Améliorer la connaissance sur les pollutions ponctuelles (substances dangereuses) et enrichir la base de connaissance des rejets industriels et de leurs impacts	++	2024-2026
	9C1	Enrichir la base de connaissances des prélèvements totaux des industriels et de leurs impacts	+++	2021-2023
Réduire la consommation en eau	11R1	Accompagner les agriculteurs au changement de leur système avec un objectif de maîtrise et de diminution de l'irrigation	+++	2021-2026
	13R1	Accompagner le développement de nouvelles filières à forte valeur ajoutée et économes en intrants	+++	2021-2026
	312R1	Accompagner les agriculteurs au changement de leur système avec un objectif de diminution des pertes de nitrates et phytosanitaires vers le milieu naturel	+++	2021-2026
	4R1	Apporter des solutions aux agriculteurs en alternative à l'eau potable	++	2021-2023
Aménager le territoire	11A1	Accompagner les agriculteurs situés dans les zones concernées par les retenues de substitution	+++	2021-2026
	11A2	Evaluer la faisabilité technique, la rentabilité économique et l'impact environnemental de chaque projet de retenues de substitution	+++	2021-2026
	11A3	Construire des retenues de substitution pour diminuer la pression sur la ressource en eau à l'étiage	+++	2024-2026
	11A4	Accompagner la réflexion des agriculteurs pour des projets de création de retenues remplies en période hivernale	++	2021-2026
	23A1	Mettre en œuvre une stratégie de plantation sur le territoire du PETR Centre-Cher	++	2022-2026
	23A3	Communiquer et accompagner les porteurs de projets d'Agroforesterie	++	2021-2026
	34R1	Développer un projet d'industrie zéro rejet par le recyclage de l'eau et de la matière organique	+++	2021-2023
Dialoguer	2D2	Sensibiliser les acteurs au rôle de la nature dans le cycle de l'eau	+	2021-2026
	33D1	Sensibiliser les usagers et les collectivités au fonctionnement de l'assainissement collectif	+	2021-2026
	4D1	Sensibiliser les collectivités à la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	+	2021-2023
	51D1	Promouvoir la gestion intégrée de l'eau dans les milieux urbains	+++	2021-2023
	61D1	Favoriser le dialogue entre acteurs	+++	2021-2026
	61D2	Communiquer sur les actions du contrat	+++	2021-2026
	61D3	Suivre les actions du contrat et accompagner les pilotes	+++	2021-2026
	61D4	Évaluer les actions du contrat	+++	2021-2026

La concertation menée pour l'élaboration de ce contrat a conduit les acteurs du territoire à proposer d'autres pistes d'action qui ne relèvent pas du cadre du présent Contrat ou qui n'ont pas trouvé de

pilote ou un calendrier compatible. Certaines pourront toutefois être mises en œuvre en parallèle de la présente démarche. Pour information ces fiches sont présentées dans le paragraphe 6.4.

6.2 Financement prévisionnel

6.2.1 Plan de financement prévisionnel du CTG2Q inscrit sur 3 ans

Le coût prévisionnel du contrat pour la première période 2021-2023 s'élève à 1384750 euros. Le coût retenu par l'agence de l'eau est à 1007941 euros et l'aide prévisionnelle maximale de l'agence de l'eau, conformément aux modalités d'intervention du 11^e programme en vigueur, serait de 580431 euros.

Le plan de financement prévisionnel global est le suivant :

Part des financeurs publics :

- 580431 euros de subvention de **l'agence de l'eau**, soit 41,9 %
- 168999 euros de subvention du **Conseil départemental du Cher**, soit 12,2 %
- 100000 euros de subvention prévisionnelle de la Banque des Territoires, soit 7,2 %
- 24000 euros de subvention prévisionnelle de la Région Centre Val de Loire, soit 1,7 %
- 21009 euros de participation du SIVY, soit 1,5 %
- 4000 euros cumulés de participation du SIAB3A et du SMAVAA, à hauteur égale, soit 0,3 %

Part de l'autofinancement :

- 365502 euros de la Chambre d'agriculture du Cher, soit 27 %
- 120810 euros de la FDGEDA du Cher, soit 8,9 %

6.2.2 Plan de financement prévisionnel adossé à la stratégie sur 6 ans

Le plan de financement adossé à cette stratégie pour la période 2021-2026 s'élèverait à 27739424 € dont 24840000 € pour la création de retenues de substitution qui sera conditionnée au préalable par les différentes études menées dans le cadre du projet de territoire. Ces montants seront sujets à évolution, selon le nombre, la localisation, et les volumes des retenues. La concrétisation de ces projets sera subordonnée à leur justification au regard des résultats positifs des études d'opportunité, des analyses économiques et financières, des impacts environnementaux et de leur faisabilité technique qui vont être étudiés dans la première phase de 3 ans.

Conformément aux modalités d'intervention du 11^e programme en vigueur, et avec un montant prévisionnel de dépenses éligibles de 27234549 €, l'aide prévisionnelle maximale de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est évaluée à 18708590 €. Les prévisions financières de l'agence de l'eau pour la période au-delà de 2023 ne permettent pas à ce jour de supporter ces coûts, si toutes les retenues de substitution déjà contractualisées dans d'autres régions se réalisent.

Pour les autres acteurs, les montants financiers engagés sont estimés à :

- 350912 € pour le Conseil Départemental du Cher ;
- 658917 € pour la Chambre d'agriculture du Cher ;

- 241620 € pour la FDGEDA 18;
- 66150 € pour le PETR Centre-Cher;
- 100000 € pour la Banque des Territoires;
- 24000 € pour le Conseil Régional Centre-Val de Loire;
- 24356 € pour le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY)
- 4000 € pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluent (SIAB3A);
- 4000 € pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SMAVAA),
- 7580880 € par les acteurs agricoles en lien avec l'éventuelle construction de retenues de substitution.

Les évolutions des modalités d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil Départemental du Cher, du Conseil Régional Centre-Val de Loire, de la Banque des Territoires et de leurs capacités financières peuvent conduire à actualiser ces chiffres. Les conclusions des études stratégiques et le bilan mi-parcours menés dans le cadre des 3 premières années conditionnent également la mobilisation de nouveaux acteurs ou la réorientation d'actions.

6.3 Modalités de suivi

Le suivi du programme d'action sera réalisé à la fois sur des indicateurs de moyens et de résultats.

Les conclusions issues de l'analyse de ces indicateurs seront présentées annuellement au comité de pilotage. Il pourra alors, le cas échéant, réorienter la stratégie du programme d'action.

Des échanges réguliers avec les pilotes et les partenaires interviendront tout au long de la mise en œuvre du CT afin d'éviter tout risque de dérive notamment financière.

Deux bilans, un à mi-parcours (N+3) et un à la fin (N+6) seront réalisés respectivement en interne et par un prestataire extérieur. Ils permettront ainsi d'apporter des orientations d'actions et une révision de la feuille de route en fonction des informations et données acquises.

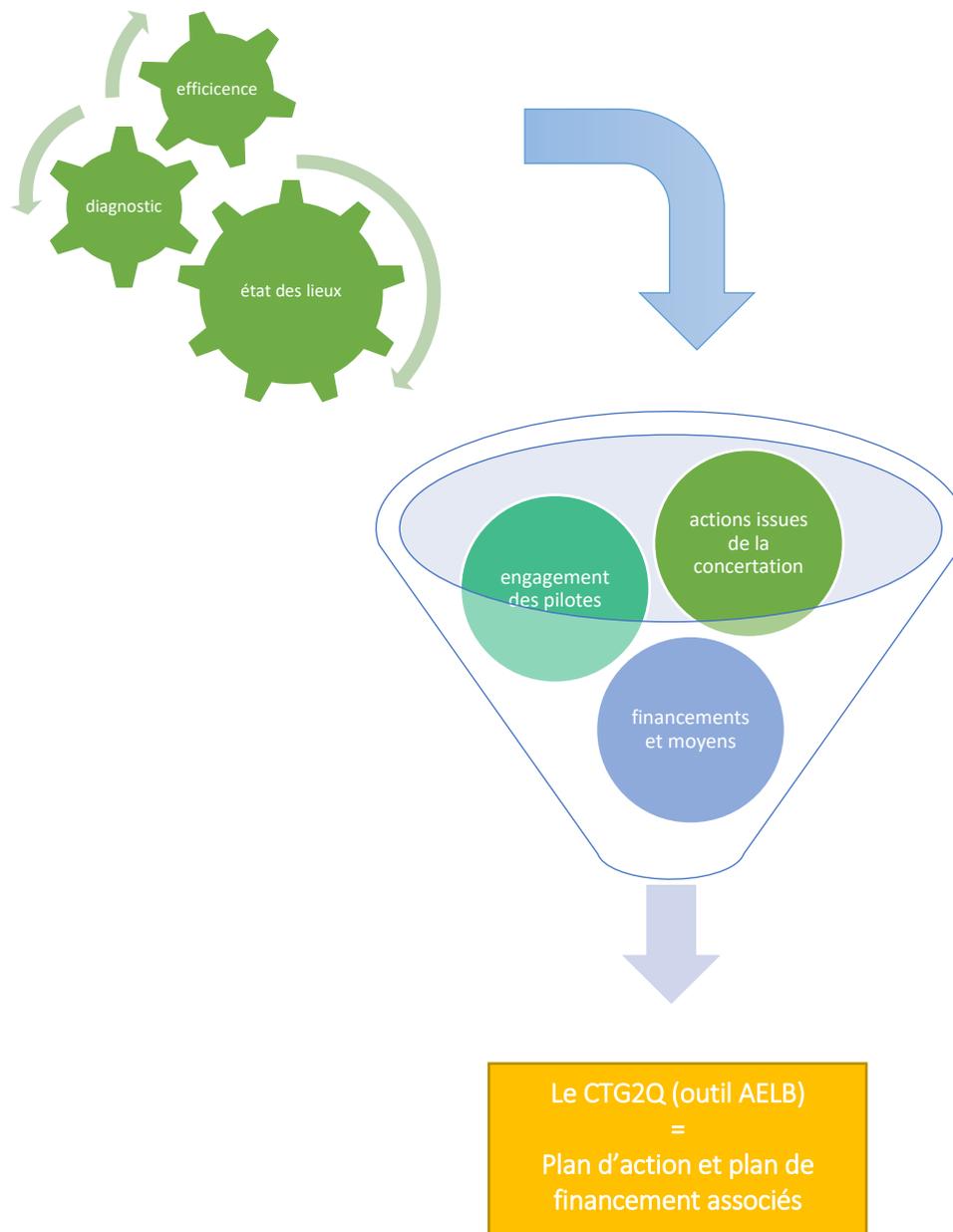
Lors du bilan final, des indicateurs de réponse du milieu pourront être intégrés, même s'il sera difficile d'estimer ce qui relève spécifiquement de la mise en œuvre des actions du CTG2Q eu égard aux incidences d'autres plans et programmes ou encore des facteurs extérieurs au territoire concerné par le présent contrat.

Les indicateurs de suivi du plan d'action sont détaillés en annexe 3.

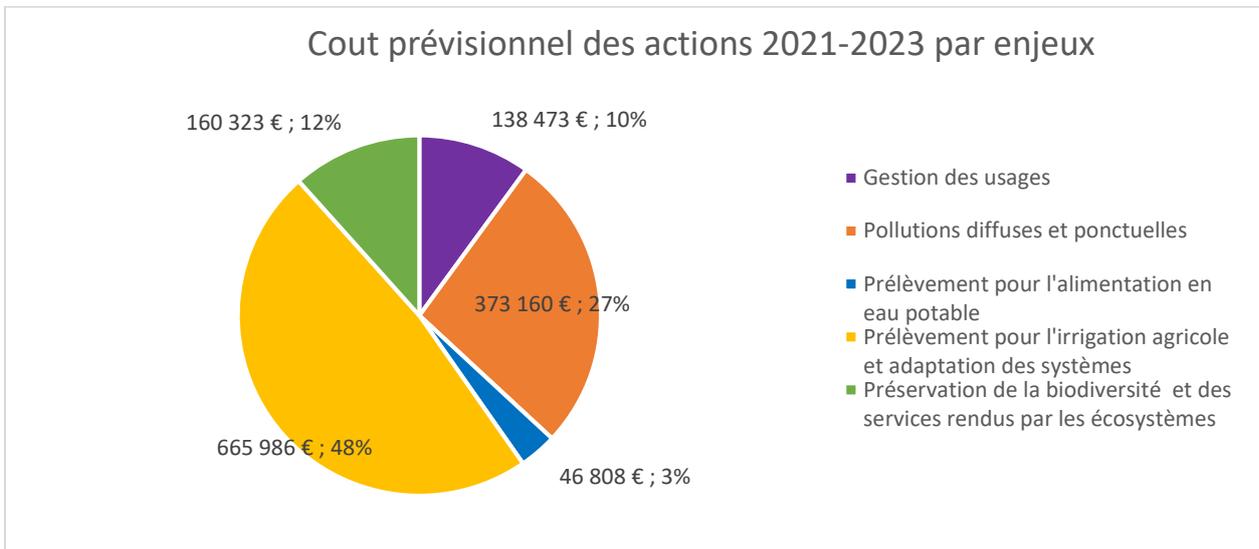
Synthèse

Pour chaque enjeu identifié sur le territoire, des objectifs globaux et opérationnels ont été associés. Pour atteindre ces objectifs, des actions sont programmées sur une durée de 6 ans, avec une réévaluation à mi-parcours (3 ans). Toutefois, l'atteinte de l'équilibre entre les besoins des milieux aquatiques et des usages, en lien avec le changement climatique, va au-delà de la 1^{re} période contractualisée de 3 ans. Ainsi, le présent Contrat s'inscrit dans une démarche plus large d'élaboration d'un Projet de Territoire de Gestion de l'Eau.

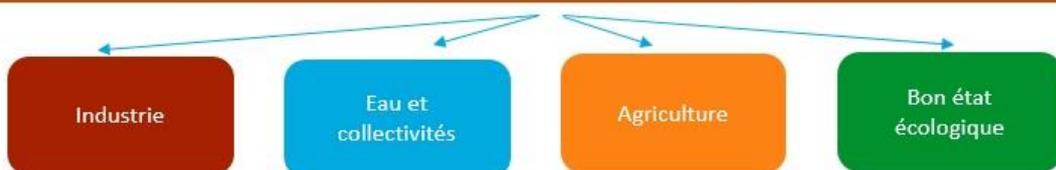
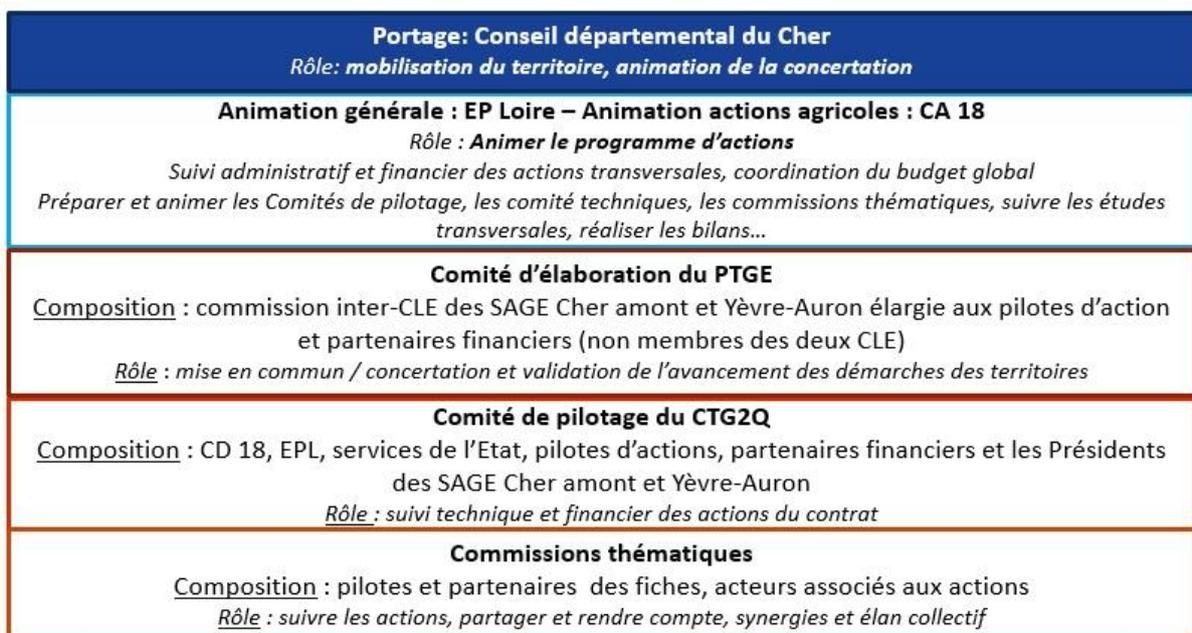
Schéma représentant les étapes d'élaboration du CTG2Q, de l'Etat des lieux au programme d'action.



Les volumes financiers inscrits dans le CTG2Q 2021-2023 s'élèvent à 1384750 € dont la répartition par enjeu est précisée ci-après :

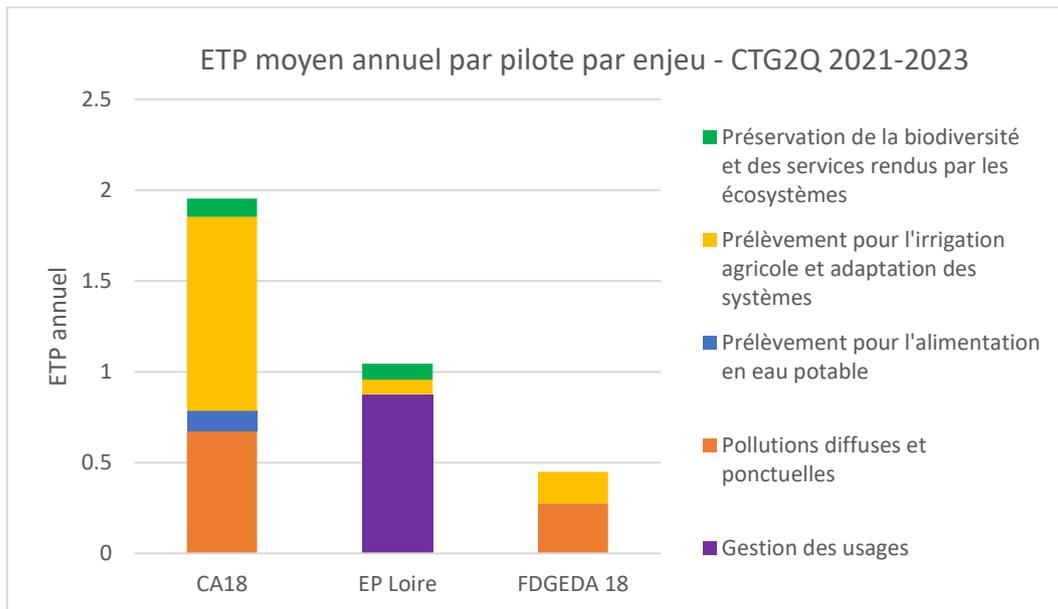


Le processus d'élaboration du CTG2Q s'inscrivant dans celui d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), la volonté est de **maintenir le dialogue entre les usagers de la ressource en eau**. C'est ce qui motive la gouvernance mise en place;



Au regard des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau sur le territoire du CTG2Q, **sur le double volet qualité et quantité**, en tenant compte de l'enjeu transversal d'adaptation au changement climatique, et pour animer la démarche et s'assurer la déclinaison opérationnelle des actions, l'animation mobilisée se traduit sur les 3 ans du Contrat par :

- en moyenne 1 ETP annuel d'animation générale confiée à l'EP Loire,
- en moyenne 1 ETP annuel d'animation et de coordination agricole, confiés à la Chambre d'agriculture du Cher et la FDGEDA.



6.4 Les fiches actions

6.4.1 Les actions inscrites dans le plan d'action

Enjeu 1 : Prélèvements pour l'irrigation agricole			
Sous-enjeu 1 : Prélèvements pour l'irrigation l'été			
Action	1.1.R.1.	Accompagner les agriculteurs au changement de leur système avec un objectif de maîtrise et de diminution de l'irrigation	
Type	Réduction des consommations		
Niveau de priorité	+++		
Pilote	Chambre d'agriculture du Cher		
Partenaires	groupe projets d'irrigants, conseil agricole		
Public cible	Agriculteurs		
Calendrier	I : 2021-2023	II : 2024-2026	
Objectifs et description			
<p>Contexte : En Zone de répartition des eaux du Cher, l'enjeu quantitatif est présent sur toutes les masses d'eau souterraines et superficielles. Dans le diagnostic du CTG2Q Cher, les masses d'eau en mauvais état quantitatif ont été identifiées, notamment la nappe souterraine des Calcaires du Jurassique supérieur, et les bassins de gestion de l'irrigation ciblés les recourent.</p> <p>Il s'agit ici d'apporter des solutions aux agriculteurs pour optimiser l'usage de l'eau d'irrigation, avec une approche globale de tout le système d'exploitation, par l'intermédiaire d'un diagnostic d'exploitation, l'élaboration d'un plan d'actions individualisé et le suivi des préconisations, dans une dynamique territoriale garantie par une animation collective annuelle.</p> <p>Le contexte de changement climatique sera intégré aux réflexions.</p> <p>Cet accompagnement technique se fera en parallèle des réflexions sur des projets de stockage d'eau en substitution des prélèvements estivaux (fiche 11A1). La partie d'animation collective sera nourrie des références acquises sur les fiches 11C1 et 13R1 notamment, ainsi que par les références expérimentales en agriculture de différents dispositifs (type essais régionaux des Cap Filières, du PRDA agronomie, ...).</p> <p>On visera préférentiellement les irrigants déjà contactés pour des projets de retenues de substitution sur les masses d'eau en risque de non atteinte du bon état quantitatif, pour allier les projets avec une amélioration des pratiques de pilotage de l'irrigation. Les chiffres avancés du nombre d'irrigants tiennent compte de la nouveauté de la démarche, du temps nécessaire pour un diagnostic et du nombre d'agriculteurs dans les groupes projets émergents.</p> <p>Objectifs visés :</p> <p>L'objectif de réduction des volumes prélevés à l'étiage par l'amélioration des pratiques est estimé -10% à l'échelle de l'ensemble de chaque bassin de gestion, Yèvre-Auron et Cher-Arnon, sur le temps du CTG2Q. Ce volume sera apprécié au regard du bilan de campagne annuel d'AREA Berry.</p> <p>Sur le bassin Cher-Arnon, cette action permettra en particulier d'accompagner les irrigants dans l'utilisation de leurs nouveaux volumes autorisés, réduits par rapport à l'historique, et distribués annuellement par AREA Berry dans le plan annuel de répartition.</p> <p>A mi-étape du CTG2Q, un ajustement des objectifs sera réalisé en fonction des connaissances des pratiques et des diagnostics d'exploitation. Des objectifs par sous-bassin pourront être précisés si possible.</p>			
Contenu de l'action	Indicateur de suivi	Années	Coût ETP/Jrs
<p>a. Connaître les exploitations agricoles des bassins versants ciblés en réalisant un diagnostic d'exploitation sur les pratiques d'irrigation (prioritairement les irrigants concernés par la fiche 11A1 et si possible d'autres irrigants des sous-bassins en tension) :</p> <p>a1. Elaboration de l'outil de diagnostic des exploitations (assolements, pratiques irrigation, OAD, matériel, critères décision, source conseil, connaissance pédo, ...).</p> <p>a2. Réalisation des diagnostics</p> <p>a3. Elaborer un plan d'actions personnalisé en court terme (3 ans) et moyen terme (10 ans)</p>	<p>Année N : diagnostic de 10 exploitations</p> <p>Année N+1 : suivi des 10 exploitations diagnostiquées</p>		<p>Elaboration de l'outil : 3 jours en 2021</p> <p>Chaque année :</p> <p>a) 10 diagnostics (2 j / diagnostic)</p> <p>Soit 20 jours/an</p>
<p>b. Suivre la mise en place du programme d'actions individuel par des rencontres annuelles, l'année suivante</p>	<p>+ animation collective annuelle</p> <p>Indicateurs communs aux fiches 11A1, A2, A3, A4, R1 :</p> <p>- volumes prélevables, consommés, substitués, économisés par sous-bassin de gestion</p> <p>- surfaces concernées par les modifications de pratiques</p>	2021-2026	<p>Chaque année :</p> <p>b) suivi des 10 exploitations précédemment diagnostiquées (1 j/exploitation), soit 10 jours/an</p>
<p>c. Apporter la connaissance de références sur les pratiques d'irrigation économes, de matériel innovants, en collectif et en individuel (démonstrations, transfert des références essais, rencontres techniques, promotion d'outils de pilotage et d'aide à la décision, création de groupes de travail, ateliers de co-conception de systèmes, portes ouvertes, aménagements paysagers ...)</p> <p>Calculer chaque année la quantité d'eau optimale d'irrigation au regard des conditions climatiques en utilisant une modélisation du bilan hydrique Net-irrig pour déterminer l'optimum de conduite de l'irrigation a posteriori, selon différentes réserves utiles.</p>			<p>Chaque année :</p> <p>c) 30 j animation collective /an</p> <p>Pilotage/fiche action : 5 j/an</p> <p>soit 30 jours sur les 6 ans</p>
Localisation	<p>Masses d'eau superficielles et souterraines du CTG2Q : toutes en ZRE Cher.</p> <p>D'après les études AREA Berry et l'état des lieux du CTG2Q, prioritairement la nappe des Calcaires du Jurassique supérieur et les sous-bassins de gestion suivants :</p> <p>Cher-Arnon : sous-BV Arnon médian, Cher aval Nord-Arnon aval, Cher aval Centre, Cher aval Sud</p> <p>Yèvre-Auron : sous-BV Rampennes, Auron-Airain, COL, Yèvre amont</p>		
Codes masses d'eau	<p>COL : GR2116, GR2140, GR2108 ; Yèvre amont : GR0315a, GR2087, GR1479 ; Airain : GR2256, GL008, GR0330 ; Auron-Rampennes : GR0331a, GR0331b, GR2064 ; Arnon aval : GR2094, GR0334b ; Cher aval : GR0149, GR1481, GR2019, GR1979, GR1960, GR2000 ; Arnon médian : GR2040, GR0334a, GR2004, GR1995, GL009, GR1972</p>		
Coût estimatif total :	Environ 130 000 €		
ETP/jours estimés pour la mise en œuvre :	363 jours sur 6 ans		
Financeurs potentiels	AELB, CD187, FEADER (transfert) + auto-financement CA18		

Enjeu 1 : Prélèvements pour l'irrigation agricole			
Sous-enjeu 1 : Prélèvements pour l'irrigation l'été			
	Action	1.1.C.1.	Acquérir de nouvelles références sur les cultures et les techniques d'irrigation
Type	Connaissances		
Niveau de priorité	+++		
Pilote	FDGEDA 18		
Partenaires	CA18, instituts techniques, FNAMS...		
Public cible	Agriculteurs		
Calendrier		I : 2021-2023	II : 2024-2026
Objectifs et description			
<p><u>Contexte</u> : En Zone de répartition des eaux du Cher, l'enjeu quantitatif est présent sur toutes les masses d'eau souterraines et superficielles. Dans le diagnostic du CTG2Q Cher, les masses d'eau en mauvais état quantitatif ont été identifiées, notamment la nappe souterraine des Calcaires du Jurassique supérieur, et les bassins de gestion de l'irrigation ciblés les recouper.</p> <p>Il s'agit ici d'acquérir des références pour nourrir les réflexions des irrigants (lien avec les fiches 11R1, 11A1, 13R1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des expérimentations sur les cultures et systèmes de culture pour diminuer l'impact de l'irrigation sur la ressource en eau. - Développer et suivre des thématiques innovantes concernant la gestion de l'irrigation. <p>L'objectif est de maintenir la viabilité économique des exploitations dans un contexte d'anticipation et d'adaptation au changement climatique ceci en réduisant la dépendance aux intrants, notamment de l'eau, visant une économie d'au moins 10% de l'eau utilisée par rapport à des pratiques usuelles en maïs (180 mm), selon le type de sol étudié.</p> <p>Les essais seront situés autant que possible sur des sous-bassins fortement concernés par les tensions en eau.</p> <p>Ces actions d'acquisition de références s'inscrivent dans des dispositifs régionaux, soit à l'échelle des Chambres d'agriculture, soit à une échelle plus large (via les Cap Filière notamment). Les données acquises font l'objet de mise en commun et de communication vers l'extérieur (conseillers et agriculteurs) via des opérations de communication.</p>			
	Contenu de l'action	Indicateur de suivi	Années
	<p>Valider l'intérêt et l'itinéraire technique de l'irrigation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de nouvelles cultures proposées dans les changements de système, - tester de nouveaux outils de pilotage de l'irrigation pour optimiser les pratiques, - tester l'impact des couverts ou cultures associées sur la gestion de l'eau... <p><i>Les résultats de ces acquisitions de références seront valorisés auprès des agriculteurs par l'intermédiaire des accompagnements prévus dans les fiches actions 1.1.R.1 et 1.1.A.1.</i></p>	<p>3 essais irrigation/an</p> <p>Synthèse annuelle des essais</p>	<p>2021-2026</p>
			<p>10 jours / essai soit 30 jours/an + 5 jours/an de pilotage/synthèse soit 0,18 ETP/an</p> <p>+ 1 stagiaire / an + frais divers = 1000 €/an</p>
Localisation	<p>Masses d'eau superficielles et souterraines du CTG2Q : toutes en ZRE Cher.</p> <p>D'après les études AREA Berry et l'état des lieux du CTG2Q, prioritairement la nappe des Calcaires du Jurassique supérieur et les sous-bassins de gestion suivants :</p> <p>Cher-Arnon : sous-BV Arnon médian, Cher aval Nord-Arnon aval, Cher aval Centre, Cher aval Sud</p> <p>Yèvre-Auron : sous-BV Rampennes, Auron-Airain, COL, Yèvre amont</p>		
Codes masses d'eau	<p>COL : GR2116, GR2140, GR2108 ; Yèvre amont : GR0315a, GR2087, GR1479 ; Airain : GR2256, GL008, GR0330 ; Auron-Rampennes : GR0331a, GR0331b, GR2064 ; Arnon aval : GR2094, GR0334b ; Cher aval : GR0149, GR1481, GR2019, GR1979, GR1960, GR2000 ; Arnon médian : GR2040, GR0334a, GR2004, GR1995, GL009, GR1972</p>		
Coût estimatif total :	<p>Frais divers : 1 000 €/an Cout stagiaire : 3 500 €/an TOTAL frais : 4 500 €/ an Cout 0,18 ETP : 14 700 €/an TOTAL : 19 200 €/ an</p> <p>TOTAL sur 6 ans : 115 200 €</p>		
ETP/jours estimés pour la mise en œuvre :	0,18 ETP / an + 1 stagiaire 6 mois / an		
Financeurs potentiels	AELB, Région CVL (Cap Filière), PRDA, France AgriMer ? + auto-financement FDGEDA18		

Enjeu 1 : Prélèvements pour l'irrigation agricole

Sous-enjeu 1 : Prélèvements pour l'irrigation l'été

	Action	11C2	Suivre l'étude portée par les SAGE Cher amont et Yèvre-Auron sur les impacts potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux supplémentaires sur la ressource en eau	
Type	Connaissance			
Niveau de priorité	+++			
Pilote	Etablissement Public Loire			
Partenaires	SAGE Yèvre-Auron et SAGE Cher amont			
Public cible	/			
→ Lien avec les fiches 11C3, 11A1, 11A2, 11A3				
Calendrier	I : 2021-2023		II : 2024-2026	
Objectifs et description				
<p>Suivre l'étude menée par les SAGE portant sur la caractérisation de l'impact des prélèvements hivernaux. Cette étude vise à déterminer s'il est possible, et dans quelles conditions, de substituer des prélèvements estivaux par des prélèvements hivernaux et/ou de créer des retenues avec des prélèvements hivernaux, notamment pour les usages économiques agricoles et prioritairement sur les zones à enjeux dans un contexte d'anticipation et d'adaptation au changement climatique. Cette étude est un préalable indispensable à la conduite des actions suivantes du Contrat: 11C3, 11A1, 11A2, 11A3</p>				
Contenu de l'action				
		Indicateur de suivi	Années	Coût ETP/jrs
a. Suivre l'élaboration du cahier des charges techniques		/	2021	2 jours*
b. Suivre les réunions organisées pour la réalisation de l'étude		Nombre de réunions tenues	2021-2022	2 jours/an*
c. Etude menée par l'EP Loire : analyse des effets potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux sur la ressource en eau		Etat d'avancement de l'étude	2021-2022	<i>mené par les SAGE, hors CTG2Q modalités de suivi pour les partenaires : sera défini dans le cadre de l'étude</i>
d. S'approprier et vulgariser les résultats de l'étude et les intégrer à la suite du plan d'action du contrat		Nombre de supports envisagés	2022	3 jours*
Localisation Bassins prioritaires définis pour les projets de substitution (actions 11A1 11A2 11A3) :				
Codes masses d'eau		COL : GR2116, GR2140, GR2108 ; Yèvre amont : GR0315a, GR2087, GR1479 ; Airain : GR2256, GL008, GR0330 ; Auron-Rampennes : GR0331a, GR0331b, GR2064 ; Arnon aval : GR2094, GR0334b ; Cher aval : GR0149, GR1481, GR2019, GR1979, GR1960, GR2000 ; Arnon médian : GR2040, GR0334a, GR2004, GR1995, GL009, GR1972		
Coût estimatif total :		/		
ETP/jours estimés pour la mise en		Temps rattaché à l'animation générale		
Financeurs potentiels		AELB		

Enjeu 1 : Prélèvements pour l'irrigation agricole

Sous-enjeu 1 : Prélèvements pour l'irrigation l'été

Action 1.1.C.3.		Evaluer les impacts économiques et agricoles des projets de retenues de substitution à l'échelle du territoire (analyses économiques et financières de l'instruction PTGE)	
Type	Connaissance		
Niveau de priorité	+++		
Pilote	Etablissement public Loire		
Partenaires	CA18, DDT18, AELB, AREA Berry		
Public cible	Financeurs, administration, collectivités		
Calendrier	I : 2021-2023		II : 2024-2026
Objectifs et description			
<p>Evaluer les rapports coûts-bénéfices de la création de retenues de substitution, sur la base de différents scénarii de projets. Elle doit permettre d'éclairer les choix d'actions, cibler au mieux la localisation des éventuels projets et optimiser la dépense publique qui y serait associée</p> <p><i>L'étude sera conduite à la suite de l'étude d'impact des prélèvements hivernaux menée par l'EP Loire dans le cadre des SAGE Yèvre-Auron et Cher amont (fiche 11C2) et intégrera ses conclusions.</i></p> <p>Il s'agit d'évaluer notamment l'impact agro-économique des projets, c'est-à-dire de définir l'impact de ces projets sur les dynamiques des filières agricoles, les potentiels de diversification des productions et leur résilience au changement climatique. L'enjeu est d'analyser les conséquences positives que pourraient avoir les projets de création de retenues sur l'économie locale. Les effets non monétarisés contribuant à l'intérêt général seront également pris en compte (ex : approvisionnement local de la population et développement de circuits-courts, création d'emplois, réduction des intrants, vulnérabilité des exploitations, ...)</p> <p><i>*Le temps d'animation de cette fiche action est inclus dans l'ETP "animation générale" chiffré dans la fiche 61D3.</i></p>			
→ lien avec les actions 11C2, 11A1, 11A2, 11A3			
→ cf. instruction gouvernementale du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau et guide "analyse économique et financière des PTGE à composante agricole" de l'IRSTEA, octobre 2019.			
Contenu de l'action		Indicateur de suivi	Années
<p>1- Préalable à l'étude : rassembler les connaissances nécessaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir l'année zéro : données agronomiques, pédoclimatiques - définir avec les acteurs du territoire les indicateurs agronomiques et les critères qui seront pris en compte dans l'étude - définir une typologie d'exploitations à étudier suivant les paramètres choisis en concertation (incluant prioritairement les plus vulnérables) - définir les effets potentiels du changement climatique sur la ressource en eau (étude EP Loire 2017, Climat XXI) et en caractériser l'impact sur chaque exploitation-type (évolutions des besoins en eau : hausse du besoin en eau des plantes, abreuvement du bétail...) 		Rédaction d'un diagnostic préalable	2021
<p>2- Elaborer le cahier des charges de l'étude, en s'appuyant notamment sur les résultats de l'étude environnementale menée par les SAGE (voir fiche 11C2). Présenter le cahier des charges aux acteurs du territoire.</p>		Etat d'avancement du cahier des charges	2021-2022
<p>3- Contenu de l'étude : analyser les rapports coûts-bénéfices de différents scénarii de répartition des retenues :</p> <p>1/ Un scénario sans projet, intégrant notamment les évolutions règlementaires et les dynamiques actuelles des filières</p> <p>2/ Etude de scénarii</p> <p><i>Par exemple, deux scénarii pourraient être imaginés (ils dépendront des conclusions de l'étude d'impact - action 11C2) et seront amendés par une phase de prospective inhérente à l'étude :</i></p> <p>a - scénario "minimaliste" : projets de substitution visant uniquement le respect des volumes prélevables (bassin Cher-Arnon)</p> <p>b - scénario plus complet : projets de substitution visant le respect des volumes prélevables et les objectifs de réduction précisés dans les fiches 11A1 à 11A3 sur les bassins versants soumis à une pression forte et récurrente de l'irrigation agricole</p> <p>Le même travail sera fait pour chaque scénario : simulations technico-économiques sur les filières incluant les effets du changement climatique, calcul des coûts-bénéfices et détermination de la Valeur Actualisée Nette (VAN), observation des critères choisis en concertation (incluant éventuellement les effets non monétarisés).</p> <p>Ce travail s'appuiera sur le guide "analyse économique et financière des PTGE à composante agricole" de l'IRSTEA, octobre 2019.</p>		Avancement de l'étude, rapports-bilans de chacune des phases	2022
<p>4 - Partager les résultats de l'étude aux partenaires, aux porteurs de projet et aux acteurs locaux</p>		Nombre de participants aux réunions de restitution	2022-2023
<p>5- Intégrer les résultats de l'étude aux actions-projets de création de retenues lors du bilan à mi-parcours (localisation des projets de création de retenues, montant estimé total, groupes d'agriculteurs partenaires)</p>		Rédaction du bilan à mi-parcours	2023
Codes masses d'eau	Territoire CTG2Q		
Coût estimatif total :	Coût de l'étude en externalisé : 200 000 €		
ETP/jours estimés pour la mise en œuvre :	Temps rattaché à l'animation générale		
Financeurs potentiels	AELB, Banque des Territoires		

Sous-enjeu 1 : Prélèvements pour l'irrigation l'été			
	Action	1.1.A.1.	Accompagner les agriculteurs situés dans les zones concernées par les retenues de substitution
Type	Aménagement		
Niveau de priorité	+++		
Pilote	Chambre d'agriculture du Cher		
Partenaires	Groupe projets, syndicat des irrigants, AREA Berry, DDT, conseil agricole...		
Public cible	Agriculteurs irrigants		
Calendrier		I : 2021-2023	II : 2024-2026
Objectifs et description			
<p>Contexte : En Zone de répartition des eaux du Cher, l'enjeu quantitatif est présent sur toutes les masses d'eau souterraines et superficielles. Dans le diagnostic du CTG2Q Cher, les masses d'eau en mauvais état quantitatif ont été identifiées, notamment la nappe souterraine des Calcaires du Jurassique supérieur, et les bassins de gestion de l'irrigation ciblés les recouper.</p> <p>Descriptif : Ici, il s'agit tout d'abord d'apporter un niveau de connaissance suffisant aux agriculteurs irrigants des sous-bassins et de leur proposer des solutions pour réduire l'impact des prélèvements estivaux en tenant compte du changement climatique. Cette fiche fait un focus sur la solution de la substitution des prélèvements estivaux pour les remplacer par des pompages d'eau l'hiver, qui sera stockée dans des retenues étanches déconnectées du milieu naturel. Il s'agira d'accompagner plus précisément de façon collective les agriculteurs irrigants réunis au sein de groupes projet définis par sous-bassins de gestion de l'irrigation. 8 secteurs prioritaires ont été identifiés pour des projets collectifs afin d'entamer ces réflexions. Il s'agit soit des sous-bassins de Cher-Arnon devant réduire drastiquement les volumes prélevés impactants à l'étiage afin de respecter les volumes prélevables, soit des sous-bassins en tension récurrente, malgré le respect des volumes prélevables, sur le bassin Yèvre-Auron. Des réunions d'information par secteur ont été réalisées pour identifier des exploitations prêtes à intégrer un groupe de réflexion sur ce type de projets. Les réflexions autour des projets se feront dans un contexte de changement climatique, avec pour base de réflexion, les scénarios d'évolutions climatiques prospectifs, afin que ces projets soient adaptés au climat de demain. Ces étapes de réflexion se feront sur des étapes bien définies : émergence d'un groupe, étude d'opportunité puis étude de faisabilité. Ces réflexions permettront de nourrir les réflexions pour les études des fiches 11C2 et 11C3. Les résultats de ces trois fiches cumulées (11A1, 11C2 et 11C3) permettront d'identifier la pertinence de passer aux étapes suivantes, décrites dans la fiche 11A2. En parallèle, un accompagnement technique, décrit dans la fiche 11R1, complètera cet accompagnement de projet.</p> <p>Objectifs visés : Sur Cher-Arnon : l'objectif est de respecter les volumes prélevables définis par le SAGE Cher amont à l'échelle des bassins versants de gestion. La réduction à entreprendre est variable selon les sous-bassins : entre -42 et -88 % selon l'étude de demande d'AUP Cher-Arnon d'AREA Berry, 2019. Sur Yèvre-Auron, où les volumes prélevables sont définis et respectés, l'objectif de réduction des volumes prélevés à l'étiage est fixé à -10% à l'échelle de l'ensemble du bassin Yèvre-Auron, sur le temps du CTGQQ. Ce volume sera apprécié au regard du bilan de campagne annuel d'AREA Berry. A mi-étape du CTGQQ, un ajustement des objectifs sera réalisé en fonction des connaissances des pratiques et de l'avancées des projets. Des objectifs par sous-bassin pourront être précisés si possible.</p>			
	Contenu de l'action	Indicateur de suivi	Années
	<p>1. Approfondir la connaissance sur les incidences des prélèvements d'après les données disponibles (AREA Berry, agriculteurs, bibliographie), afin de cibler les projets les plus efficaces sur la préservation de la ressource en eau</p> <p>2. Travail avec les groupes projets sur : - la consolidation des groupes, - le choix des volumes à substituer, sur les lieux potentiels de retenues (topographie, contraintes environnementales et réglementaires...), - les effets attendus du changement climatique et l'impact sur les systèmes, - le réseau d'irrigation connecté aux potentielles retenues, - la constitution de formes juridiques opérationnelles pour porter les projets, - évaluation du taux de réussite de remplissage des retenues au regard des scénarios climatiques prospectifs, - la rédaction d'une étude d'opportunité des projets reprenant ces éléments - l'intelligence collective (RH, fonctionnement du groupe, règlement intérieur...), - la visite de projets existants au niveau national, - l'aide à la rédaction du cahier des charges et à la recherche de prestataires pour les diverses études, - le suivi des diverses études (techniques, économiques, environnementales, réglementaires) - l'aide à la recherche de financement</p> <p>3. Travail avec AREA Berry sur les données collectées annuellement auprès des irrigants pour obtenir des statistiques fiables (surfaces et cultures irriguées dans l'année)</p> <p><i>La suite des projets de retenues est l'objet des fiches 11A2 et 11A3. L'accompagnement des agriculteurs aux économies d'eau via l'adaptation de leurs pratiques correspond aux fiches 11R1 avec des références acquises dans le cadre de la fiche 11C1 et d'autres programmes hors CTG2Q Cher (SRDEII Climat, Cap Filières Semences et Grandes cultures, GIEE System'eau, PRDA...).</i></p>	<p>Etat d'avancement en comité de pilotage CTG2Q : - Plan approximatif de positionnement des retenues et des réseaux d'irrigation associés - CR de réunions - Etudes d'opportunité</p> <p>Indicateurs communs aux fiches 11A1, A2, A3, A4, R1 : - volumes prélevables, consommés, substitués, économisés par sous-bassin de gestion - surfaces concernées par les volumes substitués</p>	<p>2021-2026</p>
			<p>8 projets :</p> <p>2021 : 100 jours 2022 : 120 jours 2023 : 80 jours 2024 : 40 jours 2025 : 40 jours 2026 : 40 jours</p> <p>Soit 420 jours pour 8 projets sur 6 ans</p> <p>+ frais divers (visites, communication...) : 1 000 € / an</p> <p>Pilotage des fiches action 11A1 et 11A2 : 15 j/an soit 90 jours sur les 6 ans</p>
Localisation	<p>Masses d'eau superficielles et souterraines du CTG2Q : toutes en ZRE Cher. D'après les études AREA Berry et l'état des lieux du CTG2Q, prioritairement la nappe des Calcaires du Jurassique supérieur et les sous-bassins de gestion suivants : Cher-Arnon : sous-BV Arnon médian, Cher aval Nord-Arnon aval, Cher aval Centre, Cher aval Sud Yèvre-Auron : sous-BV Rampennes, Auron-Airain, COL, Yèvre amont</p>		
Codes masses d'eau	<p>COL : GR2116, GR2140, GR2108 ; Yèvre amont : GR0315a, GR2087, GR1479 ; Airain : GR2256, GL008, GR0330 ; Auron-Rampennes : GR0331a, GR0331b, GR2064 ; Arnon aval : GR2094, GR0334b ; Cher aval : GR0149, GR1481, GR2019, GR1979, GR1960, GR2000 ; Arnon médian : GR2040, GR0334a, GR2004, GR1995, GL009, GR1972</p>		
Coût estimatif total :	<p>510 jours (de 120 à 40 jours selon les années) 6 000 € frais Soit environ 205 000 €</p>		
ETP/jours estimés pour la mise en œuvre :	510 jours sur 6 ans		
Financeurs potentiels	AELB, agriculteurs porteurs des projets, fonds de compensation agricole		

Enjeu 1 : Prélèvements pour l'irrigation agricole et adaptation des systèmes

Sous-enjeu 1 : Prélèvements pour l'irrigation l'été

Action	1.1.A.2.	Evaluer la faisabilité technique, la rentabilité économique et l'impact environnemental de chaque projet de retenues de substitution	
Type	Aménagement		
Niveau de priorité	+++		
Pilote	Groupe projets		
Partenaires	Chambre d'agriculture du Cher, syndicat des irrigants, AREA Berry, DDT, conseil agricole		
Public cible	Agriculteurs irrigants		
Calendrier		I : 2021-2023	II : 2024-2026

Objectifs et description

Contexte : En Zone de répartition des eaux du Cher, l'enjeu quantitatif est présent sur toutes les masses d'eau souterraines et superficielles. Dans le diagnostic du CTG2Q Cher, les masses d'eau en mauvais état quantitatif ont été identifiées, notamment la nappe souterraine des Calcaires du Jurassique supérieur, et les bassins de gestion de l'irrigation ciblés les recouper.

Cette fiche fera suite chronologiquement à la fiche 11A1, et sa mise en oeuvre dépendra des résultats des études mentionnées dans les fiches 11C2 et 11C3.

Ici, il s'agit d'effectuer toutes les études préalables nécessaires avant la réalisation des travaux des retenues de substitution.

Ces études doivent permettre à la fois de donner les clés de décision techniques et économiques aux porteurs de projets, mais aussi d'évaluer l'impact environnemental des projets pour valider leur réalisation. Enfin, cela consiste également à la réalisation des documents administratifs et réglementaires nécessaires à l'instruction des projets.

8 secteurs prioritaires ont été identifiés pour des projets collectifs afin d'entamer ces réflexions. Il s'agit soit des sous-bassins de Cher-Arnon devant réduire drastiquement les volumes prélevés impactants à l'étiage afin de respecter les volumes prélevables, soit des sous-bassins en tension récurrente, malgré le respect des volumes prélevables, sur le bassin Yèvre-Auron.

Des réunions d'information par secteur ont été réalisées pour identifier des exploitations prêtes à intégrer un groupe de réflexion sur ce type de projets.

On part pour le moment sur le principe que l'ensemble de ces projets entamera les études techniques et économiques préalables à la construction des retenues.

Le bilan à mi-parcours permettra de re-ajuster les besoins de cette fiche.

Les études techniques et économiques prendront bien sûr en compte les résultats des études globales réalisées dans les fiches 11C2 et 11C3 et seront basées sur les scénarios prospectifs de changement climatique afin de s'assurer de la faisabilité du remplissage des retenues.

Objectifs visés :

Sur **Cher-Arnon** : l'objectif est de respecter les volumes prélevables définis par le SAGE Cher amont à l'échelle des bassins versants de gestion.

La réduction à entreprendre est variable selon les sous-bassins : entre -42 et -88 % selon l'étude de demande d'AUP Cher-Arnon d'AREA Berry, 2019.

Sur **Yèvre-Auron**, où les volumes prélevables sont définis et respectés, l'objectif de réduction des volumes prélevés à l'étiage est fixé à -10% à l'échelle de l'ensemble du bassin Yèvre-Auron, sur le temps du CTG2Q. Ce volume sera apprécié au regard du bilan de campagne annuel d'AREA Berry.

A mi-étape du CTG2Q, un ajustement des objectifs sera réalisé en fonction des connaissances des pratiques et de l'avancées des projets.

Contenu de l'action	Indicateur de suivi	Années	Coût
<p>1. Etudes techniques et économiques : Prestations d'un bureau d'études spécialisé : - étude du remplissage de la retenue - réalisation des dessins industriels (dimensionnement au regard du volume, estimation des travaux de terrassement...), - études des matériaux géologiques et définition des matériaux adéquats. - élaboration de devis par des entreprises spécialisées pour prendre en compte tous les frais relatifs au projet de retenue (dimensionnement des pompes et réseaux de remplissage, raccordement électrique, raccordement des réseaux d'irrigation existants, chemin d'accès, aménagement paysager...) pour une évaluation économique globale qui servira à l'élaboration de l'évaluation économique et financière du PTGE Cher. L'ensemble des coûts (directs, indirects tels maintenance, assurance...) seront inclus dans l'étude.</p>	8 études technico-économiques		Etudes technico-économiques : 8 projets à 25 000 €
<p>2. Etudes économiques des projets collectifs par sous-bassin : Prestations de la Chambre d'agriculture pour le chiffrage de l'impact économique du projet et la viabilité du projet sur chaque exploitation engagée, en prenant en compte les modifications de systèmes à entreprendre et les scénarii de changement climatique. L'analyse économique et financière du PTGE est l'objet de la fiche 11C3.</p>	80 études économiques d'exploitations (en moyenne 10 agriculteurs par projet constatés sur les groupes en émergence actuels)	2024-2026	Etudes économiques d'exploitation : 80 études à 870 €
<p>3. Prestation assistance à maîtrise d'ouvrage : Rédaction, sous-traitance, dépôt et suivi du dossier administratif (dont enquête publique) jusqu'à la prise de l'arrêté d'autorisation. Prestation par des bureaux d'études spécialisés La suite des projets est l'objet de la fiche 11A3.</p>	<p>Indicateurs communs aux fiches 11A1, A2, A3, A4, R1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - volumes prélevables, consommés, substitués, économisés par sous-bassin de gestion - surfaces concernées par les volumes substitués 		Maîtrise d'oeuvre : 8 projets à 10 000 €

Localisation
Masses d'eau superficielles et souterraines du CTG2Q : toutes en ZRE Cher.
D'après les études AREA Berry et l'état des lieux du CTG2Q, prioritairement la nappe des Calcaires du Jurassique supérieur et les sous-bassins de gestion suivants :
Cher-Arnon : sous-BV Arnon médian, Cher aval Nord-Arnon aval, Cher aval Centre, Cher aval Sud
Yèvre-Auron : sous-BV Rampennes, Auron-Airain, COL, Yèvre amont

Codes masses d'eau
COL : GRZ110, GRZ140, GRZ108 ; YÈVRE ARNON : GRUS104, GRZ087, GR1479 ; AIRAIN : GRZ200, GRU08, GRUS30 ; AURON-RAMPENNES : GRUS318, GRUS310, GRZ094 ;
CHER ARNON : GR2004, GR2024, CHER ARNON : GR100, GR101, GR2010, GR102, GR2000 ; CHER AVAL : GR2040, GR2024, GR2004, GR100, GR102

Coût estimatif total : 349 600.00 €

ETP/jours estimés pour la mise en œuvre : Prestation de services

Financiers potentiels : AELB, agriculteurs porteurs des projets

Enjeu 1 : Prélèvements pour l'irrigation agricole et adaptation des systèmes

Sous-enjeu 1 : Prélèvements pour l'irrigation l'été

	Action	1.1.A.3.	Construire des retenues de substitution pour diminuer la pression sur la ressource en eau à l'étiage		
Type	Aménagement				
Niveau de priorité	++				
Pilote	Groupe projets				
Partenaires	Prestataires de travaux, maître d'œuvre, Chambre d'agriculture du Cher				
Public cible	Agriculteurs irrigants				
Calendrier		I : 2021-2023		II : 2024-2026	
Objectifs et description					
<p><u>Contexte</u> : En Zone de répartition des eaux du Cher, l'enjeu quantitatif est défini sur toutes les masses d'eau souterraines et superficielles. Dans le diagnostic du CTG2Q Cher, les masses d'eau en mauvais état quantitatif ont été identifiées, notamment la nappe souterraine des Calcaires du Jurassique supérieur, et les bassins de gestion de l'irrigation ciblés les recourent.</p> <p>Cette fiche fera suite chronologiquement à la fiche 11A2.</p> <p>Il s'agit ici de financer les travaux des retenues de substitution, validées après instruction administrative.</p> <p>Cette fiche est réalisée à titre indicatif : le bilan à mi-parcours sur l'avancement des étapes de faisabilité permettra de re-ajuster les besoins (notamment sur les coûts) et les perspectives temporelles de ces projets.</p> <p>Le financement de l'AELB est conditionné au futur PDRR de la région Centre-Val de Loire.</p> <p>Pour un projet de retenue donné, l'accompagnement et le financement public seront subordonnés à sa justification au regard des résultats positifs des études d'opportunité, des analyses économiques et financières, de ses impacts environnementaux et de sa faisabilité technique dans un contexte d'anticipation et d'adaptation au changement climatique.</p> <p><u>Objectifs visés</u> :</p> <p>Sur Cher-Arnon : l'objectif est de respecter les volumes prélevables définis par le SAGE Cher amont à l'échelle des bassins versants de gestion.</p> <p>La réduction à entreprendre est variable selon les sous-bassins : entre -42 et -88 % selon l'étude de demande d'AUP Cher-Arnon d'AREA Berry, 2019.</p> <p>Sur Yèvre-Auron, où les volumes prélevables sont définis et respectés, l'objectif de réduction des volumes prélevés à l'étiage est fixé à -10% à l'échelle de l'ensemble du bassin Yèvre-Auron. Ce volume sera apprécié au regard du bilan de campagne annuel d'AREA Berry.</p>					
Contenu de l'action		Indicateur de suivi		Années	Coût
<p>Construire des retenues et suivre les travaux par l'intermédiaire d'un maître d'œuvre.</p> <p>Volumes substitués évalués à 5 millions de m³.</p> <p>Coûts comptabilisés : acquisition foncière, construction des retenues, pompes, réseaux de remplissage des retenues, aménagements paysagers autour des retenues.</p> <p>Coûts non comptabilisés : réseaux de raccordement des retenues aux parcelles irriguées (ces équipements seront financés par les porteurs de projet et auront été intégrés aux études économiques des projets).</p>		<p>Autorisations de travaux, nombre de retenues réalisées</p> <p>Indicateurs communs aux fiches 11A1, A2, A3, A4, R1 : - volumes prélevables, consommés, substitués, économisés par sous-bassin de gestion - surfaces concernées par les volumes substitués</p>		2024-2026 et suivantes	<p>Travaux de construction des retenues : 5 Mm³ de volume substitué à 6,5 €/m³ (coût total estimé d'après des projets similaires) Soit 32,5 M €</p> <p>5 Mm³ de volume substitué à 4,5 €/m³ (coût éligible AELB) Soit 22,5 M €</p> <p>Acquisition foncière : 200 ha à 6 700 €/ha Soit 1,34 M €</p> <p>Aménagements paysagers sur 8 projets : 500 000 €</p> <p>Réseaux de distribution des retenues vers les parcelles irriguées : 500 000 € (non éligible AELB)</p>
Localisation	<p>Masses d'eau superficielles et souterraines du CTG2Q : toutes en ZRE Cher.</p> <p>D'après les études AREA Berry et l'état des lieux du CTG2Q, prioritairement la nappe des Calcaires du Jurassique supérieur et les sous-bassins de gestion suivants :</p> <p>Cher-Arnon : sous-BV Arnon médian, Cher aval Nord-Arnon aval, Cher aval Centre, Cher aval Sud</p> <p>Yèvre-Auron : sous-BV Rampennes, Auron-Airain, COL, Yèvre amont</p>				
Codes masses d'eau	<p>COL : GR2116, GR2140, GR2108 ; Yèvre amont : GR0315a, GR2087, GR1479 ; Airain : GR2256, GL008, GR0330 ; Auron-Rampennes : GR0331a, GR0331b, GR2064 ; Arnon aval : GR2094, GR0334b ; Cher aval : GR0149, GR1481, GR2019, GR1979, GR1960, GR2000 ; Arnon médian : GR2040, GR0334a, GR2004, GR1995, GL009, GR1972</p>				
Coût estimatif total :	24 840 000.00 €				
ETP/jours estimés pour la mise en œuvre :	Prestation de services				
Financeurs potentiels	AELB, Banque des Territoires ?, agriculteurs porteurs des projets, Pays (plantation de haies)				

Enjeu 1 : Prélèvements pour l'irrigation agricole et adaptation des systèmes

Sous-enjeu 1 : Prélèvements pour l'irrigation l'été

Action	1.1.A.4.	Accompagner la réflexion des agriculteurs pour des projets de création de retenues remplies en période hivernale	
Type	Aménagement		
Niveau de priorité	++		
Pilote	Chambre d'agriculture du Cher		
Partenaires	Syndicat des irrigants, AREA Berry, DDT, conseil agricole...		
Public cible	Agriculteurs		
Calendrier	I : 2021-2023	II : 2024-2026	
Objectifs et description			
<p>Informer les agriculteurs des possibilités d'accès à l'eau et étudier la faisabilité de retenues remplies en hiver pour assurer la durabilité des systèmes, notamment sécuriser l'élevage ou développer la production de cultures de diversification (légumes...) dans un contexte d'anticipation et d'adaptation au changement climatique. Les volumes envisagés sont modestes pour ce genre de projets. Ils seront étudiés dans le respect des volumes prélevables et des conditions d'attribution de l'organisme unique AREA Berry.</p>			
Contenu de l'action		Indicateur de suivi	Années
a - Informer les agriculteurs des modalités de création de ressource en eau pour l'irrigation avec des retenues hivernales : création d'un support de communication, réunion d'information, réponse aux interrogations		Support de communication, nombre de participant à la réunion d'information	2021-2026
b - Evaluer la faisabilité réglementaire, technique et économique des projets (prestation individuelle proposée par la Chambre d'agriculture du Cher payée par l'agriculteur)		Nombre de projet, localisation et avancement	2024-2026
Localisation			
Prioritairement zones d'élevage (Boischaut - Marche) et ponctuellement tout le territoire pour le maraîchage			
Codes masses d'eau			
Prioritairement : Haut Arnon : GR0339, GL011, GR0339 ; Arnon amont : GR0338, GR1925, GR0333c, GR2240 ;			
Coût estimatif total :		Environ 12 000 € sur 6 ans	
ETP/jours estimés pour la mise en œuvre :		0,03 ETP/an, soit 0,19 ETP sur 6 ans	
Financeurs potentiels		AELB, agriculteurs porteurs de projets	

Enjeu 1 - Prélèvements pour l'irrigation agricole et adaptation des systèmes
 Sous-enjeux 2 - Accompagner la profession agricole dans la transition et 3 - Encourager et développer les nouvelles cultures

Action	1.3.R.1.	Accompagner le développement de nouvelles filières économes en intrants
---------------	-----------------	---

Type	Réduction des consommations
Niveau de priorité	+++
Pilote	Chambre d'agriculture du Cher
Partenaires	FDGEDA 18, organismes économiques agricoles, collectivités, ...
Public cible	Agriculteurs et filières aval

Calendrier	I : 2021-2023	II : 2024-2026
-------------------	---------------	----------------

Objectifs et description

- Développer de nouvelles filières économes en intrants afin que les agriculteurs, irrigants et non-irrigants, puissent diversifier leur assolement et en obtenir une rémunération suffisante.
- Etudier les possibilités techniques chez les porteurs de projet.

Les économies d'intrants ici visées sont de tout ordre : **phytosanitaires, eau et engrais**.
 Cette action consiste à faire de l'animation agricole avec les différents acteurs de la production, à rechercher des partenaires commerciaux des filières, à avoir une première approche économique pour évaluer l'opportunité de certaines filières.
 L'animation sera réalisée sur l'ensemble du territoire du CTG2Q.
 Il sera éventuellement envisagé des essais de production pour évaluer les itinéraires techniques réalisés dans un contexte d'anticipation et d'adaptation au changement climatique.
 Le développement d'une filière est un objectif à long terme et dépassera le calendrier de ce contrat.
 Un lien sera assuré avec les CAP Filières selon les opportunités, bien que ces programmes régionaux s'orientent préférentiellement sur des filières déjà implantées.
 Cette animation nourrira les réflexions des agriculteurs accompagnés dans le cadre des fiches **312R1, 11R1, ainsi que 11A1**.

Contenu de l'action	Indicateur de suivi	Années	Coût ETP/jrs
Pour chaque filière étudiée : - Elaborer d'un groupe de travail regroupant des producteurs intéressés, des structures économiques des filières aval, des représentants des consommateurs, des collectivités, des conseillers techniques agricoles ... - Etudier la faisabilité technique chez les porteurs de projets - Evaluer le besoin en investissement matériel pour la mise en place de ces filières localement - Etudier la cohérence de ces nouvelles filières avec les objectifs du territoire (restauration collective, économie d'énergie...). - Intégrer les réflexions dans la stratégie de développement de la certification HVE (option B - leviers agro-écologiques) portée par la CA18, ou dans la valorisation des espaces non traités à proximité des riverains des parcelles. Thématiques : - biomasse (miscanthus...) - gestion des espaces inter-parcellaires - plantes à parfum, aromatiques et médicinales - nouvelles cultures bas intrants (cultures d'été type pois chiche, moha, lentilles...) - etc... en fonction des opportunités et demandes	3 thématiques abordées sur les 6 ans du CTG2Q Nombre d'agriculteurs participant aux projets Evolution de la SAU sur ces nouvelles filières	2021-2026	30 jours / an Soit 180 jours sur 6 ans

Localisation	Toutes les masses d'eau du CTG2Q, en ZRE Cher, et prioritairement la Champagne berrichonne, avec 4 masses d'eau souterraines en risque Pesticides, ou les masses d'eau superficielles en risque Pesticides (19).
Codes masses d'eau	GR2040, GR03348, GR1993, GR2004, GR1972, GR1944, GR1980, GR 3318, GR2004, GR03310, GR2132, GR2113, GR2087, GR1470, GR2256, GR0077, GR076, GR071
Coût estimatif total :	12 600 € / an 75 600 € sur 6 ans
ETP/jours estimés pour la mise en œuvre :	0,16 ETP / an, soit 0,97 ETP sur 6 ans
Financeurs potentiels	AELB, CD18, porteurs de projets + auto-financement CA18

Enjeu 2 : Préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes

	Action	2D2	Sensibiliser les acteurs au rôle de la nature dans le cycle de l'eau		
Type	Dialogue				
Niveau de priorité	+				
Pilote	Action coordonnée par les syndicats SIVY, SIAB3A et SMAAVA				
Partenaires	Etablissements scolaires, collectivités, associations				
Public cible	Elèves d'écoles, collèges du Cher				
Calendrier		I : 2021-2023		II : 2024-2026	
Objectifs et description	<p>Sensibiliser un public varié au rôle de la nature dans le cycle de l'eau et à l'importance de préserver cette ressource, dans un contexte d'anticipation et d'adaptation au changement climatique, sur le plan quantitatif mais aussi qualitatif. Action orientée à la fois vers le jeune public grâce à des projets pédagogiques en milieu scolaire (écoles primaires, collèges) et du grand public par l'organisation d'actions de sensibilisation sur les bons gestes quotidiens à entreprendre vis à vis de l'eau (mesures d'économies, préservation et meilleure utilisation de l'eau potable, ré-utilisation de l'eau de pluie, usage de produits non polluants, ...).</p>				
	Contenu de l'action	Indicateur de suivi	Années	Coût ETP/jrs	
	a. Réalisation de projets pédagogiques scolaires	Nombre d'élèves sensibilisés	2021-2026	30000 € sur la période (prestations)	
	b. Réalisation d'actions d'information et de sensibilisation vers le grand public (stands, conférences, ...).	Nombre de personnes sensibilisées, nombre de manifestations réalisées	2021 - 2026	30000 € sur la période (prestations)	
Localisation	Périmètre du CT				
Codes masses d'eau	Priorisation à établir en COPIL				
Coût estimatif total :	60 000 €	Prestations extérieures			
ETP/jours estimés pour la mise en œuvre :	Temps d'animation inclus dans le temps CTMA				
Financeurs potentiels	AELB	CD 18			

Enjeu 2 : Préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes

Sous-enjeu 1 : Fonctionnalité des milieux aquatiques

	Action	21C1	Améliorer la connaissance de l'impact des prélèvements sur l'hydrodynamique des nappes d'accompagnement des cours d'eau		
Type	Connaissance				
Niveau de priorité	++				
Pilote	Etablissement Public Loire				
Partenaires	Collectivités à compétence eau potable ou industries ou acteurs agricoles (CA18, AREA Berry, syndicats d'irrigants), SIAB3A/SIVY/SMAVAA, DREAL, DDT18				
Public cible	/				
→ Liens avec les fiches 11A2 et 11C2					
Calendrier	I : 2021-2023		II : 2024-2026		
Objectifs et description					
<p>Qualifier l'impact local de forages proximaux, à usage industriel ou pour l'alimentation en eau potable ou pour l'irrigation agricole, sur les cours d'eau les plus sensibles à la pression de prélèvement (cône de rabattement, effet sur la baisse de débit du cours d'eau, à l'étiage ou en hautes eaux). Il s'agit dans un premier temps d'effectuer un état des connaissances acquises concernant les études déjà entreprises sur l'impact environnemental des forages proximaux (BRGM, AREA Berry, ...) afin de faciliter la mise en œuvre, dans un second temps, d'études visant à évaluer cet impact au sein de secteurs prioritaires du territoire à la hauteur de 2 points étudiés par an. Des solutions de diminution de l'impact des points les plus impactants pourront être proposées.</p> <p>Cette capitalisation de connaissances pourra s'effectuer de façon complémentaire aux études préalables réalisées dans les actions 11A2 (étude de la substitution des forages les plus impactants) et 11C2 (étude d'impact environnementale des prélèvements hivernaux)</p>					
Contenu de l'action					
		Indicateur de suivi	Années	Coût ETP/jrs	
a. Consulter les études déjà entreprises sur l'impact environnemental des forages proximaux (BRGM, AREA Berry, ...) et dresser un bilan du niveau de connaissance déjà disponible		Rapport de stage, références bibliographiques	2021	Stage	
b. Élaborer le dossier de consultation des entreprises, notamment le cahier des charges techniques, suivre la procédure de marché (analyse des offres, attribution...)		Avancement du cahier des charges	2021	10 jours	
c. Suivre et animer l'étude		Etat d'avancement de l'étude	2022-2023	80 000 € (coût de l'étude) 40 jours (20 jrs/an)	
d. Vulgariser les résultats pour les rendre compréhensibles par les acteurs de l'eau et vulgariser les études existantes du même type		Supports de communication réalisés	2023-2025	10 jours 4000€	
e. Inciter à déployer ce type d'étude à des points de prélèvement supplémentaires		/	2026	5 jours	
Localisation	Bassins versants très sensibles aux étiages/ aux prélèvements (ex : Yèvre amont, Airain, Colin-Ouatier-langis, Auron, Auzon).				
Codes masses d'eau	FRGR0315a /FRGR0330/FRGR2140-FRGR2108-FRGR2116 / FRGR0331a / FRGR1995				
Coût estimatif total :	84 000 € (80 000€ étude + 4 000€ communication)				
ETP/jours estimés pour la mise en œuvre :	Temps rattaché à l'animation générale				
Financeurs potentiels	AELB, CD 18, SIVY, Région CVdL				

Enjeu 2 : Préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes

Sous-enjeu 3 : Trames vertes et réseau bocager

	Action	23A1	Mettre en oeuvre une stratégie de plantation sur le territoire du PETR Centre-Cher		
Type	Aménagement				
Niveau de priorité	++				
Pilote	PETR Centre Cher				
Partenaires	CA18, CEN CVL, SAFER, syndicats de rivière, SAGE(s), EPCI, DDT, CD18, association de protection de la nature				
Public cible	Exploitants agricoles (éleveurs, céréaliers), propriétaires privés, collectivités				
→ Lien direct avec la fiche 312R1					
Calendrier	I : 2021-2023		II : 2024-2026		
Objectifs et description					
<p>La réflexion sera menée au travers de l'opération Plantez le Décor portée par le PETR Centre-Cher. L'objectif de cette action est de donner plus d'ampleur à la démarche. Cela se fera par deux leviers :</p> <p>* Réfléchir collectivement à l'aboutissement d'une stratégie de plantation d'éléments paysagers (haies, alignement d'arbres, bosquets, ripisylves, arbres fruitiers locaux). La stratégie de plantation suivra différents enjeux. Le premier sera l'amélioration de la qualité de l'eau (lutte contre l'érosion, les transferts de pesticides et de nitrates). D'autres enjeux pourront s'ajouter au premier en dehors du cadre du CTG2Q (continuité des trames vertes et bleues, lutte contre les îlots de chaleur, amélioration de la qualité de l'eau au travers des CTMA...)</p> <p>* Mettre en oeuvre un programme de plantation prenant en compte les habitats écologiques, les différentes strates de végétation et la prise en compte des pressions sanitaires dans un contexte de changement climatique en s'appuyant sur les diagnostics de bassin versant et d'exploitation menés par la Chambre d'agriculture du Cher dans le cadre de la fiche 312R1 "Accompagner les agriculteurs au changement de leur système avec un objectif de diminution des pertes de phytosanitaires et nitrates vers le milieu naturel".</p>					
Contenu de l'action		Indicateur de suivi	Années	Coût ETP/jrs	
a. Identifier les enjeux prioritaires : amélioration de la qualité de l'eau, continuité des trames vertes, îlots de fraîcheur pour limiter les effets du changement climatique		Carte de localisation des enjeux prioritaires pour les plantations	2021	5 jours	
b. Identifier les espèces et les plants les plus adaptés aux secteurs identifiés, par type d'enjeu		/	2022-2023	1 jour/an 2 jours	
c. Partager l'avancement des réflexions et des actions de plantations en cours sur le territoire du PETR Centre-Cher (action en continu)		Nombre de réunions organisées et nombre de participants	2021-2023	2 jours/an 6 jours	
d. Rédiger la stratégie de plantations sur le territoire du PETR pour 2024-2026		Etat d'avancement de la stratégie	2023-2024	5 jours/an	
e. Participer aux réunions d'avancement des diagnostics menés dans l' action 312R1 par la CA18 et s'appuyer sur ces diagnostics pour évaluer les potentiels de plantation de chaque exploitation agricole ciblée.		Nombre d'exploitations ciblées avec la CA18	2021-2024	Environ 4 jours/an	
f. Réaliser les opérations de plantations programmées dans la stratégie et suivant le programme "Plantez le Décor" dès la fin des diagnostics de l' action 312R1 .		Linéaire planté	2023-2026	Environ 20 projets agricoles par an moyenne de 450ml/projet ; 3€ le ml avec paillage biodégradable et sans protection contre le gibier, 4,90€ le ml avec paillage végétal et végétaux certifiés	
Localisation	Bassins versants sensibles aux transferts de pollutions diffuses mentionnés dans la fche 312R1 sur le territoire du PETR : Affluents de l'Yèvre, prioritairement les bassins du Colin et du Moulon.				
Codes masses d'eau	GR2132, GR2140				
Coût estimatif total :	132 000€ (prix maximal, hors animation)				
ETP/jours estimés pour la mise en œuvre :	39 jours				
Financeurs potentiels	Région CVL (via CRST), porteurs de projet, AELB , PETR Centre-Cher				

Enjeu 2 - Préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes

Sous-enjeu 3 : Trame verte et réseau bocager

Action	2.3.A.3.	Communiquer et accompagner les porteurs de projets d'Agroforesterie		
Type	Aménagement			
Niveau de priorité	++			
Pilote	Chambre d'agriculture du Cher			
Partenaires	Association d'Agroforesterie de la Région Centre (A2RC), CRCVL			
Public cible	Agriculteurs			
Calendrier		I : 2021-2023		II : 2024-2026
Objectifs et description				
Réussir la transition agro-écologique via l'acquisition de nouvelles pratiques culturales intégrant l'agroforesterie dans un contexte d'anticipation et d'adaptation au changement climatique.				
Promouvoir ces nouvelles pratiques et communiquer sur celles-ci.				
Créer un réseau de producteurs agro-forestiers.				
Monter en compétences et acquérir de l'expérience par l'intelligence collective.				
3 actions :				
- Mettre en lumière les expériences et initiatives innovantes				
- Accompagner les porteurs de projet				
- Suivre les projets sur leur début de mise en place				
Contenu de l'action				
a- Mettre en lumière les expériences et initiatives innovantes :		Indicateur de suivi	Années	Coût ETP/jrs
- Organisation d'une rencontre collective annuelle de découverte avec visite de parcelles, témoignages, présentation de résultats d'essais, fiches techniques, ...		Nombre de participants aux rencontres	2021-2026	5 jours / an
- Rédaction d'article de presse locale agricole, site internet, réseaux sociaux, ...		Nombre d'articles rédigés		
b- Accompagner les porteurs de projet dans la mise en place de leur système agroforestier :		Nombre de contacts pris	2021-2026	10 jours/an
réflexion technico-économique du projet (pertinence au regard des objectifs personnels, choix techniques de plants et matériels, financement ...)		Nombre de projets accompagnés		
c- Suivre les projets sur leur début de mise en place :		Nombre de suivis annuels	2021-2026	5 jours/an
Après la plantation, il est important de suivre les 1ères années de mise en place des plantations, tant pour l'accompagnement technique de l'agriculteur, que pour la montée en compétence collective du réseau de producteurs.		Nombre de producteurs et surfaces AF sur le territoire CTG2Q		
- Suivi annuel des parcelles plantées et organisation d'un réseau de producteurs agroforestiers				
Localisation	Territoire CTG2Q			
Codes masses d'eau	Territoire CTG2Q			
Coût estimatif total :	8 400 €/an, soit 50 400 € sur 6 ans			
ETP/jours estimés pour la mise en œuvre :	0,10 ETP/an, soit 0,6 ETP sur 6 ans			
Financeurs potentiels	AELB, Région CVL (Cap filière GC) + auto-financement CA18			

Enjeu 3 : Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles agricoles																			
Sous-enjeux 1 et 2 : Pollution diffuses phytosanitaires et nitrates																			
	Action	3.1-2.R.1	Accompagner les agriculteurs au changement de leur système avec un objectif de diminution des pertes de produits phytosanitaires et nitrates vers le milieu naturel																
Type	Réduction des émissions																		
Niveau de priorité	+++																		
Pilote	Chambre d'agriculture du Cher																		
Partenaires	CA18, FDGEDA 18, syndicats de rivière																		
Public cible	Agriculteurs																		
Calendrier		I : 2021-2023	II : 2024-2026																
Objectifs et description																			
<p>Il s'agit ici d'apporter des solutions aux agriculteurs pour réduire les pertes de molécules phytosanitaires et nitrates vers les ressources en eau, en ayant une approche globale de tout le système d'exploitation dans un contexte d'anticipation et d'adaptation au changement climatique.</p> <p>La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires se fait par la réflexion sur les systèmes en lien avec les nouvelles filières (fiche 13R1) et les références acquises (fiche 312C1).</p> <p>Par ailleurs, les autres sources de références seront mobilisées : groupes 30000, Dephy, GIEE, références systèmes et leviers agronomiques combinés du PRDA Agronomie, ferme pilote FDGEDA, ...</p> <p>Le travail sera ciblé sur des bassins versants identifiés à risque phytosanitaires dans le diagnostic.</p> <p>On se limitera à deux territoires au regard de la faisabilité (moyens humains et financiers nécessaires).</p> <p>L'estimation du nombre d'agriculteurs concernés par ces territoires n'est qu'hypothétique.</p>																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Contenu de l'action</th> <th>Indicateur de suivi</th> <th>Années</th> <th>Coût ETP/jrs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> Diagnostic à l'échelle des BV : a. Diagnostiquer les risques de transferts des molécules de nitrates et phytosanitaires dans chaque bassin versant ciblé (risques liés aux sols, modalités de transferts, présence d'éléments paysagers, typologie agricole...) ↳ 2021 : 1^{ère} étude de BV et 2022 : 2^{ème} étude b. Etablir des zonages prioritaires d'actions pour des aménagements paysagers dans chaque BV c. Identifier les agriculteurs des bassins versants ciblés Les 2 bassins ont été ciblés par rapport aux enjeux de pollution diffuse par les phytosanitaires : en effet, le Moulon et l'étang de Villiers sont des masses d'eau déclassées par les pesticides et en risque pesticides dans l'état des lieux du SDAGE 2019. Le choix limité à ces 2 sous-bassins permet un travail précis et ambitieux sur un plan qualitatif qui ne pourrait pas être assuré sur l'ensemble du territoire du CTG2Q. Le travail réalisé aura vocation à être capitalisable et transférable aux autres agriculteurs. Le nombre d'agriculteurs concernés par les diagnostics n'est pas connu, puisque c'est l'objet même de cette fiche que de connaître le territoire. </td> <td> Indicateurs de réalisation : 2 études diagnostic de BV 1 comité technique par zonage 1 réunion de lancement + 1 réunion de restitution de l'étude par BV </td> <td>2021-2022</td> <td> Pour chaque zonage : 30 jours (animation et encadrement stagiaire) + 1 stagiaire + 3000 € frais divers / an (communication, interventions, analyses...) 2021 : environ 16 000 € 2022 : environ 16 000 € </td> </tr> <tr> <td> Diagnostic à l'échelle des exploitations : Le nombre d'agriculteurs concernés été estimé à 40 agriculteurs par masses d'eau. d. Connaître les exploitations agricoles des bassins versants ciblés en réalisant un diagnostic d'exploitation sur les pratiques de gestion des intrants et sur le risque de pollution ponctuelle au siège d'exploitation e. Elaborer un plan d'actions personnalisé à court terme (3 ans) et moyen terme (10 ans) f. Créer une dynamique territoriale et un engagement des agriculteurs dans la démarche d'amélioration de la qualité de l'eau (découverte fonctionnement du BV, zones et pratiques à risques, alternatives...) </td> <td> 2022-2023 : diagnostics réalisés sur le 1^{er} BV + animation collective 2023-2024 : diagnostics réalisés sur le 2^{ème} BV + animation collective Indicateurs de réalisation : Nombre et SAU diagnostiquée Objectif de 80% de la SAU diagnostiqués </td> <td>2022-2024</td> <td> Pour chaque zonage : 80 j/an sur 2 ans, soit 160 jours (environ 4 jours/diagnostic) 2022 : 33 600 € 2023 : 67 200 € 2024 : 33 600 € </td> </tr> <tr> <td> Suivi des exploitations : g. Suivre la mise en place du programme d'actions individuel par des rencontres annuelles h. Apporter la connaissance de références sur les pratiques, nouvelles cultures, matériel innovants, en collectif et en individuel (démonstrations, transfert des références essais, rencontres techniques, promotion d'outils de pilotage et d'aide à la décision, création de groupes de travail, ateliers de co-conception de systèmes, portes ouvertes, aménagements paysagers ...) Dans une approche de réflexion systémique (principes de l'agroécologie), l'ensemble des leviers agronomiques sera proposé en cohérence et ne se limitera pas aux seuls leviers éligibles type couvert, agroforesterie, agriculture biologique... En fonction de l'avancement des dispositifs financiers européens, des mesures agro-environnementales pourront être proposées aux agriculteurs. </td> <td> 2024-2026 : suivi des exploitations sur le 1^{er} BV 2025-2026 : suivi des exploitations sur le 2^{ème} BV Indicateurs de réalisation : 100% de la SAU diagnostiquée suivie sur 3 ans Nombre d'agriculteurs suivis Nombre d'actions collectives Indicateurs de changement de pratiques : évolution des assolements, évolution des pratiques alternatives au chimique, évolution IFT, évolution surfaces en AB, nombre d'agriculteurs ayant modifié leurs pratiques et surfaces concernées (ha) Indicateurs de résultats : Teneur en pesticides dans l'eau </td> <td>2023-2026</td> <td> Pour chaque zonage : suivis individuels : 40 j / an (environ 1 j/exploitation/an) + Frais d'analyses pour les agriculteurs suivis : 3 500 €/an (plafond de 240 €/exploitation/an) 2024 : 20 300 € 2025 : 40 600 € 2026 : 20 300 € Pour chaque zonage : animation collective : 30 j / an + 1000 € frais divers / an (interventions, ...) 2022 : 12 600 € 2023 : 26 200 € 2024 : 26 200 € 2025 : 26 200 € 2026 : 26 200 € Pilotage/fiche action : 5 j/an, soit 2 100 €/an soit 30 jours, soit 12 600 € sur les 6 ans </td> </tr> </tbody> </table>				Contenu de l'action	Indicateur de suivi	Années	Coût ETP/jrs	Diagnostic à l'échelle des BV : a. Diagnostiquer les risques de transferts des molécules de nitrates et phytosanitaires dans chaque bassin versant ciblé (risques liés aux sols, modalités de transferts, présence d'éléments paysagers, typologie agricole...) ↳ 2021 : 1 ^{ère} étude de BV et 2022 : 2 ^{ème} étude b. Etablir des zonages prioritaires d'actions pour des aménagements paysagers dans chaque BV c. Identifier les agriculteurs des bassins versants ciblés Les 2 bassins ont été ciblés par rapport aux enjeux de pollution diffuse par les phytosanitaires : en effet, le Moulon et l'étang de Villiers sont des masses d'eau déclassées par les pesticides et en risque pesticides dans l'état des lieux du SDAGE 2019. Le choix limité à ces 2 sous-bassins permet un travail précis et ambitieux sur un plan qualitatif qui ne pourrait pas être assuré sur l'ensemble du territoire du CTG2Q. Le travail réalisé aura vocation à être capitalisable et transférable aux autres agriculteurs. Le nombre d'agriculteurs concernés par les diagnostics n'est pas connu, puisque c'est l'objet même de cette fiche que de connaître le territoire.	Indicateurs de réalisation : 2 études diagnostic de BV 1 comité technique par zonage 1 réunion de lancement + 1 réunion de restitution de l'étude par BV	2021-2022	Pour chaque zonage : 30 jours (animation et encadrement stagiaire) + 1 stagiaire + 3000 € frais divers / an (communication, interventions, analyses...) 2021 : environ 16 000 € 2022 : environ 16 000 €	Diagnostic à l'échelle des exploitations : Le nombre d'agriculteurs concernés été estimé à 40 agriculteurs par masses d'eau. d. Connaître les exploitations agricoles des bassins versants ciblés en réalisant un diagnostic d'exploitation sur les pratiques de gestion des intrants et sur le risque de pollution ponctuelle au siège d'exploitation e. Elaborer un plan d'actions personnalisé à court terme (3 ans) et moyen terme (10 ans) f. Créer une dynamique territoriale et un engagement des agriculteurs dans la démarche d'amélioration de la qualité de l'eau (découverte fonctionnement du BV, zones et pratiques à risques, alternatives...)	2022-2023 : diagnostics réalisés sur le 1 ^{er} BV + animation collective 2023-2024 : diagnostics réalisés sur le 2 ^{ème} BV + animation collective Indicateurs de réalisation : Nombre et SAU diagnostiquée Objectif de 80% de la SAU diagnostiqués	2022-2024	Pour chaque zonage : 80 j/an sur 2 ans, soit 160 jours (environ 4 jours/diagnostic) 2022 : 33 600 € 2023 : 67 200 € 2024 : 33 600 €	Suivi des exploitations : g. Suivre la mise en place du programme d'actions individuel par des rencontres annuelles h. Apporter la connaissance de références sur les pratiques, nouvelles cultures, matériel innovants, en collectif et en individuel (démonstrations, transfert des références essais, rencontres techniques, promotion d'outils de pilotage et d'aide à la décision, création de groupes de travail, ateliers de co-conception de systèmes, portes ouvertes, aménagements paysagers ...) Dans une approche de réflexion systémique (principes de l'agroécologie), l'ensemble des leviers agronomiques sera proposé en cohérence et ne se limitera pas aux seuls leviers éligibles type couvert, agroforesterie, agriculture biologique... En fonction de l'avancement des dispositifs financiers européens, des mesures agro-environnementales pourront être proposées aux agriculteurs.	2024-2026 : suivi des exploitations sur le 1 ^{er} BV 2025-2026 : suivi des exploitations sur le 2 ^{ème} BV Indicateurs de réalisation : 100% de la SAU diagnostiquée suivie sur 3 ans Nombre d'agriculteurs suivis Nombre d'actions collectives Indicateurs de changement de pratiques : évolution des assolements, évolution des pratiques alternatives au chimique, évolution IFT, évolution surfaces en AB, nombre d'agriculteurs ayant modifié leurs pratiques et surfaces concernées (ha) Indicateurs de résultats : Teneur en pesticides dans l'eau	2023-2026	Pour chaque zonage : suivis individuels : 40 j / an (environ 1 j/exploitation/an) + Frais d'analyses pour les agriculteurs suivis : 3 500 €/an (plafond de 240 €/exploitation/an) 2024 : 20 300 € 2025 : 40 600 € 2026 : 20 300 € Pour chaque zonage : animation collective : 30 j / an + 1000 € frais divers / an (interventions, ...) 2022 : 12 600 € 2023 : 26 200 € 2024 : 26 200 € 2025 : 26 200 € 2026 : 26 200 € Pilotage/fiche action : 5 j/an, soit 2 100 €/an soit 30 jours, soit 12 600 € sur les 6 ans
Contenu de l'action	Indicateur de suivi	Années	Coût ETP/jrs																
Diagnostic à l'échelle des BV : a. Diagnostiquer les risques de transferts des molécules de nitrates et phytosanitaires dans chaque bassin versant ciblé (risques liés aux sols, modalités de transferts, présence d'éléments paysagers, typologie agricole...) ↳ 2021 : 1 ^{ère} étude de BV et 2022 : 2 ^{ème} étude b. Etablir des zonages prioritaires d'actions pour des aménagements paysagers dans chaque BV c. Identifier les agriculteurs des bassins versants ciblés Les 2 bassins ont été ciblés par rapport aux enjeux de pollution diffuse par les phytosanitaires : en effet, le Moulon et l'étang de Villiers sont des masses d'eau déclassées par les pesticides et en risque pesticides dans l'état des lieux du SDAGE 2019. Le choix limité à ces 2 sous-bassins permet un travail précis et ambitieux sur un plan qualitatif qui ne pourrait pas être assuré sur l'ensemble du territoire du CTG2Q. Le travail réalisé aura vocation à être capitalisable et transférable aux autres agriculteurs. Le nombre d'agriculteurs concernés par les diagnostics n'est pas connu, puisque c'est l'objet même de cette fiche que de connaître le territoire.	Indicateurs de réalisation : 2 études diagnostic de BV 1 comité technique par zonage 1 réunion de lancement + 1 réunion de restitution de l'étude par BV	2021-2022	Pour chaque zonage : 30 jours (animation et encadrement stagiaire) + 1 stagiaire + 3000 € frais divers / an (communication, interventions, analyses...) 2021 : environ 16 000 € 2022 : environ 16 000 €																
Diagnostic à l'échelle des exploitations : Le nombre d'agriculteurs concernés été estimé à 40 agriculteurs par masses d'eau. d. Connaître les exploitations agricoles des bassins versants ciblés en réalisant un diagnostic d'exploitation sur les pratiques de gestion des intrants et sur le risque de pollution ponctuelle au siège d'exploitation e. Elaborer un plan d'actions personnalisé à court terme (3 ans) et moyen terme (10 ans) f. Créer une dynamique territoriale et un engagement des agriculteurs dans la démarche d'amélioration de la qualité de l'eau (découverte fonctionnement du BV, zones et pratiques à risques, alternatives...)	2022-2023 : diagnostics réalisés sur le 1 ^{er} BV + animation collective 2023-2024 : diagnostics réalisés sur le 2 ^{ème} BV + animation collective Indicateurs de réalisation : Nombre et SAU diagnostiquée Objectif de 80% de la SAU diagnostiqués	2022-2024	Pour chaque zonage : 80 j/an sur 2 ans, soit 160 jours (environ 4 jours/diagnostic) 2022 : 33 600 € 2023 : 67 200 € 2024 : 33 600 €																
Suivi des exploitations : g. Suivre la mise en place du programme d'actions individuel par des rencontres annuelles h. Apporter la connaissance de références sur les pratiques, nouvelles cultures, matériel innovants, en collectif et en individuel (démonstrations, transfert des références essais, rencontres techniques, promotion d'outils de pilotage et d'aide à la décision, création de groupes de travail, ateliers de co-conception de systèmes, portes ouvertes, aménagements paysagers ...) Dans une approche de réflexion systémique (principes de l'agroécologie), l'ensemble des leviers agronomiques sera proposé en cohérence et ne se limitera pas aux seuls leviers éligibles type couvert, agroforesterie, agriculture biologique... En fonction de l'avancement des dispositifs financiers européens, des mesures agro-environnementales pourront être proposées aux agriculteurs.	2024-2026 : suivi des exploitations sur le 1 ^{er} BV 2025-2026 : suivi des exploitations sur le 2 ^{ème} BV Indicateurs de réalisation : 100% de la SAU diagnostiquée suivie sur 3 ans Nombre d'agriculteurs suivis Nombre d'actions collectives Indicateurs de changement de pratiques : évolution des assolements, évolution des pratiques alternatives au chimique, évolution IFT, évolution surfaces en AB, nombre d'agriculteurs ayant modifié leurs pratiques et surfaces concernées (ha) Indicateurs de résultats : Teneur en pesticides dans l'eau	2023-2026	Pour chaque zonage : suivis individuels : 40 j / an (environ 1 j/exploitation/an) + Frais d'analyses pour les agriculteurs suivis : 3 500 €/an (plafond de 240 €/exploitation/an) 2024 : 20 300 € 2025 : 40 600 € 2026 : 20 300 € Pour chaque zonage : animation collective : 30 j / an + 1000 € frais divers / an (interventions, ...) 2022 : 12 600 € 2023 : 26 200 € 2024 : 26 200 € 2025 : 26 200 € 2026 : 26 200 € Pilotage/fiche action : 5 j/an, soit 2 100 €/an soit 30 jours, soit 12 600 € sur les 6 ans																
Localisation	Masses d'eau déclassées par les pesticides (Etat des lieux SDAGE LB, 2019) : 1) Le Moulon, 2) L'Etang de Villiers																		
Codes masses d'eau	FRGR2132 ; FRGR1972																		
Coût estimatif total :	2 stagiaires : 7000 € frais divers et analyses : 18000 € TOTAL = environ 398 000,00 €																		
ETP/jours estimés pour la mise en œuvre :	ETP : 880 jours sur 6 ans + 2 stagiaires 6 mois																		
Financeurs potentiels	AELB, CD18, FEADER (transfert) + auto-financement CA18																		

Enjeu 3 : Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles agricoles

Sous-enjeux 1 et 2 : Pollution diffuses phytosanitaires et nitrates

	Action	3.1-2.C.1	Acquérir des références pour la maîtrise des intrants agricoles	
Type	Connaissance			
Niveau de priorité	+++			
Pilote	FDGEDA 18			
Partenaires	CA18, instituts techniques, ...			
Public cible	Agriculteurs			
Calendrier		I : 2021-2023	II : 2024-2026	
Objectifs et description				
<p>Il s'agit ici d'acquérir des références pour nourrir les réflexions des agriculteurs sur leurs systèmes de cultures pour réduire leur impact environnemental tout en maintenant leur rentabilité économique (lien avec les fiches 13R1, 11R1, 312R1 et 11A1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des expérimentations sur les cultures et systèmes de culture pour diminuer l'impact des intrants agricoles sur la ressource en eau. - Développer et suivre des thématiques innovantes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires. <p>Dans une approche de réflexion systémique (principes de l'agroécologie), l'ensemble des leviers agronomiques sera proposé en cohérence et ne se limitera pas aux seuls leviers éligibles type couvert, agroforesterie, agriculture biologique...</p> <p>L'objectif est de maintenir la viabilité économique des exploitations tout en réduisant la dépendance aux intrants, notamment phytosanitaires dans un contexte d'anticipation et d'adaptation au changement climatique.</p> <p>Ces actions d'acquisition de références s'inscrivent dans des dispositifs régionaux, soit à l'échelle des Chambres d'agriculture, soit à une échelle plus large (via les Cap Filière notamment). Les données acquises font l'objet de mise en commun et de communication vers l'extérieur (conseillers et agriculteurs) via des opérations de communication.</p>				
Contenu de l'action				
		Indicateur de suivi	Années	Coût ETP/jrs
<p>1) Acquisition de références liées à la gestion des produits phytosanitaires et des intrants azotés parmi les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - alternatives au glyphosate - associations de cultures - relay-cropping - couverts de longue durée - gestion de la matière organique - couverts et impacts sur la fertilité des sols - agriculture biologique - etc... au regard de l'actualisation des connaissances 		<p>5 essais mobilisation des leviers agronomiques / an</p> <p>Synthèse annuelle des essais</p> <p>Diffusion/transfert des résultats</p>	2021-2026	<p>6 jours / essai soit 30 jours/an + frais analyses (analyses biologiques...) = 4500 €/an + 10 jours/an de pilotage/synthèse + 1 stagiaire / an</p>
<p>2) Suivi d'une ferme pilote avec changement radical de système pour une référence globale (suivi technique, économique, environnemental, social, avec l'outil de l'INRA CRITER-MASC)</p>		<p>1 suivi ferme pilote</p> <p>Synthèse annuelle des essais</p>		<p>15 jours / an de suivi de la ferme pilote</p>
Localisation	Prioritairement Champagne berrichonne avec nappe souterraine des Calcaires du Jurassique supérieur en risque Pesticides ou masses d'eau superficielles en risque Pesticides.			
Codes masses d'eau	GR2040, GR0334a, GR1995, GR2004, GR1972, GR1944, GR1980, GR 331a, GR2064, GR0331b, GR2132, GR2115, GR2087, GR1479, GR2256 + GG077, GG076, GG071			
Coût estimatif total :	<p>Frais divers (analyses biologiques...) : 4 500 €/an Coût stagiaire : 3 500 €/an TOTAL frais : 8000 €/ an Coût 0,3 ETP : 23 100 €/an TOTAL : 31 100 €/ an</p> <p style="color: orange; font-weight: bold;">TOTAL sur 6 ans : 186 600 €</p>			
ETP/jours estimés pour la mise en œuvre :	0,3 ETP / an + 1 stagiaire 6 mois / an			
Financeurs potentiels	AELB, Région CVL (Cap Filière), PRDA, France AgriMer ? + auto-financement FDGEDA18			

Enjeu 2 : Préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes

Sous-enjeu 1 : Préservation de la biodiversité

	Action	34R1	Développer un projet d'industrie zéro rejet par le recyclage de l'eau et de la matière organique
Type	Réduction des consommations		
Niveau de priorité	+++		
Pilote	Société Monin		
Partenaires	Office International de l'Eau, Pôle DREAM, CRITT GPTE de l'INSA Toulouse, Agence de l'eau Loire Bretagne, Région Centre		
Public cible			
Calendrier	I : 2021-2023		II : 2024-2026
Objectifs et description			
<p>Mettre en place une filière de traitement des effluents afin d'être en mesure de réutiliser ou de recycler l'eau in situ, tout en valorisant la matière via une solution « économie circulaire ».</p> <p>Limitier au maximum l'impact des rejets d'une industrie en optimisant les procédés et en atteignant le zéro rejets liquides.</p> <p>L'action vise aussi la réduction des consommations en eau du site.</p>			
Contenu de l'action			
a. Réaliser les études laboratoire et pilote de dimensionnement d'une filière de traitement des effluents industriels par techniques séparatives.		Indicateur de suivi Données techniques et de dimensionnement	Années 2021
b. Mettre en place une technique de séparation de l'eau et de la matière organique qu'elle contient		Volumes et qualité de l'eau réutilisables Volumes et caractéristiques de la matière valorisable	2021 <i>A définir</i>
c. Mettre en place les conditions nécessaires à la réutilisation de l'eau.		Ration de consommation d'eau du site ; taux de réutilisation de l'eau	2021 <i>A définir</i>
d. Mettre en place une filière « économie circulaire » de valorisation de la matière organique		Analyse du cycle de vie de la solution mise en place, impact carbone.	2021 <i>A définir</i>
Localisation	Site de l'entreprise Monin		
Codes masses d'eau	GR0315b – L'Yèvre depuis Osmoy jusqu'à sa confluence avec le Cher		
Coût estimatif total :	1 000 000 €		
ETP/jours estimés pour la mise en	0,5 ETP		
Financeurs potentiels	AELB (hors cadre CTG2Q) Monin		

Enjeu 3 : Pollutions diffuses et ponctuelles

Sous-enjeu 4 : Rejets industriels

Action	34C1	Améliorer la connaissance sur les pollutions ponctuelles (substances dangereuses) et enrichir la base de connaissance des rejets industriels et de leurs impacts																					
Type	Connaissance																						
Niveau de priorité	++																						
Pilote	Etablissement Public Loire																						
Partenaires	CD18 CCI18, CMA18, Nature 18																						
Public cible	/																						
Calendrier	I : 2021-2023		II : 2024-2026																				
Objectifs et description																							
<p>Qualifier et quantifier le risque de pollution diffuse par les substances dangereuses sur le territoire du contrat. Compiler les données existantes qui peuvent être disparates, tant en terme de source que de format. Évaluer les besoins de connaissance complémentaire. Recherches bibliographiques sur l'impact de ces pollutions diffuses sur les milieux aquatiques : métaux toxiques, micropolluants, nanoparticules, perturbateurs endocriniens, matières inhibitrices...</p> <p>Constituer une base de données des rejets industriels : localisation, type de rejet (eaux pluviales, assainissement collectif, milieu naturel), type d'industrie et usage.</p> <p>Le suivi concerne essentiellement les industries non ICPE (petites industries et artisans).</p>																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Contenu de l'action</th> <th>Indicateur de suivi</th> <th>Années</th> <th>Coût ETP/jrs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a. Mener des recherches bibliographiques sur l'impact des pollutions diffuses</td> <td>Nombre de références consultées</td> <td>2024</td> <td rowspan="3">Stage</td> </tr> <tr> <td>b. Identifier les molécules les plus impactantes sur le milieu</td> <td>Nombre total de composés étudiés</td> <td>2024</td> </tr> <tr> <td>c. Identifier les milieux les plus vulnérables à ces pollutions et, si c'est possible, sectoriser les lieux les plus sensibles à ces pollutions sur le territoire</td> <td>Nombre de zones prioritaires identifiées</td> <td>2024</td> </tr> <tr> <td>d. Constituer une base de données des rejets industriels : localisation, type de rejet (eaux pluviales, assainissement collectif, milieu naturel), type d'industrie et usage. Objectif visé : cibler les analyses.</td> <td>Nombre de points de rejets caractérisés</td> <td>2025</td> <td>Stage</td> </tr> </tbody> </table>						Contenu de l'action	Indicateur de suivi	Années	Coût ETP/jrs	a. Mener des recherches bibliographiques sur l'impact des pollutions diffuses	Nombre de références consultées	2024	Stage	b. Identifier les molécules les plus impactantes sur le milieu	Nombre total de composés étudiés	2024	c. Identifier les milieux les plus vulnérables à ces pollutions et, si c'est possible, sectoriser les lieux les plus sensibles à ces pollutions sur le territoire	Nombre de zones prioritaires identifiées	2024	d. Constituer une base de données des rejets industriels : localisation, type de rejet (eaux pluviales, assainissement collectif, milieu naturel), type d'industrie et usage. Objectif visé : cibler les analyses.	Nombre de points de rejets caractérisés	2025	Stage
Contenu de l'action	Indicateur de suivi	Années	Coût ETP/jrs																				
a. Mener des recherches bibliographiques sur l'impact des pollutions diffuses	Nombre de références consultées	2024	Stage																				
b. Identifier les molécules les plus impactantes sur le milieu	Nombre total de composés étudiés	2024																					
c. Identifier les milieux les plus vulnérables à ces pollutions et, si c'est possible, sectoriser les lieux les plus sensibles à ces pollutions sur le territoire	Nombre de zones prioritaires identifiées	2024																					
d. Constituer une base de données des rejets industriels : localisation, type de rejet (eaux pluviales, assainissement collectif, milieu naturel), type d'industrie et usage. Objectif visé : cibler les analyses.	Nombre de points de rejets caractérisés	2025	Stage																				
Localisation	Région de Bourges, Vierzon, St-Amand-Montrond																						
Codes masses d'eau	GR0328, GR1947, GR0315b, GR0331b, GR2135																						
Coût estimatif total : ETP/jours estimés pour la mise en	/																						
Financeurs potentiels																							

Enjeu 4 : Prélèvements pour l'Alimentation en Eau Potable

	Action	4D1	Sensibiliser les collectivités à la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		
Type	Dialogue				
Niveau de priorité	+				
Pilote	CD18				
Partenaires	AELB, DDT18, ARS, collectivités et délégataires				
Public cible	Collectivités				
Calendrier	I : 2021-2023		II : 2024-2026		
Objectifs et description					
Sensibiliser les élus des collectivités à la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable dans un contexte d'anticipation et d'adaptation au changement climatique.					
Accompagner les collectivités dans la réalisation de programmes de travaux.					
Contenu de l'action	Indicateur de suivi	Années	Coût ETP/jrs		
a. Suivre les études patrimoniales et les plans d'actions à l'échelle du CTG2Q et rendre compte de l'avancement des démarches engagées au copil	Suivi des actions mises en œuvre	2021-2023	<i>chiffré dans le cadre de la convention entre CD18 et AELB</i>		
b. Sensibiliser les élus sur la gestion des réseaux d'eau potable ; prévoir des retours d'expérience de certaines collectivités	Nombre de réunions	2021-2023			
c. Conseiller les collectivités lors de la mise en œuvre des plans d'actions suite à l'étude patrimoniale	Suivi du taux de renouvellement des réseaux (SISPEA)	2021-2023			
Localisation	Ciblage des collectivités au moins bon rendement				
Codes masses d'eau	à définir				
Coût estimatif total :	/				
ETP/jours estimés pour la mise en	Pris en compte dans le cadre de la convention entre CD18 et AELB, dans la limite de 0,05 ETP/ an max.				
Financeurs potentiels	AELB (hors cadre CTG2Q), CD18				

Enjeu 4 - Prélèvement pour l'alimentation en eau potable

	Action	4.R.1	Apporter des solutions aux agriculteurs en alternative à l'eau potable	
Type	Réduction des consommations			
Niveau de priorité	++			
Pilote	Chambre d'agriculture du Cher			
Partenaires	CA18, coopératives en élevage (viande et lait), autres OPA et conseils agricoles			
Public cible	Agriculteurs (tout type de production)			
Calendrier		I : 2021-2023		II : 2024-2026
Objectifs et description	<p>Favoriser l'autonomie des exploitations en matière d'alimentation en eau pour l'abreuvement du bétail, le maraîchage, le nettoyage et le remplissage du matériel ou encore la résistance aux épisodes de canicules (arrosage en élevages avicoles), en alternative (substitution) à l'utilisation de l'eau potable, via la récupération d'eau de toiture dans un contexte d'anticipation et d'adaptation au changement climatique.</p> <p><i>Il conviendra d'accorder une vigilance sur l'absence de connexion entre les réseaux d'eau (eau potable/autre ressource).</i></p>			
	Contenu de l'action	Indicateur de suivi	Années	Coût ETP/jrs
	<p>Sensibiliser les agriculteurs ayant un projet bâtiment pour y intégrer la récupération et le stockage des eaux pluviales, pour une alternative à l'utilisation de l'eau potable et aux alternatives en élevage pour résister à la chaleur :</p> <p>1- Informer sur les financements possibles par l'AELB : fiche résumé à diffuser sur les sites internet, articles de presse agricole, newsletters CA18 et partenaires agricoles...</p> <p>2- Travailler avec les conseillers en élevage pour identifier d'éventuelles contraintes sanitaires à l'utilisation de l'eau pluviale en élevage,</p> <p>3- Informer les conseillers en charge des études bâtiments (à la CA18 et autres structures) et les conseillers techniques en élevage (OPA, coopératives...)</p> <p>4- Suivre un exemple de récupération d'eau de pluie pour l'abreuvement du bétail d'un point de vue sanitaire (tous les mois pendant 1 an)</p> <p>5- Réaliser une synthèse bibliographique sur les exemples français avec production d'un document de vulgarisation</p> <p>6- Informer les agriculteurs via une réunion collective, en priorité les éleveurs et les groupes type GIEE</p> <p>7- Apporter un appui technique individuel aux projets</p>	<p>Nombre de projets intégrant la récupération des eaux pluviales en remplacement de l'eau potable</p> <p>Nombre de contacts directs reçus</p> <p>Nombre de réunions de groupe et de participants</p> <p>Nombre de projets accompagnés</p> <p>Nombre d'agriculteurs ayant modifié leur pratique</p> <p>Volumes d'eau potable économisés</p>	2021-2023	<p>20 jours / an = 0,10 ETP / an + 1000 € / an de frais de communication (conception, édition) + 5000 € frais d'analyses des eaux de récupération sur 1 an</p> <p>Soit 60 jours sur 3 ans = 0,32 ETP</p> <p>Pilotage/fiche action : 2 j/an soit 12 jours sur les 6 ans</p> <p><i>Le montant des travaux doivent être estimés au cas par cas : ils peuvent être de l'ordre de 30 000 €/projet.</i></p>
Localisation	Prioritairement zones d'élevage (Boischaud - Marche) et ponctuellement tout le territoire pour le maraîchage			
Codes masses d'eau	Prioritairement : Haut Arnon : GR0339, GL011, GR0339 ; Arnon amont : GR0338, GR1925, GR0333c, GR2240 ; Cher			
Coût estimatif total :	Frais divers : 1000 €/an + frais analyses eau = 5000 € sur 1 an Environ 30 000 € sur 3 ans			
ETP/jours estimés pour la mise en œuvre :	0,10 ETP / an, soit 0,32 ETP sur 3 ans			
Financeurs potentiels	AELB, CD18 ?, France AgriMer ? + auto-financement CA18			

Enjeu 5 : Occupation des sols			
Sous-enjeu 1 : Occupation des sols en milieu urbain			
	Action 51D1	Promouvoir la gestion intégrée de l'eau dans les milieux urbains	
Type	Dialogue		
Niveau de priorité	+++		
Pilote	Etablissement public Loire		
Partenaires	CD 18, Porteurs de SCOT, ADOPTA, Pole DREAM, Ville de Bourges, architectes, maîtres d'œuvre, autres collectivités		
Public cible	Acteurs de la construction/urbanisme		
Calendrier	I : 2021-2023	II : 2024-2026	
Objectifs et description			
Renforcer la sensibilisation des particuliers et des acteurs de l'eau du territoire à la gestion intégrée des eaux de pluie (rôle des noues, de puits d'infiltration, valorisation des eaux de pluie pour l'arrosage, îlots de fraîcheur, réglementation en vigueur)			
Sensibilisation des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre à la gestion intégrée de l'eau dans un contexte d'anticipation et d'adaptation au changement climatique.			
Contenu de l'action		Indicateur de suivi	Années
a. Etablir une base de connaissance sur la thématique de la gestion des eaux de pluie		Nombre de documents de référence/personnes ressources	2023
b. Organiser des réunions de retours d'expérience sur la gestion intégrée de l'eau dans les milieux urbains		Nombre de réunions organisées	2023
c. Sensibiliser des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre		Nombre de produits de communication réalisés Nombre d'entreprises rencontrées	2024-2026
d. Organiser de visites de sites, opérer à une vulgarisation à grande échelle		Nombre de produits de communication réalisés/nombre de sites visités ; nombre d'actions entreprises sur le sujet	2024-2026
Localisation Zones urbaines et zones rurales (à l'opportunité)			
Codes masses d'eau		à définir	
Coût estimatif total :		3 000 € Stage	
ETP/jours estimés pour la mise en œuvre :			
Financeurs potentiels	CD 18		

Enjeu 6 : Gestion des usages
Sous-enjeu 1 : Prévention des conflits d'usage

	Action	61D1	Favoriser le dialogue entre acteurs <i>Coordination générale</i>		
Type	COORDINATION GENERALE				
Niveau de priorité	+++				
Pilote	Etablissement public Loire				
Partenaires	Tous les signataires du CTG2Q - pilotes des fiches action				
Public cible					
Calendrier		I : 2021-2023		II : 2024-2026	
Objectifs et description					
Pérenniser les échanges initiés entre acteurs de l'eau lors de la phase d'élaboration du contrat. Permettre une meilleure compréhension des objectifs et contraintes de chacun au sujet de l'eau.					
Contenu de l'action		Indicateur de suivi	Années	Coût ETP/jrs	Implication partenaires
a. Organiser annuellement une réunion d'informations des acteurs de l'eau sur l'avancement des actions et des rencontres autour de thèmes d'actualité (ex : Forum avec visites, cafés-débat)		Nombre de participants annuellement, thèmes abordés	2021-2026	4 jours/an	1 jour/an pour tous les acteurs de l'eau (pilotes et autres acteurs ayant pris part à la concertation de l'élaboration)
b. Organiser des échanges entre profession agricole et acteurs de l'environnement pour mieux comprendre leurs contraintes respectives (témoignages, visites, réunions techniques)		Nombre de rencontres organisées et nombre de participants	2021-2026	3 rencontres/an 6 jours/an	Participation des partenaires agricoles et des acteurs de l'eau et de l'environnement : 3 jours/an
c. Former les acteurs sur des sujets techniques avec l'intervention d'experts (effets du changement climatique, cycle de l'eau, ...)		Nombre de formations mises en place, thèmes abordés	2021-2026	2 rencontres/an 8 jours/an indemnisation expert : 1300€/expert/jour	Participation des acteurs intéressés : 2 jours/an
Codes masses d'eau	Toutes les masses d'eau du territoire				
Coût estimatif total :	15 600 € sur les 6 ans (intervention experts)				
ETP/jours estimés pour la mise en	<i>Temps rattaché à l'animation générale</i>				
Financeurs potentiels	AELB	CD 18			

Enjeu 6 : Gestion des usages				
Sous-enjeu 1 : Prévention des conflits d'usage				
	Action 61D3	Suivre les actions du contrat et accompagner les pilotes <i>Coordination générale</i>		
Type	COORDINATION GENERALE			
Niveau de priorité	+++			
Pilote	Etablissement public Loire			
Partenaires	Tous les pilotes signataires du CTG2Q			
Public cible	Pilotes du contrat			
Calendrier	I : 2021-2023		II : 2024-2026	
Objectifs et description	Assurer la coordination des actions entre elles et la cohérence du contrat. Animer les comités de pilotage et les comités techniques liés à la mise en oeuvre des actions. Accompagner les pilotes dans la réalisation des actions notamment sur le plan de la gestion des demandes de subventions.			
Contenu de l'action	Indicateur de suivi	Années	Coût ETP/jrs	Implication partenaire
a. Assurer le suivi opérationnel du contrat et accompagner les pilotes pour la préparation et la mise en œuvre des actions prévues	Tableau de bord	2021-2026	40 jours/an (0,2 ETP)	Informar la structure animatrice de l'avancement des actions : 3 jours/an Collecter les informations des partenaires agricoles sur l'avancement des actions agricoles : participation de chaque pilote à hauteur du nombre de fiches
b. Assurer la cohérence des actions entre elles et avec les autres démarches menées sur le territoire, notamment par les CLE des SAGE Cher amont et Yèvre-Auron	/	2021-2026	15 jours/an	Informar la structure animatrice de l'avancement des autres projets : 3 jours/an par acteur concerné
c. Elaborer et assurer la mise à jour du tableau de bord de l'animation du contrat	/	2021-2026	10 jours/an	/
d. Assurer le suivi technique et financier du contrat	Tableau de financement	2021-2026	40 jours/an (0,2 ETP)	3 jours/an/pilote
e. Organiser et animer les réunions du comité de pilotage (min. 1/an)	Nombre de réunions organisées	2021-2026	3 jours/an	Participer aux COPIL : 1 jour/an
f. Organiser et animer les réunions des thématiques : agricole, industrie, eau et collectivités et bon état écologique (2/an/commission)	Nombre de réunions organisées	2021-2026	2 jours/commission 12 jours/an	Participer aux commissions thématiques : environ 2 jours/an/pilote Organiser les commissions thématiques : participation de chaque pilote selon l'ordre du jour
d. Informer les acteurs du territoire sur les réflexions en cours au sujet des projets de retenues de substitution	Nombre de réunions d'informations organisées et nombre de participants	2021-2026	5 jours /an	Participation de la CA18 comme intervenant extérieur
Codes masses d'eau	Toutes les masses d'eau			
Coût estimatif total :	/			
ETP/jours estimés pour la mise en	123 jours/an			
Financeurs potentiels	AELB		CD 18	

Enjeu 9 : Prélèvements industriels

	Action	9C1	Enrichir la base de connaissances des prélèvements totaux des industriels et de leurs impacts			
Type	Connaissance					
Niveau de priorité	+++					
Pilote	Etablissement Public Loire					
Partenaires	CCI 18, délégataires, collectivités à compétence AEP, DDT, DREAL					
Public cible	/					
Calendrier	I : 2021-2023			II : 2024-2026		
Objectifs et description						
<p>Améliorer la connaissance des prélèvements industriels sur le territoire notamment en identifiant les prélèvements sur le réseau d'Adduction d'Eau Potable. Trouver des pistes d'amélioration de la centralisation de la donnée. Identifier l'usage interne des volumes prélevés (eaux sanitaires, consommation humaine ou process industriels)</p> <p><i>*Le temps d'animation de cette fiche action est inclus dans l'ETP "animation générale" chiffré dans la fiche 61D3.</i></p>						
Contenu de l'action		Indicateur de suivi	Années	Coût ETP/jrs		
a. Construire et alimenter une base de données des prélèvements industriels faits sur le réseau AEP, en identifiant l'usage fait		Nombre de points de prélèvements étudiés	2022	Stage 12 jours		
b. Pour chaque prélèvement, identifier l'usage des volumes prélevés et le type d'industrie, bassin versant par bassin versant. Objectif : adaptation des process et optimisation des consommations des industriels.						
Localisation						
Régions de Bourges, St-Amand-Montrond et Vierzon en priorité ; tout le territoire si possible						
Codes masses d'eau		GR0328, GR1947, GR0315b, GR0331b, GR2135				
Coût estimatif total : ETP/jours estimés pour la mise en		/				
Financeurs potentiels						

Enjeu 6 : Gestion des usages
Sous-enjeu 1 : Prévention des conflits d'usage

	Action	61D4	Evaluer les actions du contrat <i>Coordination générale</i>		
Type	COORDINATION GENERALE				
Niveau de priorité	+++				
Pilote	Etablissement public Loire				
Partenaires	Tous les pilotes signataires du CTG2Q				
Public cible	/				
Calendrier	I : 2021-2023		II : 2024-2026		
Objectifs et description					
Evaluer les actions du contrat à mi-parcours et en fin de mise en œuvre, en mobilisant les acteurs du territoire par une ou plusieurs étapes de concertation.					
Contenu de l'action		Indicateur de suivi	Années	Coût ETP/jrs	Implication partenaires
a. Suivre et évaluer l'état de réalisation des actions du contrat		Tableau de bord	2021-2026	5 jours/an	Informar la structure de l'état d'avancement des actions : cf. 61D3a.
b. Etablir un bilan à mi-parcours et réajuster les besoins des acteurs pour le deuxième volet		/	2023	En régie : 50 jours (0,25 ETP)	Etablir le bilan à mi-parcours des actions agricoles : participation de chaque pilote à hauteur du nombre de fiches par pilote
c. Etablir de façon concertée un bilan final des actions du contrat : évaluer l'impact des actions sur la ressource en eau en suivant les indicateurs de réponse définis dans le contrat. Définir en conséquence des recommandations pour un futur contrat. Assurer le suivi et l'encadrement de l'étude menée via une prestation extérieure.		/	2026	18 jours Appel à une prestation extérieure: 70 000€	Participer aux réunions bilan des phases de l'étude : 3 jours/an/pilote
Codes masses d'eau	/				
Coût estimatif total :	70 000 € (prestation extérieure)				
ETP/jours estimés pour la mise en	5 jours/an + 50 jours à mi-parcours + 18 jours en 2026				
Financeurs potentiels	AELB		CD 18		
<i>Temps rattaché à l'animation générale</i>					

6.4.2 Les actions écartées du plan d'action

Cette sous-partie présente une synthèse des actions écartées du plan d'action du Contrat Territorial. Ces actions sont issues de la concertation, mais n'ont pas été retenues au travers des filtres technico-financiers du Contrat Territorial. La dynamique du territoire d'aller vers un PTGE devrait permettre d'en mobiliser certaines dans un autre cadre, voire d'en faire émerger de nouvelles.

C'est la raison pour laquelle il est important de préciser que ces fiches sont présentées à titre indicatif, aussi bien en termes de contenu d'action que de coût prévisionnel. En effet, le travail d'approfondissement des actions potentielles s'est concentré sur les fiches actions retenues dans le plan d'action du Contrat Territorial.

Le tableau ci-dessous répertorie les actions non retenues dans le plan d'action. Il renseigne les mêmes items : l'enjeu et le mode d'action auquel elles sont rattachées, le numéro de référence, l'intitulé des actions, leur niveau de priorité, la période de mise en œuvre, le pilote potentiel et le motif qui a justifié le retrait de l'action du plan d'action.

Voici une précision quant aux motifs de retraits de ces actions :

- **Retrait du pilote** : les actions concernées par ce motif (13D1 ; 4D3) devaient être pilotées par l'association Nature 18, qui a souhaité se mettre en retrait des phases d'élaboration et de mise en œuvre de ce Contrat territorial, car ce dernier ne correspondait pas à leurs attentes en matière de préservation de l'environnement et d'ambition en matière d'économie d'eau.
- **Eligible CTMA** : l'action concernée par ce motif (2D1) a été retirée du plan d'action du CTG2Q, car elle était éligible à travers un Contrat Territorial de Milieux Aquatiques.
- **Non éligible au CTG2Q** : les actions concernées par ce motif ont été retirées du plan d'action, car elles sont éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, mais hors CTG2Q.
- **Eligible hors CTG2Q** : ce motif de retrait signifie que l'action pouvait être pilotée en dehors du Contrat Territorial.
- **Non compatible avec le calendrier du pilote** : l'action 4D1 concernée par ce motif a été retirée du plan d'action, car elle ne pouvait pas s'inscrire dans l'agenda du pilote potentiel.

Ces actions écartées sont présentées sous la forme de fiches action synthétisées afin de simplifier leur lecture.

ENJEU	SS-enjeu	mode d'action	ref.	intitulé action	niv. Prio.	période mise en œuvre	pilote	motif de sortie du plan d'action
1	3	Dialogue	13D1	Communiquer pour éclairer les choix des consommateurs (provenance des produits, consommation en eau...)	+++	2021-2026	N18	<i>retrait du pilote</i>
2		Dialogue	2D1	Mettre en place des solutions pérennes pour valoriser les milieux naturels	++	2021-2026	CEN Centre	<i>éligible CTMA</i>
2	1	Connaissance	21C2	Favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang de Goule (via la restauration de zones humides)	++	2021-2023	CD18	<i>non éligible au CTG2Q</i>
2	3	Aménagement	23A2	Accompagner la gestion durable du bocage dans une optique de maintien de la trame verte	++	2021-2026	CA18	<i>non éligible au CTG2Q</i>
3	2	Dialogue	32D2	Favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang de Goule (via des actions agricoles)	+++	2021-2023	CD18	<i>non éligible au CTG2Q</i>
3	3	Connaissance	33C1	Développer la connaissance sur les dispositifs complémentaires en sortie de station d'épuration recommandés lorsque le rejet se fait en cours d'eau à fort étiage	+	2021-2026	CD18	<i>non éligible au CTG2Q</i>
4	/	Dialogue	4D2	Inciter les usagers à la réutilisation d'eau de pluie (déconnexion du réseau des eaux pluviales)	++	2021-2026	Ville de Bourges	<i>non compatible avec le calendrier du pilote</i>
4	/	Dialogue	4D3	Sensibiliser les collectivités aux économies d'eau	+	2021-2023	Nature 18	<i>retrait du pilote</i>
8	/	Connaissance	8C1	Caractériser les prélèvements du Canal de Berry en prenant en compte ses restitutions et ses impacts potentiels sur la ressource en eau	+++	2021-2023	SCB	<i>non éligible au CTG2Q</i>
8	/	Aménagement	8A1	Engager des travaux systématiques de détection des fuites et les colmater	++	2023-2026	SCB	<i>non éligible au CTG2Q</i>
8	/	Aménagement	8A2	Moderniser les ouvrages d'alimentation en eau du Canal de Berry	+	2024-2026	SCB	<i>non éligible au CTG2Q</i>

9	/	Dialogue	9R1	Encourager les industriels et les artisans à limiter leurs prélèvements en eau	++	2021-2023	CMA et CCI 18	<i>non éligible au CTG2Q</i>
---	---	----------	-----	--	----	-----------	---------------	------------------------------

13D1 — Communiquer pour éclairer les choix des consommateurs (provenance des produits, consommation en eau...)

Enjeu

Enjeu 1 : prélèvements pour l'irrigation agricole.

Intitulé

Communiquer pour éclairer les choix des consommateurs (provenance des produits, consommation en eau...)

Pilote potentiel

Nature 18

Priorité

Prioritaire (+++¹⁶)

Objectifs

Informers les consommateurs sur les produits locaux et l'impact des choix de consommation, afin qu'ils puissent s'approvisionner en toute connaissance de cause. Aussi, de favoriser la consommation de produits locaux y compris en restauration collective et hors domicile et de valoriser les producteurs locaux engagés dans des démarches positives.

Description

Il est prévu de produire une synthèse des principales productions locales avec une évaluation qualitative de leur impact sur l'eau en termes de quantité et de qualité et le climat. Un guide « consom'acteurs » dans le Cher sera réalisé avec des supports de valorisation des bonnes pratiques. Une campagne de communication à destination des consommateurs et des professionnels doit permettre la diffusion du guide et des supports de valorisation.

Action inscrite sur la période 2021-2026 — *action écartée CONCERT'EAU*¹⁷

Cout estimatif

Le coût de cette action était estimé à 56 120 €, dont 20 000 € étaient destinés à des prestations extérieures (graphisme, impressions, etc.).

Motif de non-inscription dans le plan d'action

Le pilote potentiel (Nature 18) s'est retiré du comité de pilotage.

¹⁶ Le niveau de priorité des actions est indiqué sur chaque fiche action par les signes «+»; «++»; «+++», les classant des moins importantes aux plus importantes.

¹⁷ Les membres du Comité de Pilotage du 3 février 2021, ont voté pour donner une nouvelle identité au « CTG2Q ». Un nouveau nom « Concert'Eau », ainsi qu'un logo lui ont été attribués.

2D1 — Mettre en place des solutions pérennes pour valoriser les milieux naturels.

Enjeu

Enjeu 2 : Préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes.

Intitulé

Mettre en place des solutions pérennes pour valoriser les milieux naturels.

Pilote potentiel

CEN Centre.

Priorité

Relativement prioritaire (++).

Objectifs

À travers cette action, le pilote devait favoriser la préservation des milieux naturels remarquables (prairies humides, zones humides) et des milieux fonctionnels (zones d'expansion de crues, haies) ayant un fort enjeu en termes de biodiversité ou de service rendu pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. Valoriser des actions favorables à ces milieux, notamment par une reconnaissance financière des services rendus par ces espaces, et par leurs gestionnaires (agriculteurs, associations...). Et enfin, en cas de déprise, faire revenir des exploitants agricoles sur ces espaces et créer des synergies autour de ces milieux.

Description

Pour ce faire, le pilote potentiel devait identifier et hiérarchiser ces espaces sur le territoire, lancer une campagne de valorisation économique de ces espaces (qui permettrait d'apporter une reconnaissance concrète des actions mises en œuvre, notamment par le monde agricole, pour les préserver), et d'accompagner les agriculteurs pour la souscription de mesures favorables au maintien de ces espaces et la biodiversité qui leur est associée.

Cette action devait être pilotée sur la période 2021-2026 — *action écartée CONCERT'EAU*

Cout estimatif

Non estimée.

Motif de la non-inscription dans le CTG2Q

Eligible aux aides agences dans le cadre d'un CTMA.

21C2 — Favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang de Goule (via la restauration de zones humides)

Enjeu

Enjeu 2 : Préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes.

Intitulé

Favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang de Goule (via la restauration de zones humides).

Pilote potentiel

Conseil Départemental du Cher.

Priorité

Relativement prioritaire (++).

Objectifs

L'objectif principal de cette action était de mener une étude de faisabilité sur la zone humide amont de l'étang de Goule, afin d'optimiser son rôle épuratoire (Phosphore et azote provenant du bassin versant), tout en préservant la richesse écologique du site (labellisation Espace naturel sensible).

Description

Pour ce faire, le pilote potentiel devait organiser une réunion de présentation de la démarche auprès des acteurs locaux; réaliser un diagnostic écologique de la zone humide; cibler des leviers d'action et enjeux; proposer des actions d'optimisation avec estimation financière et organiser une réunion de restitution de la démarche auprès des acteurs locaux.

Cette action devait être pilotée sur la période 2021-2023 — *action écartée CONCERT'EAU*

Cout estimatif

Le coût de cette action était estimé à 20 000 €, ce qui correspondait au coût de l'étude.

Motif de la non-inscription dans le CTG2Q.

Non éligible aux financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

23A2 — Accompagner la gestion durable du bocage dans une optique de maintien de la trame verte.

Enjeu

Enjeu 2 : Préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes.

Intitulé

Accompagner la gestion durable du bocage dans une optique de maintien de la trame verte.

Pilote potentiel

Chambre d'Agriculture du Cher.

Priorité

Relativement prioritaire (++).

Objectif

L'objectif de cette action était de doter les exploitations agricoles bocagères du territoire d'un outil de gestion durable des haies, pour permettre de donner une valeur économique au bocage, dans un cadre maîtrisé, et d'assurer sa pérennité notamment du point de vue de la biodiversité. La réflexion devait être menée à différentes échelles : de l'exploitation agricole au territoire (commune ou plus large).

Description

Pour ce faire, le pilote potentiel devait élaborer des plans de gestion du bocage en ayant pour objectif de réaliser 8 plans de gestion par an ; d'accompagner des collectivités pour la gestion durable des haies à travers la construction de la méthode et la réalisation de diagnostics et plans de gestion et réaliser l'animation générale du dispositif à travers des réunions d'information, des comités de pilotage, des articles, des rencontres locales avec les collectivités, des rencontres avec les agriculteurs et la création d'un guide de gestion durable pour les collectivités.

Il faut préciser que cette action ne comprenait pas les travaux d'entretien des haies.

Cette action devait être pilotée sur la période 2021-2026 — *action écartée CONCERT'EAU*

Cout estimatif

Le coût de cette action était estimé à 26 040 € par an soit un total de 156 240 € pour les 6 ans.

Motif de la non-inscription dans le CTG2Q

Non éligible au CTG2Q.

32D2 – Favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang de Goule (via des actions agricoles)

Enjeu

Enjeu 3 : Pollutions diffuses et ponctuelles.

Intitulé

Favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang de Goule (via des actions agricoles).

Pilote potentiel

Conseil Départemental du Cher.

Priorité

Prioritaire (+++).

Objectifs

Les objectifs de cette action étaient l'évaluation de l'impact éventuel des pratiques agricoles sur le bassin versant de l'étang de Goule, notamment en termes de transfert en nitrates et en phosphore sur le plan d'eau dans l'optique d'une amélioration de la qualité de l'eau. L'accompagnement des agriculteurs sur le plan agronomique en cas de modification des pratiques (outils d'aide à la décision, diagnostics sur le terrain par exploitation, échanges collectifs ou en bilatéral).

Description

Pour ce faire, le pilote potentiel devait organiser une réunion de présentation de la démarche auprès des agriculteurs du bassin versant; réaliser un diagnostic des pratiques (cultures, élevage); mener un diagnostic parcellaire (parcelles en bordure des cours d'eau et des zones humides en priorité); rédiger un rapport de visite complété d'une cartographie précisant les préconisations à mettre en place et organiser une réunion de restitution de la démarche auprès des agriculteurs du bassin versant.

Cette action devait être pilotée sur la période 2021-2023 — *action écartée CONCERT'EAU*

Cout estimatif

Le coût de cette action était estimé à 55 000 €, ce qui correspondait au coût de l'étude.

Motif de la non-inscription dans le CTG2Q

Non éligible au CTG2Q.

33C1 — Développer la connaissance sur les dispositifs complémentaires en sortie de station d'épuration recommandés lorsque le rejet se fait en cours d'eau à fort étiage.

Enjeu

Enjeu 3 : Pollutions diffuses et ponctuelles.

Intitulé

Développer la connaissance sur les dispositifs complémentaires en sortie de station d'épuration recommandés lorsque le rejet se fait en cours d'eau à fort étiage.

Pilote potentiel

Conseil Départemental du Cher.

Priorité

Priorité moindre (+).

Objectifs

Les objectifs de cette action étaient de suivre l'impact des rejets de stations d'épuration, sur les masses d'eau à risque aux macro-polluants. Aussi, de vérifier que les dispositifs complémentaires en sortie de station d'épuration amélioraient bien la qualité des rejets (article 3 du règlement du SAGE Yèvre-Auron) : suivi de la concentration en macro-polluants en sortie de station à différents moments et analyse des résultats. Cette action devait aussi permettre la collecte des retours d'études techniques déjà existantes.

Description

Pour ce faire, le pilote potentiel devait qualifier l'impact des stations d'épuration en renforçant l'analyse des rejets en période d'étiage; collecter les retours d'expériences au sujet de tels dispositifs sur d'autres territoires et les mettre en lumière — étude bibliographique; suivre un dispositif en comparant la qualité du rejet en sortie de dispositif avec celle en sortie directe de STEP et en vulgariser les résultats et réaliser un suivi amont/aval de certaines stations d'épuration.

Cette action devait être pilotée sur la période 2021-2026 — *action écartée CONCERT'EAU*

Cout estimatif

Le coût de cette action était estimé à 22 800 €, ce qui correspondait au coût des mesures.

Motif de la non-inscription dans le CTG2Q

Non éligible au CTG2Q.

4D2 — Inciter les usagers à la réutilisation d'eau de pluie (déconnexion du réseau des eaux pluviales)

Enjeu

Enjeu 4 : Prélèvements pour l'Alimentation en Eau Potable.

Intitulé

Inciter les usagers à la réutilisation d'eau de pluie (déconnexion du réseau des eaux pluviales).

Pilote potentiel

Ville de Bourges.

Priorité

Peu prioritaire (+).

Objectifs

Les objectifs de cette action étaient d'encourager les usagers (particuliers, industriels, commerces, collectivités) à mettre en place des bacs de récupération d'eau de pluie en substitution aux prélèvements en eau potable pour certains usages (arrosage). À travers cette action, le pilote devait aussi promouvoir la récupération des eaux pluviales chez les particuliers, les collectivités et les industriels en substitution des consommations faites pour le réseau d'eau potable, pour les usages domestiques (évacuation des excréta, lavage des sols).

Description

Pour ce faire, le pilote potentiel devait rédiger un flyer d'incitation à la récupération d'eau de pluie ; faire des commandes groupées de récupérateurs d'eau de pluie pour les usagers, pour garantir un tarif attractif et sensibiliser sur la mise en place de doubles réseaux et l'obligation de comptage, sensibiliser les maîtres d'œuvre en particulier.

Cette action devait être pilotée sur la période 2021-2023 — *action écartée CONCERT'EAU*

Cout estimatif

Non estimée.

Motif de la non-inscription dans le CTG2Q

Incompatibilité avec le calendrier du pilote.

4D3 — Sensibiliser les collectivités aux économies d'eau.

Enjeu

Enjeu 4 : Prélèvements pour l'Alimentation en Eau Potable.

Intitulé

Sensibiliser les collectivités aux économies d'eau.

Pilote potentiel

Nature 18.

Priorité

Priorité moindre (+).

Objectifs

L'objectif principal était d'encourager les collectivités à repenser l'embellissement communal pour réaliser des économies d'eau, tout en conservant l'esthétique des villes et villages.

Description

Pour ce faire, le pilote potentiel devait sensibiliser les élus, les agents techniques, le jury du Concours des Villes et Villages fleuris et les CAUE. Il devait également conseiller les collectivités à s'orienter vers des solutions intégrées (écoconception et solutions techniques disponibles) et pour des achats groupés.

Cette action devait être pilotée sur la période 2021-2023 — *action écartée CONCERT'EAU*

Cout estimatif

Le coût de cette action était estimé à 35 910 €, dont 20 000 € étaient réservés pour des achats groupés.

Motif de non-inscription dans le plan d'action

Retrait du pilote potentiel (Nature 18).

8C1 — Caractériser les prélèvements du Canal de Berry en prenant en compte ses restitutions et ses impacts potentiels sur la ressource en eau.

Enjeu

Enjeu 8 : Prélèvements pour le Canal de Berry.

Intitulé

Caractériser les prélèvements du Canal de Berry en prenant en compte ses restitutions et ses impacts potentiels sur la ressource en eau.

Pilote potentiel

Syndicat du Canal de Berry (SCB).

Priorité

Prioritaire (+++).

Objectifs

Les objectifs de cette action étaient de permettre d'identifier les volumes prélevés pour l'alimentation en eau du Canal de Berry, en période de basses eaux et en période de hautes eaux. Également de caractériser l'impact du Canal de Berry sur les cours d'eau qu'il intercepte, en prenant en compte les restitutions de l'ouvrage (bilan hydrologique entrées/sorties).

Description

En préalable à cette fiche action, un stage réalisé dans le cadre du CTG2Q a été mené en 2020 pour aider à définir une méthodologie de terrain. Le pilote potentiel devait ensuite appliquer la même démarche aux prises d'eau des autres bassins d'alimentation du canal en étendant la méthode de caractérisation des prélèvements du canal aux prises d'eau non étudiées jusque-là (mesures et estimations). Ces résultats devaient être partagés, en concertation locale dans les communes concernées et avec les riverains et usages, en présentant l'estimation du volume prélevé par l'ouvrage et son impact potentiel sur les cours d'eau.

Cette action devait être pilotée sur la période 2021-2023 — *action écartée CONCERT'EAU*

Cout estimatif

Le coût de cette action était estimé entre 50 000 € et 100 000 €.

Motif de la non-inscription dans le CTG2Q

Non éligible au CTG2Q.

8A1 — Engager des travaux systématiques de détection des fuites et les colmater.

Enjeu

Enjeu 8 : Prélèvements pour le Canal de Berry.

Intitulé

Engager des travaux systématiques de détection des fuites et les colmater.

Pilote potentiel

Syndicat du Canal de Berry.

Priorité

Relativement prioritaire (++)

Objectif

L'objectif de cette action était de, dans le cadre du programme annuel de travaux du Syndicat du Canal de Berry, procéder à la détection de fuites sur le linéaire du canal et les colmater.

Description

Pour ce faire, le pilote potentiel devait détecter de fuites grâce à un matériel de mesure, des protocoles adaptés (colorants) et en fonctions des données récoltées au travers de l'action 8C1 et colmater les fuites identifiées.

Cette action devait être pilotée sur la période 2021-2026 — *action écartée CONCERT'EAU*

Cout estimatif

Le coût de cette action était estimé à 180 000 €.

Motif de la non-inscription dans le CTG2Q

Non éligible au CTG2Q.

8A2 — Moderniser les ouvrages d'alimentation en eau du Canal de Berry.

Enjeu

Enjeu 8 : Prélèvements pour le Canal de Berry.

Intitulé

Moderniser les ouvrages d'alimentation en eau du Canal de Berry.

Pilote potentiel

Syndicat du Canal de Berry.

Priorité

Priorité moindre (+).

Objectif

L'objectif de cette action était de permettre une meilleure gestion de l'ouvrage (meilleure réactivité du système de contrôle des ouvertures) en modernisant les ouvrages d'alimentations en eau du canal de façon à en automatiser la commande (installation de capteurs).

Description

Pour ce faire, le pilote potentiel devait mener des recherches sur les types d'ouvrages automatisés mis en place dans d'autres régions (Sud de la France); conduire des études de faisabilité locales pour l'installation de tels ouvrages et procéder à l'installation d'ouvrages automatiques.

Cette action devait être pilotée sur la période 2021-2026 — *action écartée CONCERT'EAU*

Cout estimatif

Non estimée.

Motif de la non-inscription dans le CTG2Q

Non éligible au CTG2Q.

9R1 — Encourager les industriels et les artisans à limiter leurs prélèvements en eau.

Enjeu

Enjeu 9 : Prélèvements industriels.

Intitulé

Encourager les industriels et les artisans à limiter leurs prélèvements en eau.

Pilote potentiel

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher et la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Cher.

Priorité

Relativement prioritaire (++).

Objectif

L'objectif de cette action était d'organiser des réunions d'information et d'échanges avec le monde industriel et le monde de l'artisanat, pour évaluer les impacts des prélèvements et aborder les possibilités d'adaptation des procédés industriels de chaque entreprise.

Description

Pour ce faire, le pilote potentiel devait sensibiliser les industriels et les artisans à l'impact des prélèvements et à la répartition des volumes prélevables; étudier les possibilités d'adaptation de chaque entreprise, visant à limiter les prélèvements effectués et/ou leur impact sur la ressource; proposer des études d'économie d'eau aux industriels et aux artisans et en proposant des projets de récupération d'eau de pluie.

Cette action devait être pilotée sur la période 2021-2026 — *action écartée CONCERT'EAU*

Cout estimatif

Le coût de cette action était estimé à 61 800 € de la part de la CMA et 9600 € de la part de la CCI soit 71 400 €.

Motif de la non-inscription dans le CTG2Q

Non éligible au CTG2Q.

7 Annexes

7.1 Annexe 1 : liste des entités du Comité de cadrage de l'élaboration du CTG2Q (2017-2020)

Conseil Départemental du Cher

Chambre d'Agriculture du Cher

Agence de l'Eau Loire Bretagne

Conseil Régional Centre Val de Loire

Établissement public Loire

Pôle d'Équilibre Territorial Rural Centre Cher

Entreprise Monin SAS

Direction Départementale des Territoires du Cher

Fédération Départementale des Groupes d'Études et de Développement Agricoles du Cher

Association pour la Répartition des Eaux en Agriculture du Berry

SAGE Cher amont

SAGE Yèvre Auron

Syndicat de rivière SIVY

Syndicat de rivière SIAB3A

Syndicat de rivière SMAVAA

7.2 Annexe 2 : Liste des entités invitées au Comité de concertation de la phase d'élaboration du CTG2Q

Agence de Développement du Tourisme et des Territoires	Commune d'Avord	Jeunes agriculteurs
Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Centre-Loire	Commune de Baugy	Laiterie TRIBALLAT
Agence Française pour la Biodiversité - délégation interrégionale Centre, Poitou-Charente	Commune de Berry-Bouy	MONIN
Agence régionale de santé de la région centre (Antenne du Agglomération Bourges plus	Commune de Charost (Association maires 18)	NEXTER Munitions
ARECABE	Commune de Farges-en-Septaine	NEXTER Systems
Association Barques de la Voiselle	Commune de Nohant en Graçay (Association maires 18)	PETR Centre-Cher
Association des Maraîchers de Bourges	Commune de Parnay	Préfecture de bassin la Région Centre
Association du Patrimoine des Marais	Commune de Saint-Denis-de-Palin	Préfecture de l'Allier
Association Nature 18	Commune de Sainte Solange	Préfecture du Cher
Association pour la répartition de l'eau en Agriculture en AXEREAL	Commune de Soulangis, UNICEM Centre, GSM Granulats	SAGE Cher amont (CLE)
Base militaire Avord	Commune de Valigny	SAGE Yèvre-Auron (CLE)
BERRY GRAINES	Commune de Vallenay (Asso maires 18)	SAUR
Centre régional de la propriété forestière d'Ile de France et du Centre-Val de Loire	Commune de Verneuil	Sénateur du Cher, Maire de Lazenay (Asso maires 18)
Chambre d'Agriculture du Cher	Commune d'Etréchy	SIAB3A
Chambre de commerce et d'industrie	Confédération paysanne	SIAEP Marche-Boischaud
Chambre des métiers et de l'artisanat du Cher	Conseil Départemental de l'Allier	SIRAH sur l'Arnon
Communauté de commune TERRES DU HAUT BERRY	Conseil Départemental du Cher	SIVY
Communauté de commune VIERZON SOLOGNE BERRY	Conseil régional Région Centre-Val de Loire	SMAVAA
Communauté de commune ARNON BOISCHAUD CHER	Conservatoire d'Espaces naturels Centre Val de Loire,	SMEAL (Lapan)
Communauté de commune BERRY GRAND SUD	Coordination rurale	SMIRNE Syndicat Mixte pour l'intercommunication des réseaux d'alimentation en eau potable situés au nord-est de
Communauté de commune BOURGES PLUS	DDT de l'Allier	Syndicat Canal de Berry
Communauté de commune CŒUR DE Berry	DDT de l'Indre	Syndicat de la propriété privée rurale du Cher
Communauté de commune CŒUR DE France	DDT du Cher	Syndicat des irrigants Cher Arnon
Communauté de commune FERCHER PAYS FLORENTAIS	Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection aux Personnes du Cher	Syndicat des irrigants Yèvre Auron
Communauté de commune LA SEPTAINE	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre	SYNDICAT MIXTE PAYS BERRY ST AMANDOIS
Communauté de commune LE DUNOIS	DRAAF Centre-Val de Loire	SYNDICAT MIXTE PAYS BOURGES-VIERZON
Communauté de commune LES TROIS PROVINCES	Établissement public Loire	SYNDICAT MIXTE PAYS SANCERRE SOLOGNE
Communauté de commune LES VILLAGES DE LA FORET	ETABLISSEMENTS VILLEMONT	Union Départementale des associations familiales du Cher
Communauté de commune Pays de Nérondes	FDGEDA du Cher	Union départementale des syndicats d'irrigants du Cher
Communauté de commune Sauldre et Sologne	FDSEA	VEOLIA
Commune d'Annoix	Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu	Ville de Bourges
	GABB	
	GROUPE SOUFFLET	

7.3 Annexe 3 : Le Contrat Territorial

7.4 Annexe 4 : Indicateurs de suivi du plan d'action

pilote	Ref. sous-action	sous-action_libel	indicateur de réalisation (moyens)	Indicateur de résultats			
				objectifs	2021	2022	2023
EP Loire	11C2a	a. Suivre l'élaboration du cahier des charges techniques	Nombre de réunions, Information des membres du comité de pilotage des résultats d'étape	Etude réalisée	Suivi du cahier des charges		
EP Loire	11C2b	b. Suivre les réunions organisées pour la réalisation de l'étude				Suivi de l'étude et réunions	
EP Loire	11C2c	c. Etude menée par l'EP Loire : analyse des effets potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux sur la ressource en eau	Etat d'avancement de l'étude, Information des membres du comité de pilotage des résultats de l'étude		Rédaction du cahier des charges, marché et lancement de l'étude	Réalisation de l'étude	Restitution et partage des résultats
EP Loire	11C2d	d. S'approprier et vulgariser les résultats de l'étude et les intégrer à la suite du plan d'action du contrat	Nombre de supports envisagés, Information des porteurs de projets de substitution des résultats de l'étude				Vulgarisation des résultats
EP Loire	11C3-1	1- Préalable à l'étude : rassembler les connaissances nécessaires pour : - définir l'année zéro : données agronomiques, pédoclimatiques - définir avec les acteurs du territoire les indicateurs agronomiques et les critères qui seront pris en compte dans l'étude - définir une typologie d'exploitations à étudier suivant les paramètres choisis en concertation (incluant prioritairement les plus vulnérables) - définir les effets potentiels du changement climatique sur la ressource en eau (étude EP Loire 2017, Climat XXI) et en caractériser l'impact sur chaque exploitation-type (évolutions des besoins en eau : hausse du besoin en eau des plantes, abreuvement du bétail...)	Rédaction d'un diagnostic préalable		Réalisation du diagnostic préalable		
EP Loire	11C3-2	2- Elaborer le cahier des charges de l'étude, en s'appuyant notamment sur les résultats de l'étude environnementale menée par les SAGE (voir fiche 11C2). Présenter le cahier des charges aux acteurs du territoire.	Etat d'avancement du cahier des charges, partage de ce cdc avec les membres du copil		Elaboration du cahier des charges et marché		
EP Loire	11C3-3	3- Contenu de l'étude : analyser les rapports coûts-bénéfices de différents scénarii de répartition des retenues : 1/ Un scénario sans projet, intégrant notamment les évolutions réglementaires et les dynamiques actuelles des filières 2/ Etude de scénarii Par exemple, deux scénarii pourraient être imaginés (ils dépendront des conclusions de l'étude d'impact - action 11C2): a - scénario "minimaliste" :projets de substitution visant uniquement le respect des volumes prélevables (bassin Cher-Arnon) b - scénario plus complet :projets de substitution visant le respect des volumes prélevables et les objectifs de réduction précisés dans les fiches 11A1 à 11A3 sur les bassins versants soumis à une pression forte et récurrente de l'irrigation agricole Le même travail sera fait pour chaque scénario : simulations technico-économiques sur les filières incluant les effets du changement climatique, calcul des coûts-bénéfices et détermination de la Valeur Actualisée Nette (VAN), observation des critères choisis en concertation (incluant éventuellement les effets non monnétarisés). Ce travail s'appuiera sur le guide "analyse économique et financière des PTGE à composante agricole" de l'IRSTEA, octobre 2019.	Etat d'avancement de l'étude	Etude réalisée Résultats sur l'intérêt de l'investissement public au regard de la valeur ajoutée nette des projets de substitution à l'échelle du territoire Critères de décision pour les financeurs publics pour cibler les projets à soutenir financièrement dans une logique de développement durable fondée notamment sur la transition agro-écologique, la recherche de valeur ajoutée, la création d'emplois, le maintien d'activités favorables à l'équilibre du territoire.		Réalisation de l'étude	
EP Loire	11C3-4	4 - Partager les résultats de l'étude aux partenaires, aux porteurs de projet et aux acteurs locaux	Nombre de participants aux réunions				Présentation et partage des résultats

EP Loire	11C3-5	5- Intégrer les résultats de l'étude aux actions-projets de création de retenues lors du bilan à mi-parcours (localisation des projets de création de retenues, montant estimé total, groupes d'agriculteurs partenaires)	Rédaction du bilan à mi-parcours	Liste des projets du territoire éligibles et prioritaires au financement public			Capitalisation des résultats pour le bilan à mi-parcours du contrat
SIVY, SMAAVA, SIAB3A	2D2-a	Réalisation de projets pédagogiques scolaires	Nombre d'élèves sensibilisés Nombre de structures scolaires, de classes et de niveaux concernés		Projets pédagogiques vers les scolaires	Projets pédagogiques vers les scolaires	Projets pédagogiques vers les scolaires
SIVY, SMAAVA, SIAB3A	2D2-b	Réalisation d'actions d'information et de sensibilisation vers le grand public (stands, conférences, ...)	Nombre de personnes sensibilisées, nombre de manifestations réalisées		Projets de sensibilisation vers le grand public	Projets de sensibilisation vers le grand public	Projets de sensibilisation vers le grand public
EP Loire	21C1a	a. Consulter les études déjà entreprises sur l'impact environnemental des forages proximaux (BRGM, AREA Berry, ...) et dresser un bilan du niveau de connaissance déjà disponible	Rapport de stage	Etude bibliographique des éléments disponibles et mise en évidence des éléments manquants	Stage d'acquisition de connaissances		
EP Loire	21C1b	b. Élaborer le dossier de consultation des entreprises, notamment le cahier des charges techniques, suivre la procédure de marché (analyse des offres, attribution...)	Cahier des charges réalisé		Rédaction cahier des charges et marché		
EP Loire	21C1c	c. Suivre et animer l'étude	Etat d'avancement de l'étude	Etude réalisée : résultats sur l'impact de certains prélèvements sur la dynamique des nappes		Réalisation et suivi de l'étude	
EP Loire	21C1d	d. Vulgariser les résultats pour les rendre compréhensibles par les acteurs de l'eau et vulgariser les études existantes du même type	Supports de communication réalisés	Mettre en avant les points de prélèvements impactants, inciter à mettre en œuvre une gestion adaptée aux enjeux des zones étudiées			Restitution et partage des résultats
EP Loire	21C1e	e. Inciter à déployer la méthodologie, si elle est éprouvée, à des points de prélèvement supplémentaires		Réalisation d'études de points de prélèvements supplémentaires			
PETR Centre-Cher	23A1f	f. Réaliser les opérations de plantations programmées dans la stratégie et suivant le programme "Plantez le Décor" dès la fin des diagnostics de l'action 312R1.	Linéaires plantés	linéaires plantés par an	9 km	9 km	9 km
Monin	34R1-abcd		Etat d'avancement du projet : travaux réalisés, volumes d'eau consommés / recyclés / rejetés	Atteindre le zéro rejet liquide			
EP Loire	34C1a	a. Mener des recherches bibliographiques sur l'impact des pollutions diffuses	Rapport de stage	Etude bibliographique des impacts des rejets industriels			
EP Loire	34C1b	b. Identifier les molécules les plus impactantes sur le milieu		Liste de molécules à suivre particulièrement			
EP Loire	34C1c	c. Identifier les milieux les plus vulnérables à ces pollutions et, si c'est possible, sectoriser les lieux les plus sensibles à ces pollutions sur le territoire		Cartographie de zones sensibles			
EP Loire	34C1d	d. Constituer une base de données des rejets industriels : localisation, type de rejet (eaux pluviales, assainissement collectif, milieu naturel), type d'industrie et usage. Objectif visé : cibler les analyses.		Rapport de stage	Accès aux informations / données sera facilitée pour les acteurs concernés		

EP Loire	51D1a	a. Etablir une base de connaissance sur la thématique de la gestion des eaux de pluie	Rapport de stage				Stage réalisé
EP Loire	51D1b	b. Organiser des réunions de retours d'expérience sur la gestion intégrée de l'eau dans les milieux urbains	Nombre de réunions organisées	Développer la gestion intégrée des eaux pluviales			1 à 2 réunions de retours d'expérience réalisées
EP Loire	51D1c	c. Sensibiliser des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre					
EP Loire	51D1d	d. Organiser de visites de sites, opérer à une vulgarisation à grande échelle					
EP Loire	61D1a	a. Organiser annuellement une réunion d'informations des acteurs de l'eau sur l'avancement des actions et des rencontres autour de thèmes d'actualité (ex : Forum avec visites, cafés-débat)	Nombre de participants		Valoriser la démarche CTG2Q ?	1 réunion d'information	1 réunion d'information
EP Loire	61D1b	b. Organiser des échanges entre profession agricole et acteurs de l'environnement pour mieux comprendre leurs contraintes respectives (témoignages, visites, réunions techniques)	Nombre de rencontres organisées	Thématiques abordées, synthèse des échanges. Débats ouverts tout le long des rencontres	3 rencontres	3 rencontres	3 rencontres
EP Loire	61D1c	c. Former les acteurs sur des sujets techniques avec l'intervention d'experts (effets du changement climatique, cycle de l'eau, ...)	Nombre de formations réalisées et nombre de participants	Appropriation de la thématique par les élus locaux et relais dans les collectivités	1 formation	1 formation	1 formation
EP Loire	61D2a	a. Créer une charte graphique et un logo pour le contrat	Charte graphique réalisée	Projet de territoire identifiable. Identité reprise par tous les partenaires	Charte graphique créée		
EP Loire	61D2b	b. Monter un site internet spécifique pour le contrat	Site internet réalisé	Interface de communication du CTGQQ vers le grand public, chiffrage de la consultation du site : 200 visites par an	Site internet créé		
EP Loire	61D2c	c. Valoriser les actions réalisées durant le contrat avec plusieurs supports de communication (newsletter, lettre du SAGE, bulletins municipaux)	Nombre d'articles	3 actualités générales par an 5 actualités thématiques par an	Actions de valorisation réalisées (articles, lettres, site internet, bulletins municipaux...)		
EP Loire	61D3a	a. Assurer le suivi opérationnel du contrat et accompagner les pilotes pour la préparation et la mise en œuvre des actions prévues	Rapport d'activité année N réalisé au 30/04 année N+1, Renseignement du tableau de bord renseigné en fonction des échéances de rencontres du COFIL		Rapport d'activité	Rapport d'activité	Rapport d'activité
EP Loire	61D3b	b. Assurer la cohérence des actions entre elles et avec les autres démarches menées sur le territoire, notamment par les CLE des SAGE Cher amont et Yèvre-Auron					
EP Loire	61D3c	c. Elaborer et assurer la mise à jour du tableau de bord de l'animation du contrat					
EP Loire	61D3d	d. Assurer le suivi technique et financier du contrat	Rapport financier année N réalisé au 30/04 année N+1		Rapport financier	Rapport financier	Rapport financier
EP Loire	61D3e	e. Organiser et animer les réunions du comité de pilotage (min. 1/an)	Nombre de réunions réalisées et Comptes rendus validant les actions prévues		1 COFIL	1 COFIL	1 COFIL
EP Loire	61D3f	f. Organiser et animer les réunions des quatre comités techniques : COTEC agricole, COTEC industrie, COTEC eau et collectivités, COTEC milieux naturels (2/an/cotec)	Nombre de réunions réalisées (2/an/cotec)	Participation régulière des membres Propositions d'actions des partenaires dans le projet de territoire	2 réunions par comité technique	2 réunions par comité technique	2 réunions par comité technique
EP Loire	61D3g	d. Informer les acteurs du territoire sur les réflexions en cours au sujet des projets de retenues de substitution (et collinaires ?)	Nombre de réunions réalisées, nombre de participants	1 réunion par an sur l'avancement des réflexions sur le CTGQQ avec visite. Exemple : 1 visite d'un projet hors département, 1 visite d'une retenue hivernale fonctionnelle dans le Cher,	1 réunion d'échange	1 réunion d'échange	1 réunion d'échange
EP Loire	61D4a	a. Suivre et évaluer l'état de réalisation des actions du contrat	Renseignement du tableau de bord		Tableau de bord renseigné	Tableau de bord renseigné	Tableau de bord renseigné
EP Loire	61D4b	b. Etablir un bilan à mi-parcours et réajuster les besoins des acteurs pour le deuxième volet	Bilan à mi-parcours	Etat des lieux des réalisations. Critères de décision sur les actions à maintenir, modifier ou supprimer			Bilan à mi parcours

EP Loire	61D4c	c. Etablir de façon concertée un bilan final des actions du contrat : évaluer l'impact des actions sur la ressource en eau en suivant les indicateurs de réponse définis dans le contrat. Définir en conséquence des recommandations pour un futur contrat. Assurer le suivi et l'encadrement de l'étude menée via une prestation extérieure.	Réalisation du bilan final	Evaluation du contrat et de la pertinence de construire une suite ou pas			
EP Loire	9C1a	a. Construire et alimenter une base de données des prélèvements industriels faits sur le réseau AEP, en identifiant l'usage fait	Rapport de stage	Base de données permettant de réaliser une action ultérieure de sensibilisation individuelle des industriels (contacts directs entre EPL et industriels)		Stage réalisé	
EP Loire	9C1b	b. Pour chaque prélèvement, identifier l'usage des volumes prélevés et le type d'industrie, bassin versant par bassin versant. Objectif : adaptation des process et optimisation des consommations des industriels.					
CA18	11R1a	Connaître les exploitations agricoles des bassins versants ciblés en réalisant un diagnostic d'exploitation sur les pratiques d'irrigation	% de réalisation des 10 exploitations diagnostiquées et suivies par an : synthèse des diagnostics /suivis Tableau de bord des diagnostics et suivis	Réduction des volumes prélevés à l'étiage - 10% à l'échelle de l'ensemble de chaque bassin de gestion Ciblage des diagnostics d'exploitation sur les groupes projets de retenues de substitution : 100% des participants à ces groupes diagnostiqués . 100% des exploitations diagnostiquées suivies dans leur plan d'actions.	10 exploitations diagnostiquées	10 exploitations diagnostiquées	10 exploitations diagnostiquées
CA18	11R1b	Suivre la mise en place du programme d'actions individuel par des rencontres annuelles, l'année suivante				10 exploitations suivies	10 exploitations suivies
CA18	11R1c	Apporter la connaissance de références sur les pratiques d'irrigation économes, de matériel innovants, en collectif et en individuel	Réunions techniques d'animation, démonstrations, visites, transfert de références de nouvelles cultures ou matériels, lien avec les filières économes en eau : nombre de visites et participants, diversité des sujets et des intervenants		animation collective annuelle : 3 temps d'animation technique (terrain, réunion, visites essais)	animation collective annuelle : 3 temps d'animation technique (terrain, réunion, visites essais)	animation collective annuelle : 3 temps d'animation technique (terrain, réunion, visites essais)
FDGEDA 18	11C1-global	Validation d'itinéraires techniques d'irrigation pour de nouvelles cultures, couverts ou cultures associées et de nouveaux outils de pilotage de l'irrigation	3 essais d'irrigation / an Synthèse d'essais permettant une valorisation auprès des exploitants du CTGQQ	Economie d'au moins 10% de l'eau utilisée par rapport à des pratiques usuelles en maïs.	3 essais 1 synthèse	3 essais 1 synthèse	3 essais 1 synthèse
CA18	11A1a	Ciblage des territoires et prélèvements prioritaires à substituer en fonction des zones les plus en tension quantitative	Cartographie et évaluation des volumes substituables.	Respecter les volumes prélevables pour le bassin Cher-Arnon et réduction des volumes prélevés à l'étiage fixée à -10% à l'échelle de l'ensemble du bassin Yèvre-Auron	1 cartographie des zones prioritaires		
CA18	11A1b	Phase d'émergence des groupes : structuration des groupes par territoire Phase d'étude d'opportunité : état des lieux sur les volumes et surfaces, réseaux, sites potentiels, faisabilité réglementaires (zonages environnementaux), faisabilité technique de remplissage au regard des données climatiques prospectives, évaluation économique approximative, travail sur les motivations et attentes des membres, étude de la structuration juridique d'un groupe et sur ses règles de fonctionnement	Nombre de groupes structurés sous une forme juridique appropriée Etudes d'opportunité par groupe porteur de projet.		8 groupes projets structurés	8 études d'opportunités démarrées	8 études d'opportunités finalisées avec plans d'actions "études et travaux" Volumes à substituer connus par sous-bassins Evaluation économique globale des projets
groupes d'agriculteurs par projet	11A2-global	En fonction de la 11A1 et 11C2 et 11C3 : 1. Etudes techniques et économiques du projet par un bureau d'études spécialisé 2. Etudes économiques individuelles pour chaque exploitation membre du projet 3. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les dossiers administratifs et suivi des travaux	Pourcentage de réalisation des études technico-économiques et études économiques d'exploitations rapports administratifs réglementaires liés aux projets				
groupes d'agriculteurs par projet	11A3-global		Etat d'avancement des projets de groupes d'agriculteurs				
CA18	11A4a	Informers les agriculteurs des modalités de création de ressource en eau pour l'irrigation avec des retenues hivernales : création d'un support de communication, réunion d'information, réponse aux interrogations	Supports de communication réalisés, nombre de participants.	Evolution des volumes hivernaux accordés	2 réunions d'informations réalisées sur Yèvre-Auron et Cher-Arnon 1 support de communication technique 20 agriculteurs informés	+ 20 agriculteurs informés	+ 10 agriculteurs informés
CA18	11A4b	Evaluer la faisabilité réglementaire, technique et économique des projets (prestation individuelle proposée par la Chambre d'agriculture du Cher payée par l'agriculteur)	Nombre de projets effectués		2 études de création de retenues hivernales réalisées	+ 3 études de création de retenues hivernales réalisées	+ 3 études de création de retenues hivernales réalisées

CA18	4R1a	Sensibiliser les agriculteurs ayant un projet bâtiment pour y intégrer la récupération et le stockage des eaux pluviales, pour une alternative à l'utilisation de l'eau potable et aux alternatives en élevage pour résister à la chaleur	Nombre de contacts directs reçus Nombre de réunions de groupe et de participants Nombre de projets accompagnés intégrant la récupération des eaux pluviales en remplacement de l'eau potable	Nombre d'agriculteurs ayant modifié leur pratique Volumes économisés	5 conseillers élevage / bâtiments informés et sensibilisés	30 agriculteurs informés et sensibilisés à la récupération d'eaux pluviales	5 projets d'utilisation des eaux pluviales Cumul des projets : économie de 50000 m3 provenant de l'AEP
CA18	13R1-global	- Etudier la faisabilité technique chez les porteurs de projets - Evaluer le besoin en investissement matériel pour la mise en place de ces filières localement - Etudier la cohérence de ces nouvelles filières avec les objectifs du territoire (restauration collective, économie d'énergie, signes de qualité...).		Evolution de la SAU sur ces nouvelles filières			+ 500 ha SAU en cultures de diversification bas intrants + 30 agriculteurs en labellisation bas intrants (HVE, AB)
CA18	23A3a	Mettre en lumière les expériences et initiatives innovantes	Nombre de participants, nombre d'articles rédigés	Evolution de la surface en Agroforesterie	1 réunion d'information / sensibilisation 1 formation "pour aller plus loin" 20 agriculteurs participants		
CA18	23A3b	Accompagner les porteurs de projet dans la mise en place de leur système agroforestier	Nombre de projets accompagnés : diagnostics d'exploitation		2 diagnostics de projet	+ 2 diagnostics de projet	+ 2 diagnostics de projet
CA18	23A3c	Suivre les projets sur leur début de mise en place	Nombre de suivis annuels			2 projets suivis	+ 2 projets suivis
CA18	312R1-a-b-c	Diagnostic à l'échelle des BV : risques de transferts des molécules de nitrates et phytosanitaires, zonages prioritaires d'actions pour des aménagements paysagers dans chaque BV, identification des agriculteurs des bassins versants ciblés	Etat d'avancement des 2 études diagnostic de Bassin Versant. Mise en place d'un comité technique multipartenarial	80% de la SAU des bassins versants diagnostiqués et suivis dans le temps Amélioration de la qualité de l'eau. Réduction des intrants phytosanitaires et engrais	1er BV : 1 comité technique suivi action 1 étude milieu 1er BV	2ème BV : 1 comité technique suivi action 1 étude milieu 2ème BV	
CA18	312R1-d-e	Diagnostic à l'échelle des exploitations sur les pratiques de gestion des intrants et sur le risque de pollution ponctuelle au siège d'exploitation Elaboration d'un plan d'actions personnalisé à court terme (3 ans) et moyen terme (10 ans)	% de réalisation des 40 diagnostics réalisés et suivis par masse d'eau	objectif final 80 % de la SAU de chaque BV seront diagnostiqués		20 diagnostics d'exploitation sur 1er BV avec plan d'actions indiv 20 diagnostics d'exploitation sur 2ème BV avec plan d'actions indiv	
CA18	312R1-f	Créer une dynamique territoriale par une animation technique : réunions de terrain, démonstrations, transfert de références d'essais, visites individuelles de suivi du plan d'actions et des projets de l'exploitation	Nombre de réunions et de participants, suivi annuel des plans d'actions, suivi d'indicateurs définis dans les diagnostics réalisables.	objectif final suivi de 100% des exploitations diagnostiquées	1er BV : animation collective annuelle : 3 temps d'animation (démarrage et rendu de l'étude, + animation sur transfert des polluants)	1er BV : animation collective annuelle : 3 temps d'animation technique (terrain, réunion, visites essais) 2ème BV : animation collective annuelle : 3 temps d'animation (démarrage et rendu de l'étude, + animation sur transfert des polluants)	20 exploitations suivies sur le 1er BV sur les 2 BV : animation collective annuelle : 3 temps d'animation technique (terrain, réunion, visites essais)
FDGEDA 18	312C1-global	1. Acquisition de références sur les leviers agronomiques de la gestion des produits phytosanitaires 2. Suivi d'une ferme pilote avec changement radical de système pour une référence globale	5 essais / an 1 ferme suivie	Synthèse d'essais permettant une valorisation auprès des exploitants du CTGQQ	5 essais 1 ferme pilote	5 essais 1 ferme pilote	5 essais 1 ferme pilote

7.5 Annexe 5 : Lexique

Terme	Définition
Adventices	Plantes également appelées « mauvaises herbes » poussant spontanément dans les cultures.
Aquifère	Couche géologique souterraine contenant une nappe d'eau formée par les eaux d'infiltration.
Bassin versant (hydrographique)	Un bassin versant hydrographique correspond à un territoire délimité naturellement par tous les écoulements d'eau, en surface, qui se dirigent tous vers le même point d'eau (cours d'eau, lac)
Circuit court	<i>La notion de circuits courts est utilisée pour valoriser un mode de vente limitant le nombre d'intermédiaires, mais ne prévoit pas de notion de proximité physique (kilométrage).</i> — Economie.gouv ¹⁸
Contrat Territorial	<i>Le contrat territorial (CT) est un outil financier proposé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Il permet d'intégrer l'ensemble des enjeux locaux mis en avant par l'état des lieux de la DCE et peut concerner une ou plusieurs thématiques. Son échelle d'intervention concerne le bassin versant ou l'aire d'alimentation de captage.</i> — Gest'eau
Cote piézométrique	La piézométrie est la mesure de profondeur de la surface de la nappe d'eau souterraine.
Directive Nitrates	C'est une directive européenne entrée en vigueur le 12 décembre 1991, qui vise à réduire la pollution des eaux provoquée par les nitrates utilisés à des fins agricoles.
Eaux superficielles	En opposition aux eaux souterraines, elles représentent toutes les masses d'eau à la « surface » du sol (par ex. : les rivières).
Écosystème	<i>Ensemble formé par une communauté d'êtres vivants, animaux et végétaux, et par le milieu dans lequel ils vivent. Les composants d'un écosystème sont en interaction constante.</i> — CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales)
Étiage	<i>Niveau annuel moyen des basses eaux d'un cours d'eau, à partir duquel on mesure les crues.</i> — CNRTL
Gestion intégrée des eaux pluviales	<i>La gestion intégrée, également appelée gestion à la source ou gestion alternative des eaux pluviales, est un type de gestion des eaux pluviales multiobjectifs qui vise à maîtriser localement le ruissellement en stockant et en infiltrant l'eau pluviale au plus près de son point de chute.</i> — SCOT Région de Grenoble
Gestion volumétrique	<i>La gestion volumétrique de l'eau d'irrigation, aussi appelée gestion quantitative, repose sur l'attribution d'un quota d'eau en volume prélevable par l'irrigant pour une période définie et une ressource en eau donnée. Elle a pour objectif de permettre aux irrigants un accès à l'eau « égalitaire » durant la campagne d'irrigation, de limiter les impacts des prélèvements sur le milieu et de limiter les conflits d'usage.</i> — Ingénieries eau-agriculture-territoires
Hydrogéologie/Hydrologie	L'hydrologie est une science dont l'objet d'étude est l'eau. L'hydrogéologie est une science interdisciplinaire reposant principalement sur la géologie et

¹⁸ Les définitions en italique sont des citations. Les sources de ces citations (ex : Economie.gouv) sont des liens hypertextes sur lesquels vous pouvez cliquer, ils renvoient à la page internet citée.

	l'hydrologie. Cette science s'intéresse plus particulièrement à l'étude des eaux souterraines et de leurs relations avec les eaux de surface.
Intrant	<i>Un intrant biologique est un organisme vivant ou un élément d'origine biologique (ex : purin d'ortie), par opposition aux éléments d'origine chimique de synthèse ou minérale, apporté sur une parcelle agricole ou dans un bâtiment d'élevage, dans le but de participer à l'optimisation d'une production. — Dicoagroécologie</i>
Le « petit cycle de l'eau »	Ce qu'on appelle le « petit cycle de l'eau » représente tout le processus mis en place par l'Homme pour disposer d'une eau potable dans son logement, qui sera ensuite retraitée et rendue suffisamment propre pour être rejetée dans le milieu naturel ou être réutilisée.
Macropolluants	<i>Ensemble comprenant les matières en suspension, les matières organiques et les nutriments, comme l'azote et le phosphore. Les macropolluants peuvent être présents naturellement dans l'eau, mais les activités humaines en accroissent les concentrations (rejets d'eaux usées, industrielles ou domestiques, ou pratiques agricoles). Par opposition aux micropolluants, toxiques à très faibles doses, l'impact des macropolluants est visible à des concentrations plus élevées. - SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques)</i>
Nappe alluviale	Nappe d'eau souterraine circulant dans les sédiments des rivières. Le plus souvent il s'agit d'une nappe d'accompagnement d'un cours d'eau avec lequel elle communique.
Nappe libre	En opposition aux nappes captives, qui se trouvent plus en profondeur, les nappes libres sont les premières nappes rencontrées dans un sous-sol perméable. Elles sont alimentées directement par les pluies et les eaux de surface.
Nitrates	Substance chimique naturelle qui entre dans le cycle de l'azote, favorisant la croissance des plantes. Les nitrates sont beaucoup utilisés comme engrais. Ils sont présents à l'état naturel partout dans l'environnement, mais leurs usages peuvent conduire à une augmentation de leur concentration dans les eaux.
Pluviométrie	La pluviométrie est la mesure de la quantité de précipitations. Elle permet également de définir la nature de cette précipitation (pluie, neige, etc.) et son processus de distribution.
Point de captage	<i>Par captage on entend un ouvrage de prélèvement exploitant une ressource en eau, que ce soit en surface (prise d'eau en rivière) ou dans le sous-sol (forage ou puits atteignant un aquifère). — Aires d'alimentation de captages</i>
Pollutions « diffuses »/ « ponctuelles »	Les pollutions diffuses, par opposition aux pollutions ponctuelles, définissent une pollution qui ne viendrait pas impacter un milieu soudainement (par exemple lors d'une marée noire, on parle ici plutôt de pollution ponctuelle), mais plutôt de manière continue, délayée dans le temps et dont les sources sont difficilement identifiables.
Résilience territoriale	Ce terme représente la capacité qu'à un territoire à surmonter les perturbations qu'il rencontre, à s'y adapter tout en évoluant.
SAGE	<i>Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux. — Gest'eau</i>

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)	Document d'urbanisme ayant pour but de mettre en commun les politiques sectorielles.
SDAGE	<p><i>En France comme dans les autres pays membres de l'Union européenne, les premiers « plans de gestion » des eaux encadrés par le droit communautaire inscrit dans la directive-cadre sur l'eau (DCE) de 2000 ont été approuvés à la fin de l'année 2009. Ce sont les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Institués par la loi sur l'eau de 1992, ces documents de planification ont évolué suite à la DCE. Ils fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de « bon état des eaux ». Ils sont au nombre de 12, un pour chaque « bassin » de la France métropolitaine et d'outre-mer. — Gest'eau</i></p>